

N° 483

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 17 mai 2018

# RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2017**,*

Par M. Claude BÉRIT-DÉBAT,

Sénateur

---

(1) Cette commission spéciale est composée de : M. François-Noël Buffet, *président* ; M. Charles Guéné, *vice-président* ; M. Claude Bérít-Débat, *rapporteur* ; MM. Emmanuel Capus, Thierry Carcenac, Pierre Charon, André Gattolin, Laurent Lafon, Pascal Savoldelli, Raymond Vall, Michel Vaspert.



---

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION .....	5
SYNTHESE .....	9
PREMIÈRE PARTIE - L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT.....	11
I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE.....	11
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	13
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	23
C. LES PRODUITS .....	68
II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG .....	73
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	75
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	77
C. LES PRODUITS .....	85
III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG .....	87
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	90
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	90
C. LES PRODUITS .....	90
IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE .....	92
V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017.....	93
DEUXIÈME PARTIE - COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN.....	95
I. LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	95
II. LE BILAN .....	99
A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF .....	99
B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF.....	99

<b>TROISIÈME PARTIE - COMPTABILITÉS ANNEXES .....</b>	<b>103</b>
<b>I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES.....</b>	<b>103</b>
<b>II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE.....</b>	<b>109</b>
A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME .....	109
B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME.....	111
C. LES SOLDES DES CAISSES .....	112
<b>QUATRIÈME PARTIE - LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC-SÉNAT ».....</b>	<b>119</b>
<b>ANNEXE RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES .....</b>	<b>137</b>



---

## INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Le principe constitutionnel de la **séparation des Pouvoirs**, énoncé par l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, confère au Sénat l'**autonomie financière**.

Inscrite à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, rappelée par l'article 103 du Règlement du Sénat et consacrée par le Conseil constitutionnel<sup>1</sup>, cette autonomie porte à la fois sur l'adoption et l'exécution du budget, l'établissement et la tenue des comptes, ainsi que leur contrôle.

### 1. L'ADOPTION ET L'EXÉCUTION DU BUDGET DU SÉNAT

Le budget du Sénat distingue les **ressources** et les **dépenses** affectées à l'exercice de sa mission **institutionnelle** (« budget Sénat » à proprement parler), à la **gestion du Jardin du Luxembourg** et à celle du **Musée du Luxembourg**, qui forment trois entités budgétaires distinctes.

Son financement est assuré par une **dotation de l'Etat** et des **produits** divers complétés, le cas échéant, par un **prélèvement sur ressources propres**.

L'exercice budgétaire est annuel et coïncide avec l'année civile.

Chaque année, un projet de budget est arrêté par les Questeurs, au mois de juin, après un débat d'orientation budgétaire en Bureau.

Ce projet de budget, ainsi que celui de la Chaîne parlementaire Public Sénat, sont ensuite soumis à une **Commission commune des crédits**, composée des Questeurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, présidée par un président de chambre de la Cour des comptes, désigné par son Premier président, et chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement de chacune des deux assemblées, ainsi que le montant de la dotation qu'elles demandent à l'Etat.

Les propositions de la Commission commune des crédits sont transmises au ministère chargé du budget pour être inscrites au projet de loi de finances de l'année  $n + 1^2$ , au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

---

<sup>1</sup> Décisions n°s 2001-448 DC du 25 juillet 2001, 2001-456 DC du 27 décembre 2001 et 2011-129 QPC du 13 mai 2011.

<sup>2</sup> Auquel est annexé un rapport détaillant le montant et la ventilation de ces crédits.

Une fois la loi de finances initiale définitivement adoptée, une nouvelle répartition de la dotation, par comptes de dépenses et de ressources du budget est réalisée. Les Questeurs peuvent à ce stade opérer des modifications sans toutefois remettre en cause l'équilibre et les orientations retenues dans le projet de budget.

Dans le cadre de l'exécution du budget, un rapport sur l'état de la consommation des crédits est établi et présenté aux Questeurs à la fin de chaque trimestre.

## **2. LA TENUE ET LA CLÔTURE DES COMPTES**

A la comptabilité générale du Sénat, comprenant les entités budgétaires « Sénat - mission institutionnelle », « Jardin du Luxembourg » et « Musée du Luxembourg », s'ajoutent des **comptabilités annexes**, correspondant aux comptes des Caisses des retraites et des Caisses de Sécurité sociale des sénateurs et des fonctionnaires du Sénat, dont l'autonomie implique une gestion comptable distincte sous réserve de l'agrégation de leurs comptes avec ceux du Sénat.

Les comptes de l'exercice sont clos dès la fin de l'année civile considérée, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'Etat, le Trésorier du Sénat transmet ces comptes à la direction générale des Finances publiques, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'Etat.

Le **compte de gestion** établi chaque année par le Trésorier comporte, pour le Sénat et pour chaque comptabilité annexe, la balance générale des comptes, le bilan et le compte de résultat. Il comporte également un bilan et un compte de résultat agrégés, ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et méthodes comptables.

Un autre document, appelé « compte administratif », rend compte aux Questeurs de l'exécution budgétaire et est soumis à leur approbation.

## **3. LA CERTIFICATION DES COMPTES**

Fidèle à son choix de **transparence**, le Sénat respecte et met en œuvre les exigences constitutionnelles de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes des administrations publiques, dans le respect de son autonomie et de sa spécificité de pouvoir public constitutionnel, en faisant appel à une entité tierce chargée de **certifier** que ses comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos, conformément à son référentiel comptable.

---

Après avoir fait appel au Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, le Sénat a choisi de confier cette **mission de certification** à la **Cour des comptes**, déjà chargée de la certification des comptes de l'Etat par le 5° de l'article 58 de la loi organique relative aux lois de finances<sup>1</sup>.

Aux termes de la **convention** signée le 23 juillet 2013 entre le Président du Sénat et le Premier président de la Cour, cette mission s'organise en deux étapes.

La première, dite phase « préliminaire », vise à :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en matière de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;

- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;

- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la qualité des comptes.

La seconde phase, dite « finale », est quant à elle consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos.

Cette année encore, à l'issue de cette seconde phase, la Cour, dans le rapport de certification transmis au Président du Sénat le 30 avril 2018 et annexé au présent rapport, a certifié « *qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat* ».

#### **4. LE CONTRÔLE DES COMPTES**

En application du principe d'autonomie financière, le **contrôle des comptes** du Sénat incombe à la **Commission spéciale** instituée par l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat.

Nommée à l'ouverture de chaque session ordinaire, composée conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques, cette commission comprend onze membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

---

<sup>1</sup> Loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances.

**La composition de la Commission spéciale  
chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne**

- M. François-Noël Buffet (LR - Rhône), président ;
- M. Claude Bérit-Debat (SOCR - Dordogne), rapporteur ;
- M. Charles Guené (LR - Haute-Marne), vice-président ;
- M. Emmanuel Capus (RLTI - Maine-et-Loire) ;
- M. Thierry Carcenac (SOCR - Tarn) ;
- M. Pierre Charon (LR - Paris) ;
- M. André Gattolin (LREM - Hauts-de-Seine) ;
- M. Laurent Lafon (UC - Val-de-Marne) ;
- M. Pascal Savoldelli (CRCE - Val-de-Marne) ;
- M. Raymond Vall (RDSE - Gers) ;
- M. Michel Vaspart (LR - Côtes-d'Armor).

Aux termes de l'article 36 du Règlement budgétaire et comptable du Sénat, cette commission est chargée :

- d'examiner le compte administratif et les comptes annuels du Sénat ;
- de donner **quitus** aux Questeurs de leur gestion et au Trésorier de la régularité de la sienne ;
- d'approuver les comptes annuels du Sénat et de les rendre publics.

Dans ce cadre, elle peut procéder aux contrôles sur pièces et sur place et obtenir communication des documents qu'elle juge nécessaires à l'exercice de sa mission de contrôle.

---

## SYNTHESE

### UN EXERCICE BUDGÉTAIRE MARQUÉ PAR LE TRÈS HAUT NIVEAU DES INVESTISSEMENTS, EXÉCUTÉS PARTIELLEMENT

Par rapport à 2016, le budget 2017 du Sénat, qui s'élevait à **365,1 millions d'euros**, s'inscrivait en nette augmentation (+ 9,57 %) en raison principalement d'une **forte progression des investissements** (+ 269 %). Celle-ci était liée au lancement d'un **programme triennal de travaux** de rénovations immobilières destinées à mieux répondre aux besoins des Sénateurs et aux contraintes du travail parlementaire et à diminuer les coûts liés à la location d'immeubles accueillant les services du Sénat dans les environs du Palais du Luxembourg.

Ce programme comprend notamment la rénovation des immeubles situés aux 26 et 36 rue de Vaugirard, la construction d'un nouveau restaurant en libre-service ou encore la transformation de l'ancienne chapelle de la Chambre des Pairs en salle de réunion multimédia non modulable.

Toutefois, au cours de l'exercice, une **sous-exécution** importante de ces investissements a été constatée (- 11,18 millions d'euros sur 34,74 millions d'euros, soit environ un tiers), causée par des retards pris dans le lancement ou la conduite de certains projets pluriannuels, qui aujourd'hui se poursuivent et dont la réalisation n'est pas remise en cause.

### UNE ÉVOLUTION MAÎTRISÉE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UN RENOUVELLEMENT SÉNATORIAL ET UNE PROFONDE RÉFORME DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE D'UN MANDAT PARLEMENTAIRE

La perspective du **renouvellement sénatorial de septembre 2017** avait été prise en compte dans l'élaboration du budget annuel, une enveloppe de **5,3 millions d'euros** ayant été destinée à prendre en charge le surcoût traditionnellement lié à cette échéance.

Pour autant, la section de fonctionnement du budget achève l'exercice en sous-exécution de **7,7 millions d'euros**, liée pour 2,4 millions d'euros au **reversement exceptionnel du solde de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM)** non dépensée par les 102 sénateurs dont le mandat s'est achevé le 30 septembre 2017 et pour le reste par une moindre augmentation des charges de fonctionnement courant et des dépenses liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Par ailleurs, la **diminution tendancielle des charges de personnel** a permis de prendre en charge, sans augmentation de ce poste de dépense, la revalorisation de 0,6 % du point d'indice qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2017.

## L'ABONDEMENT DU BUDGET DU SÉNAT EN 2017 PAR DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les **produits** du Sénat ont **doublé** entre 2016 et 2017, **passant de 6,15 millions d'euros à 12,13 millions d'euros**.

Cette augmentation, supérieure aux prévisions, est principalement la conséquence de la cession de deux appartements situés rue Garancière et ne contribuant pas directement à l'activité parlementaire, pour un total de **5,5 millions d'euros**, soit un montant légèrement supérieure qu'escompté. Elle est également le résultat du reversement au budget du Sénat de l'excédent des régimes complémentaires de sécurité sociale (**1,78 million d'euros**).

## LA CONSOMMATION INTÉGRALE D'UNE DOTATION DE L'ÉTAT GELÉE POUR LE SIXIÈME EXERCICE CONSÉCUTIF

Depuis 2012, la **dotation de l'État est gelée en euros courants à 323,58 millions d'euros**. En 2017, les dépenses du Sénat, investissement et fonctionnement confondus, se sont quant à elles élevées à **345,12 millions d'euros**.

En conséquence, l'intégralité de cette **dotation** est consacrée à la prise en charge des **dépenses de fonctionnement**. Comme les années passées, le **solde** de dépenses qu'elle ne couvre pas, qui s'élève à **21,54 millions d'euros**, contre seulement 1,3 million d'euros en 2016, est financé par des **produits budgétaires** (13,09 millions d'euros) et un **prélèvement sur disponibilités** (8,45 millions d'euros). Le niveau de ce dernier est très largement inférieur à celui initialement prévu (31,2 millions d'euros) en raison du décalage de certains projets d'investissement.

Cet exercice 2017 a donc confirmé la tendance de longue durée distinguant le financement des dépenses de fonctionnement du Sénat grâce à la dotation de l'État, ce qui en raison de son gel impose des **efforts renouvelés** chaque année de **maîtrise de leur évolution**, et celui de ses investissements, notamment en matière immobilière, grâce aux ressources propres dont il dispose et à un prélèvement sur ses disponibilités.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Investissement	9,13	4,20	5,69	11,24	17,01	7,89	24,40	79,55
Fonctionnement	333,17	326,37	321,68	320,84	316,44	317,00	320,72	2256,21
Dépenses totales	342,30	330,56	327,36	332,07	333,44	324,89	345,12	2335,76
Dotation	327,69	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	2269,20
Produits	6,25	6,52	6,56	6,86	5,49	6,95	13,09	51,71
Ressources totales	333,95	330,10	330,14	330,44	329,07	330,53	336,67	2320,91
Solde budgétaire en M€ (Prélèvement sur les disponibilités)	-8,35	-0,46	2,78	-1,63	-4,37	5,64	-8,45	-14,85

en M€

## PREMIÈRE PARTIE

### L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

#### I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE

Le **budget du Sénat en 2017**, Jardin et Musée du Luxembourg exclus, avait été initialement établi à **350,9 millions d'euros (M€)**, puis **352,14 M€ après report de crédits d'opérations pluriannuelles**, contre respectivement 319,6 et 320,4 M€ en 2016.

En **exécution**, les dépenses réellement constatées se sont élevées à **333,26 M€**, contre 312,9 millions l'année précédente. Sur ce total, **309,4 M€ ont constitué des dépenses de fonctionnement de l'institution** et **23,9 M€ ont assuré le financement d'opérations d'investissement** qui ont porté sur la rénovation du patrimoine immobilier du Sénat et la modernisation de ses équipements et réseaux informatiques.

Cette différence de **18,88 M€** par rapport au montant prévu (5,3 %) est principalement liée au **décalage de certaines opérations de travaux**, ce qui diminue en conséquence le prélèvement sur les disponibilités envisagé pour les financer (9,5 M€ contre 30,7 M€) et les dépenses de fonctionnement qu'elles devaient entraîner.

L'exécution du budget 2017 est retracée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses - Sénat	2013	2014	2015	2016	2017
<b>I - INVESTISSEMENT</b>	<b>5 236 823</b>	<b>10 571 770</b>	<b>15 935 833</b>	<b>7 215 147</b>	<b>23 896 707</b>
20 - Immobilisations incorporelles	251 350	435 773	1 036 644	495 162	190 721
21 - Immobilisations corporelles	4 985 472	10 135 997	14 899 189	6 719 985	23 705 987
<b>II - FONCTIONNEMENT</b>	<b>310 132 480</b>	<b>309 373 301</b>	<b>305 057 711</b>	<b>305 702 447</b>	<b>309 359 995</b>
<b>A - Fonctionnement courant</b>	<b>25 248 669</b>	<b>24 202 827</b>	<b>25 172 416</b>	<b>25 302 021</b>	<b>25 250 756</b>
60 - Achats	5 548 926	4 590 452	4 820 688	4 529 155	4 441 974
61 - Travaux et services extérieurs	13 236 063	13 749 292	14 054 259	13 927 175	13 811 090
62 - Autres travaux et services extérieurs	3 880 109	3 610 311	3 740 945	4 371 378	4 479 607
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 491 341	1 324 192	1 342 218	1 372 188	1 424 801
65 - Autres charges de gestion courante	1 145 221	1 119 030	1 167 206	1 088 212	1 000 017
67 - Charges exceptionnelles	-52 991	-190 450	47 101	13 912	93 267
<b>B - Charges parlementaires</b>	<b>157 827 147</b>	<b>160 335 365</b>	<b>154 976 202</b>	<b>156 685 369</b>	<b>160 514 344</b>
<b>B1 - Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité</b>	<b>39 647 732</b>	<b>39 366 643</b>	<b>39 563 546</b>	<b>39 841 452</b>	<b>40 405 894</b>
641 - Indemnités	30 959 383	30 745 350	30 804 244	30 958 949	31 198 362
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	8 688 349	8 621 294	8 759 303	8 882 503	9 207 532
<b>B2 - Aide à l'exercice du mandat</b>	<b>113 806 279</b>	<b>116 482 264</b>	<b>110 604 455</b>	<b>112 294 776</b>	<b>115 422 794</b>
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 537 992	7 449 715	7 915 291	8 080 632	7 516 313
626 - Frais postaux et de télécommunications	2 986 649	2 836 323	2 313 107	2 544 155	2 591 613
648 - Formation	29 298	29 064	44 324	35 805	50 810
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	137 917	97 139	67 830	112 264	48 278
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	102 276 640	105 237 199	99 439 237	100 663 458	104 393 609
659 - Contributions aux assemblées interparlementaires	837 784	832 823	824 666	858 463	822 170
<b>B3 - Anciens Sénateurs</b>	<b>4 373 136</b>	<b>4 486 458</b>	<b>4 808 200</b>	<b>4 549 141</b>	<b>4 685 657</b>
641 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	1 357	79 823	100 674	38 624	123 644
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	2 390 263	2 444 091	2 675 613	2 571 640	2 603 428
649 - Accessoires de pensions	1 981 515	1 962 544	2 031 914	1 938 877	1 958 585
<b>C - Charges de personnel</b>	<b>127 056 664</b>	<b>124 835 108</b>	<b>124 909 093</b>	<b>123 715 057</b>	<b>123 594 894</b>
<b>C1 - Personnel en activité : Fonctionnaires</b>	<b>113 808 925</b>	<b>111 003 214</b>	<b>110 143 093</b>	<b>108 588 403</b>	<b>108 414 214</b>
624 - Transport de biens et transport du personnel	299 347	211 138	325 439	216 594	83 724
625 - Déplacements, missions et réceptions	185 454	202 870	226 017	296 393	269 697
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	96 229 009	95 145 551	93 317 894	92 374 180	91 990 727
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	14 705 464	13 875 909	13 996 847	14 079 535	13 961 365
647 - Autres charges sociales	2 356 927	1 526 065	2 252 904	1 595 916	2 084 419
648 - Autres charges de personnel	32 028	40 930	23 207	25 011	23 395
659 - Autres subventions	696	751	785	773	888
<b>C2 - Personnel en activité : Contractuels et assimilés</b>	<b>7 992 425</b>	<b>8 281 284</b>	<b>9 008 012</b>	<b>9 079 551</b>	<b>9 025 980</b>
621 - Personnel extérieur	0	46 022	18 404	28 339	0
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	5 796 920	6 002 408	6 428 549	6 490 130	6 511 202
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 818 015	1 913 476	2 163 299	2 219 317	2 277 644
647 - Autres charges sociales	377 185	319 378	397 761	341 765	237 133
648 - Autres charges de personnel	306	0	0	0	0
<b>C3 - Personnel retraité</b>	<b>5 255 314</b>	<b>5 550 610</b>	<b>5 757 988</b>	<b>6 047 104</b>	<b>6 154 700</b>
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	2 314 806	2 456 202	2 527 991	2 647 570	2 742 572
649 - Accessoires de pensions	2 940 508	3 094 409	3 229 997	3 399 534	3 412 128
<b>Total des dépenses</b>	<b>315 369 303</b>	<b>319 945 070</b>	<b>320 993 544</b>	<b>312 917 594</b>	<b>333 256 702</b>

Par grandes destinations (investissement, fonctionnement courant, charges parlementaires et de personnel) les dépenses réalisées durant l'exercice 2017 se ventilent comme suit :

Dépenses - Sénat	2013	2014	2015	2016	2017
<b>I - INVESTISSEMENT</b>	<b>5 236 823</b>	<b>10 571 770</b>	<b>15 935 833</b>	<b>7 215 147</b>	<b>23 896 707</b>
<b>II - FONCTIONNEMENT</b>	<b>310 132 480</b>	<b>309 373 301</b>	<b>305 057 711</b>	<b>305 702 447</b>	<b>309 359 995</b>
<b>A - Fonctionnement courant</b>	<b>25 248 669</b>	<b>24 202 827</b>	<b>25 172 416</b>	<b>25 302 021</b>	<b>25 250 756</b>
<b>B - Charges parlementaires</b>	<b>157 827 147</b>	<b>160 335 365</b>	<b>154 976 202</b>	<b>156 685 369</b>	<b>160 514 344</b>
<b>B1 - Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité</b>	<b>39 647 732</b>	<b>39 366 643</b>	<b>39 563 546</b>	<b>39 841 452</b>	<b>40 405 894</b>
<b>B2 - Aide à l'exercice du mandat</b>	<b>113 806 279</b>	<b>116 482 264</b>	<b>110 604 455</b>	<b>112 294 776</b>	<b>115 422 794</b>
<b>B3 - Anciens Sénateurs</b>	<b>4 373 136</b>	<b>4 486 458</b>	<b>4 808 200</b>	<b>4 549 141</b>	<b>4 685 657</b>
<b>C - Charges de personnel</b>	<b>127 056 664</b>	<b>124 835 108</b>	<b>124 909 093</b>	<b>123 715 057</b>	<b>123 594 894</b>
<b>C1 - Personnel en activité : Fonctionnaires</b>	<b>113 808 925</b>	<b>111 003 214</b>	<b>110 143 093</b>	<b>108 588 403</b>	<b>108 414 214</b>
<b>C2 - Personnel en activité : Contractuels et assimilés</b>	<b>7 992 425</b>	<b>8 281 284</b>	<b>9 008 012</b>	<b>9 079 551</b>	<b>9 025 980</b>
<b>C3 - Personnel retraité</b>	<b>5 255 314</b>	<b>5 550 610</b>	<b>5 757 988</b>	<b>6 047 104</b>	<b>6 154 700</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>315 369 303</b>	<b>319 945 070</b>	<b>320 993 544</b>	<b>312 917 594</b>	<b>333 256 702</b>



### A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2017 constitue le point de départ d'un cycle exceptionnel d'investissements marqué par un **programme triennal de travaux** ambitieux, comprenant des opérations de rénovation immobilière de grande ampleur, au premier rang desquelles figure celle portant sur les immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard, qui accueillent principalement des bureaux destinés aux Sénateurs et à leurs collaborateurs.

Alors que l'année 2016 avait été marquée par un recul des investissements (- 53,5 %), en raison de l'achèvement l'année précédente de la rénovation des bâtiments du 77 rue Bonaparte et du 64 boulevard Saint-Michel, **le montant des dépenses d'investissement a été multiplié par trois en 2017 à 24,4 M€**, son plus haut niveau de ces dernières années.

#### Evolution des dépenses d'investissement entre 2013 et 2017

2013	2014	2015	2016	2017
5,7	11,2	17	7,9	24,4

*En millions d'euros*

#### 1. Les investissements gérés par la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins (DAPJ)

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
213 - Constructions	2 666 527	7 463 310	10 631 220	3 940 161	17 439 484
215 - Installations techniques, matériels et outillage	1 281 126	1 425 930	2 413 738	1 452 860	3 753 531
216 - Collections et oeuvres d'art	74 454	87 106	166 882	205 884	279 578
218 - Autres immobilisations corporelles	151 330	464 364	824 330	87 234	213 794
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 173 437</b>	<b>9 440 710</b>	<b>14 036 170</b>	<b>5 686 140</b>	<b>21 686 387</b>

##### a) Les dépenses de construction et d'installations techniques

Les dépenses de **construction** se sont élevées à **17 439 484 euros**, en hausse de 342 % par rapport à 2016 (3,9 M€). Les dépenses **d'installations techniques** se sont élevées à **3 753 531 euros** (+ 158 % par rapport à 2016).

(1) La restructuration et la rationalisation de l'usage des immeubles

La politique de **rationalisation des surfaces** qui a été engagée par le Sénat lui permet, en période de rigueur budgétaire, de ne pas acquérir ou de louer de locaux supplémentaires tout en répondant à plusieurs besoins, comme l'accroissement des surfaces de bureaux destinées aux Sénateurs, qui permettra à terme d'abandonner la location d'un immeuble, ou encore la construction d'un restaurant libre-service aux normes sanitaires et techniques, destinée à améliorer la qualité du service offert aux Sénateurs, à leurs collaborateurs et au personnel du Sénat.

A ce titre :

- **6,45 M€** ont été consacrés à la **première phase de la rénovation des bâtiments des 26 et 36 rue de Vaugirard**, contre 7,95 M€ envisagés. Cette dépense a notamment porté sur l'installation d'un bâtiment modulaire de bureaux provisoires dans la Cour d'Honneur et le désamiantage de l'immeuble du 36 rue de Vaugirard ;
- **4,7 M€** ont financé les travaux d'installation d'une **extension dans l'Orangerie Auguste Comte** pour les locaux de la DAPJ ;
- **3,4 M€** ont été dépensés en 2017 pour le chantier de construction d'un **restaurant libre-service** au 36 rue de Vaugirard, dont le coût total est passé de 6 à 8,95 M€ en raison de modifications du programme ;
- **1,1 M€** ont financé la transformation de l'ancienne chapelle de la Chambre des Pairs en salle de réunion multimédia non modulable.

Outre ces chantiers financés sur des crédits pluriannuels dédiés, la DAPJ a financé sur le **budget annuel** diverses opérations de moindre importance pour un montant de **402 000 euros**.

(2) La mise aux normes techniques, environnementales et l'amélioration de l'accessibilité

Cette **mise aux normes** a vocation en premier lieu à répondre aux préoccupations de développement durable, à améliorer l'accessibilité du Sénat et de ses dépendances ainsi qu'à mettre à niveau les installations techniques.

De nombreuses opérations destinées à répondre à ces objectifs ont été menées en 2017, dont :

- La mise en accessibilité et sécurisation de l'Hémicycle pour **1,2 M€** ;
- la poursuite des travaux de restructuration des installations électriques pour **643 000 euros** ;
- la suite de la rénovation des réseaux Ethernet et téléphonique pour **330 000 euros** ;
- la rénovation de la chaufferie pour **1,96 M€** ;
- le pré-câblage des locaux de la Présidence et de la Trésorerie pour **486 000 euros**.

#### **Nature des dépenses d'investissement immobilier**

Deux types de dépenses (au-delà de celles d'entretien courant ou de constructions neuves) connaissent un rythme soutenu : les dépenses de mise aux normes et celles d'économie d'énergie.

- Les travaux de **mise aux normes**

Le tableau ci-après recense les principaux chantiers visant à respecter les normes en vigueur qui s'imposent aux locaux, installations et matériels.

Ces chantiers sont menés dans deux types de circonstances :

- soit ils relèvent de dispositions légales s'imposant directement au Sénat : par exemple le bâtiment des Chartreux devant répondre aux normes d'accessibilité ou d'espace recevant du public (ERP), les groupes froids qui doivent cesser d'utiliser une substance appauvrissant la couche d'ozone (R22) ou encore les contraintes liées à la présence d'amiante ou de plomb ;
- soit ils portent sur des rénovations qui, sans être imposées, sont nécessaires parce qu'elles concernent des installations vétustes ou devenant hors normes, qui ne permettent plus de satisfaire les impératifs de maintenance : par exemple la rénovation des installations électriques ou des réseaux Ethernet et téléphoniques.

	2014	2015	2016	2017
<b>Sénat</b>	<b>1 464 730</b>	<b>1 444 156</b>	<b>1 819 411</b>	<b>6 930 772</b>
Rénovation des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard ( <i>pour 50 %</i> )				3 714 631
Accessibilité et sécurisation de l'hémicycle - ( <i>Pour 75%</i> )			785 913	946 034
Rénovation des installations électriques (2014-2017)	64 584	304 279	460 250	672 095
Rénovation des réseaux Ethernet et téléphoniques		658 810	231 098	403 750
Rénovation de la chaufferie du Palais ( <i>pour 25 %</i> )				526 082
Pré-câblage			170 327	600 458
Téléphonie mobile 3G/4G			12 607	38 837
Rénovation de la tête de réseau			60 300	
Évolution des services de communication électronique				21 169
Escalier du public (A0224) : mise aux normes de l'éclairage			27 778	
Mise aux normes de groupes froid à la Présidence			12 373	
Climatisation - GB011 GB706 UE001 - S0112	4 145	293 073		
Chartreux - Accessibilité	142 785			
Chartreux - ERP	477 114			
Petit Luxembourg - Accessibilité (fin d'opération)	58 927			
Restaurant du personnel - Buffet réfrigéré		105 673		
Versailles - Mise aux normes des équipements de sécurité incendie		5 500		
Mise aux normes de groupes froid (OP)	692 267			
Restaurant des sénateurs - Installations de climatisation		23 959		
Self 6 rue Garancière - Installations de climatisation		14 766		
Autre : Diagnostics et repérages amiante et plomb	24 908	38 097	58 765	7 716

source APJ

#### • Les travaux d'économies d'énergie

La contrainte énergétique est systématiquement prise en compte lors des restructurations complètes de bâtiments. Ainsi, l'isolation du 77 rue Bonaparte et du 64 boulevard Saint-Michel a été renforcée dans le cadre de la réhabilitation de ces édifices. Dans ces deux cas, une nouvelle station CPCU a été créée afin d'optimiser la consommation en termes de chauffage.

Par ailleurs, outre le remplacement récurrent, depuis 2007, des ampoules classiques par des ampoules à basse consommation d'énergie ou leds, des actions plus ciblées sont menées, comme la mise en place de fenêtres à isolation thermique ou encore l'installation de détecteurs de présence permettant l'allumage et l'extinction automatique de l'éclairage des circulations et des sanitaires.

## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

Ces actions sont recensées dans le tableau ci-dessous :

	2014	2015	2016	2017
<b>Sénat</b>	<b>115 360</b>	<b>293 127</b>	<b>196 192</b>	<b>3 486 430</b>
Étude de faisabilité - Chaufferie du Palais		19 758		
Rénovation de la chaufferie du Palais ( <i>pour 75 %</i> )			69 675	1 578 246
Rénovation 26-36 rue de Vaugirard ( <i>pour 25 %</i> )			9 883	1 857 315
Mise en œuvre de portes et fenêtres à isolation renforcée	89 733	75 693	88 335	40 833
Installation de détecteurs de présence	25 627		28 299	10 036
Éclairage du parc de stationnement et armoires électriques		197 675		

*b) Les dépenses relatives aux collections et œuvres d'art*

Les dépenses relatives aux **collections et œuvres d'art** ont représenté **279 578 euros** en 2017, en progression de 35,79 % par rapport à 2016.

Elles ont principalement concerné la transformation de l'ancienne chapelle de la Chambre des Pairs en salle de réunion multimédia non modulable, puisque **218 739 euros** ont été consacrés à la restauration de ses décors.

La **restauration de mobilier historique et d'objets d'art** du Mobilier national, qui avait donné lieu à 50 423 euros de dépenses en 2016, n'a représenté que **8 329 euros** en 2017.

Les dépenses sur crédits annuels de ce compte ont permis des restaurations de sièges, fauteuils, banquettes, dorures, ainsi que des restaurations de tableaux en dépôt au Sénat.

Au cours des cinq derniers exercices, l'évolution des dépenses sur ce compte s'établit comme suit :

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DÉPENSES</b>					
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	82 617	87 106	109 978	150 206	272 546
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	-8 163	0	56 904	55 679	7 033
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>74 454</b>	<b>87 106</b>	<b>166 882</b>	<b>205 884</b>	<b>279 578</b>

En y agrégeant les dépenses de même nature financées sur d'autres comptes, y compris celles de la direction de la Bibliothèque et des Archives, les dépenses contribuant à l'**enrichissement**, à la **restauration** et à la **valorisation du patrimoine**, s'établissent comme suit :

### Agrégat des dépenses d'enrichissement et valorisation du patrimoine mobilier

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
<b>Mobilier historique*</b>	<b>43 796</b>	<b>54 837</b>	<b>140 040</b>	<b>53 030</b>	<b>56 406</b>
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	39 362	54 837	107 434	42 586	49 233
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt				2 423	
605400 - Achats de mobilier et décors			65	957	
606900 - Fournitures ateliers				786	
611000 - Sous-traitance générale			840	5 592	
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	4 434		31 700	685	7 173
<b>Oeuvres d'art*</b>	<b>-3 469</b>	<b>17 285</b>	<b>81 622</b>	<b>81 701</b>	<b>30 012</b>
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	3 903		2 544		
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	-8 163		56 904	53 256	8 329
611000 - Sous-traitance générale	791	8 796	20 362	23 225	16 982
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers		8 489	1 812	5 220	4 702
<b>Achats patrimoniaux</b>	<b>3 300</b>	<b>9 492</b>	<b>8 170</b>	<b>10 632</b>	<b>2 474</b>
605810 - Ouvrages				4 550	
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	3 300	9 492	8 170	6 082	2 474
<b>Restauration d'ouvrages</b>	<b>81 203</b>	<b>115 454</b>	<b>97 290</b>	<b>73 114</b>	<b>63 357</b>
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	81 203	115 454	97 290	43 993	35 474
622600 - Honoraires				29 122	27 883
<b>Numérisation patrimoniale</b>	<b>954</b>	<b>1 213</b>	<b>11 082</b>	<b>676</b>	<b>5 294</b>
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	954	1 213	11 082	676	5 294
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>125 784</b>	<b>198 280</b>	<b>338 204</b>	<b>219 153</b>	<b>157 543</b>

\*Source APJ

Enfin, **213 794 euros** ont été dépensés pour l'**acquisition de mobilier** contre 87 234 euros en 2016, malgré le retard pris par certaines opérations pluriannuelles de travaux qui s'accompagnent du renouvellement du mobilier des bâtiments concernés. Les dépenses réalisées portent principalement sur du mobilier destiné aux bureaux des Sénateurs et sur quelques opérations ponctuelles, comme le réaménagement de la salle de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

## 2. Les investissements gérés par la direction des Systèmes d'information (DSI)<sup>1</sup>

Parmi les investissements gérés par la Direction des Systèmes d'information, on distingue ceux portant sur des **logiciels**, qui ont représenté **169 400 euros** en 2017, et ceux constituant d'**autres immobilisations corporelles**, qui ont suscité une dépense de **676 000 euros** cette même année.

<sup>1</sup> Un agrégat « dépenses informatiques » figure page 35.

*a) Les dépenses de logiciels*

Les dépenses consacrées aux logiciels ont connu une **forte baisse** entre 2016 et 2017, puisqu'elles sont passées de 441 600 à **169 400 euros** (- 62 %), alors que leur augmentation était envisagée : en effet, 985 000 euros avaient été inscrits au budget 2017 à cet effet. Cette sous-consommation s'explique à la fois par le **décalage** de projets pluriannuels et le **report** d'opérations de court terme.

Dans le premier cas, la principale opération, celle de la dématérialisation de la chaîne comptable, a été décalée, annulant une dépense estimée à **300 000 euros**. De même, les acquisitions de logiciels prévues dans le cadre de la rénovation du réseau téléphonique et Ethernet n'ont pas eu lieu.

Dans le second cas, s'agissant des opérations qui avaient vocation à être engagées et achevées en 2017, seuls **153 000 euros** ont été dépensés sur les 583 000 prévus. Aussi bien la migration du système d'exploitation Windows 7 vers Windows 10, dont le coût était estimé à 200 000 euros, que l'acquisition d'un outil de dématérialisation des procédures d'achat public, qui devait s'élever à 100 000 euros, ont été reportées.

En 2017, ce sont finalement **l'évolution des systèmes existants**, pour **64 000 euros**, et la **mise à jour et l'acquisition de licences diverses**, pour **75 000 euros**, qui ont représenté la majeure partie des dépenses de logiciels du Sénat.

*b) Les autres immobilisations corporelles*

En revanche, les investissements liés aux autres immobilisations corporelles ont connu une forte hausse par rapport à 2016 (+ 171 %) et se sont élevés à **675 796 euros** en raison du lancement de **l'opération pluriannuelle de rénovation des réseaux**, pour un coût de **338 000 euros**.

Les autres dépenses couvrent notamment :

- l'équipement informatique des directions, pour **179 941 euros** ;
- l'achat de divers équipements informatiques, pour **54 218 euros** ;
- la fourniture de matériels de stockage, pour **103 264 euros**.

**3. Les investissements des autres directions**

La **direction de la Communication** a consommé **21 288 euros** afin de financer essentiellement la nouvelle plateforme de retransmission vidéo des travaux du Sénat.

Elle a par ailleurs dépensé **625 143 euros** au titre de divers investissements techniques, dont 407 651 euros dans le cadre du lot audiovisuel du chantier d'aménagement d'une salle de réunion multimédia non modulable dans l'ancienne chapelle de la Chambre des Pairs.

Les autres investissements réalisés par la direction de la Communication concernent :

- la cellule audiovisuelle, à hauteur de **61 682 euros** ;
- l'acquisition de serveurs pour l'enregistrement des captations télévisuelles, pour un montant total de **128 725 euros** ;
- la division de l'événementiel, avec **12 362 euros**;
- le pôle image, à hauteur de **14 632 euros**.

Quant à la **direction de la Logistique et des Moyens généraux**, elle a dépensé **701 055 euros**, en forte hausse par rapport à 2016 (+ 51 %), en raison de **l'achat de vingt véhicules** destinés au transport des sénateurs. Cette dépense s'inscrit dans le cadre de l'opération pluriannuelle de renouvellement du parc automobile, traduisant la reprise d'un programme d'acquisition gelé entre 2012 et 2015, et depuis justifié par la vétusté et le kilométrage du parc existant. Quatre véhicules électriques destinés à la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins ont également été acquis, pour un montant total de **76 449 euros**.

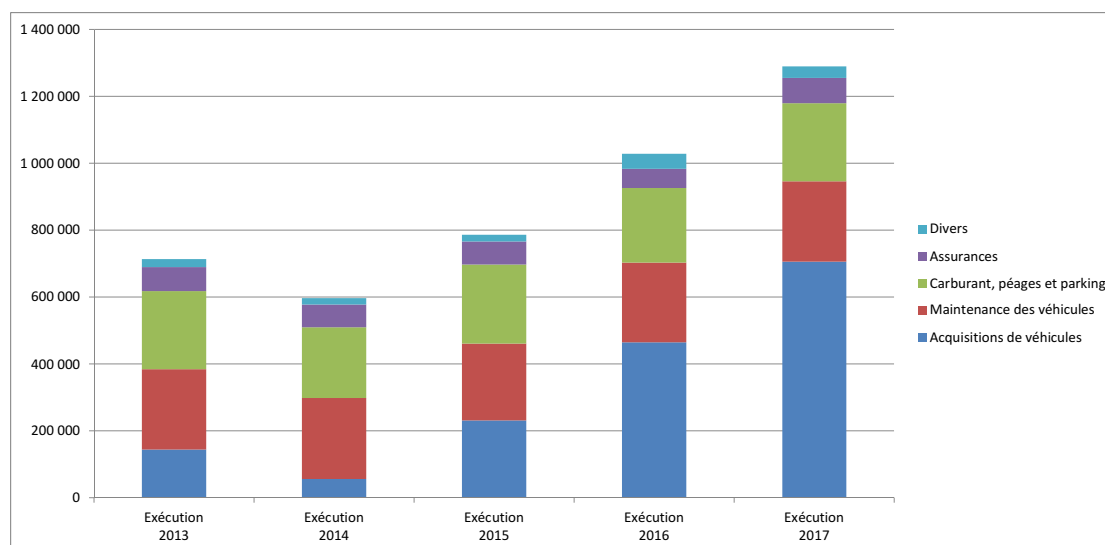
Enfin, elle a dépensé **17 606 euros** pour l'achat de matériel divers de nettoyage et de manutention ou encore de machines-outils pour le garage.



## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

## Agrégat des dépenses du garage

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
<b>Acquisitions de véhicules</b>	<b>144 498</b>	<b>56 659</b>	<b>230 891</b>	<b>464 167</b>	<b>706 137</b>
218200 - Matériel de transport	142 583	56 651	230 621	463 480	698 187
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	1 915	8	270	687	7 950
<b>Maintenance des véhicules</b>	<b>240 059</b>	<b>241 574</b>	<b>229 919</b>	<b>239 122</b>	<b>239 280</b>
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	0	9 768	613	501	1 427
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	146 408	141 992	143 710	161 767	141 436
613510 - Locations mobilières	8 167	7 517	13 359	12 767	15 304
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	78 913	75 948	62 198	52 975	69 510
615600 - Maintenance	6 571	6 349	10 039	11 112	11 602
<b>Carburant, péages et parking</b>	<b>233 454</b>	<b>211 100</b>	<b>236 294</b>	<b>222 821</b>	<b>233 567</b>
606600 - Carburant	205 338	182 622	197 241	176 307	193 250
625140 - Péages et parkings hors mission	28 049	28 431	38 942	46 514	40 318
625150 - Divers hors mission	66	47	111	0	0
<b>Assurances</b>	<b>71 203</b>	<b>67 744</b>	<b>69 547</b>	<b>56 850</b>	<b>76 019</b>
616000 - Assurances	71 203	67 744	69 547	56 850	76 019
<b>Divers</b>	<b>24 116</b>	<b>20 136</b>	<b>18 865</b>	<b>45 574</b>	<b>33 636</b>
215500 - Outillage industriel	7 903	1 282	0	27 884	7 792
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	2 632	5 447	4 749	5 279	12 799
618300 - Documentation technique	10 681	10 672	11 423	8 998	11 175
671200 - Pénalités, amendes	2 901	2 735	2 693	3 412	1 870
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>713 330</b>	<b>597 212</b>	<b>785 517</b>	<b>1 028 533</b>	<b>1 288 639</b>



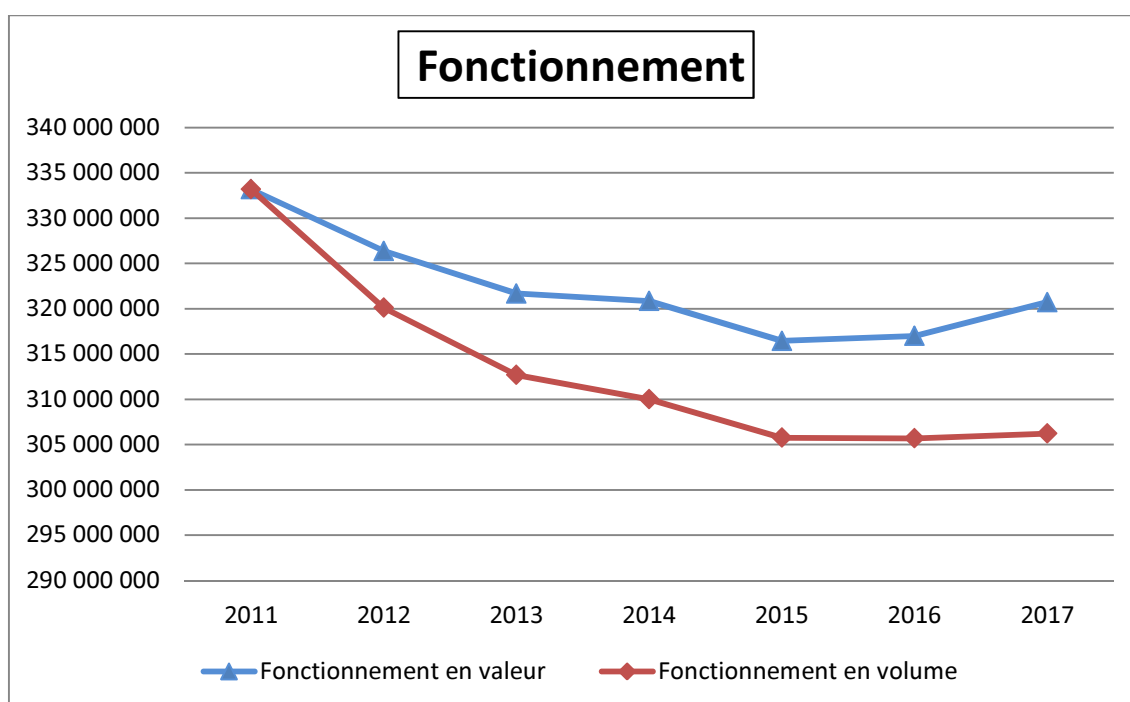
**EXECUTION DU BUDGET - 2017**  
**Sénat**  
**Toutes directions confondues**

Compte	Exécution 2016	Budget réparti 2017	Exécution 2017	Solde budgétaire 2017	Taux d'exécution 2017	Variation 2017-2016 (en%)	Variation 2017-2016 (en montant)
<b>DEPENSES</b>							
205 - Logiciels	495 162,05	1 022 000,00	190 720,75	831 279,25	18,66%	-61,48%	-304 441,30
205000 - Logiciels	495 162,05	1 022 000,00	190 720,75	831 279,25	18,66%	-61,48%	-304 441,30
213 - Constructions	3 940 161,38	23 223 607,00	17 439 484,14	5 784 122,86	75,09%	342,61%	13 499 322,76
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	3 021 596,66	4 707 163,00	8 939 379,93	-4 232 216,83	189,91%	195,85%	5 917 783,17
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments non spécifiques	918 564,72	18 516 444,00	8 500 104,31	10 016 339,69	45,91%	825,37%	7 581 539,59
215 - Installations techniques, matériels et outillage	1 510 423,00	5 548 334,00	3 771 136,77	1 777 197,23	67,97%	149,67%	2 260 713,77
215100 - Installations complexes spécialisées	1 165 086,57	5 343 334,00	3 696 200,94	1 647 133,06	69,17%	217,25%	2 531 114,37
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments non spécifiques	68 224,75	0,00	163,02	-163,02	0,00%	-99,76%	-88 061,73
215400 - Matériel industriel	249 227,27	180 000,00	66 980,97	113 019,03	37,21%	-73,12%	-182 246,30
215500 - Outillage industriel	27 884,41	25 000,00	7 791,84	17 208,16	31,17%	-72,06%	-20 092,57
216 - Collections et oeuvres d'art	205 884,35	435 865,00	279 578,11	155 786,89	64,22%	35,79%	73 693,76
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	150 205,67	160 788,00	272 545,52	-111 757,52	169,51%	81,45%	122 339,85
216200 - Collections et oeuvres d'art mises en dépôt	55 678,68	274 577,00	7 032,59	267 544,41	2,56%	-87,37%	-48 646,09
218 - Autres immobilisations corporelles	1 063 516,51	4 845 742,00	2 215 877,49	2 629 864,51	45,73%	108,35%	1 152 270,98
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	20 485,30	0,00	10 380,00	-10 380,00	0,00%	-49,35%	-10 105,30
218200 - Matériel de transport	463 480,00	771 742,00	698 187,41	73 554,59	90,47%	50,64%	234 707,41
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	249 204,01	979 000,00	678 663,55	300 336,45	69,32%	172,33%	429 459,54
218400 - Mobilier	84 528,52	485 000,00	212 524,35	272 475,65	46,71%	151,42%	127 995,83
218600 - Matériel labo photo	6 933,90	8 000,00	14 632,50	-6 632,50	182,91%	111,03%	7 698,60
218700 - Matériel audiovisuel	238 884,78	950 000,00	601 399,68	348 600,32	63,31%	151,75%	362 514,90
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	1 682 000,00	0,00	1 682 000,00	0,00%	NS	0,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 215 147,29</b>	<b>35 075 048,00</b>	<b>23 896 707,26</b>	<b>11 178 340,74</b>	<b>68,13%</b>	<b>231,20%</b>	<b>16 681 559,97</b>

Ce tableau présente, outre un rappel à titre de comparaison de l'exécution 2016, le budget pour 2017 et son exécution. Ces éléments permettent de calculer la différence entre le budget prévu et son exécution (le « solde budgétaire »), le taux d'exécution et les variations entre les deux exercices.

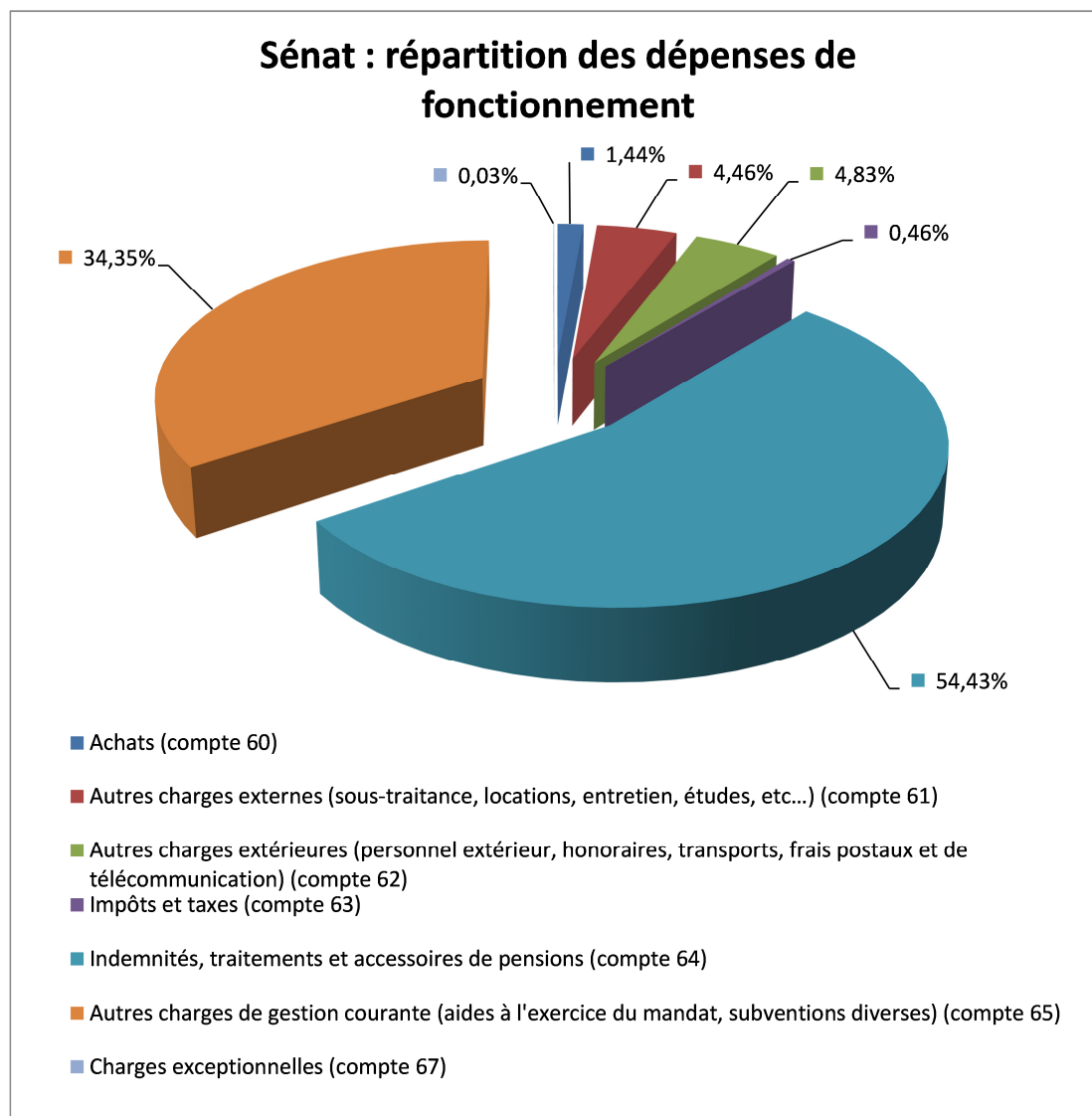
**B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les **dépenses de fonctionnement** liées à l'exercice par le Sénat de sa mission institutionnelle sont, en euros courants, en **légère augmentation** de **1,2 %**, après plusieurs années de baisse régulière.

**Evolution des dépenses de fonctionnement du Sénat depuis 2011**

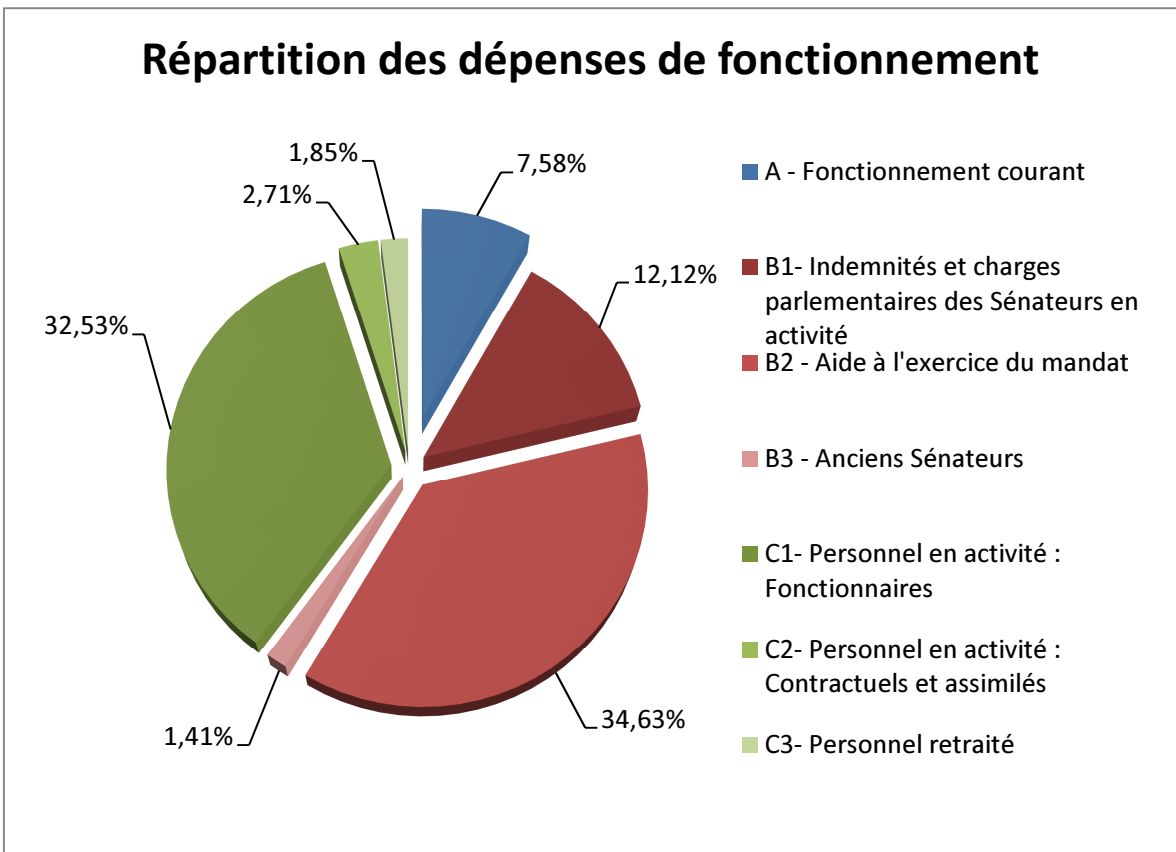
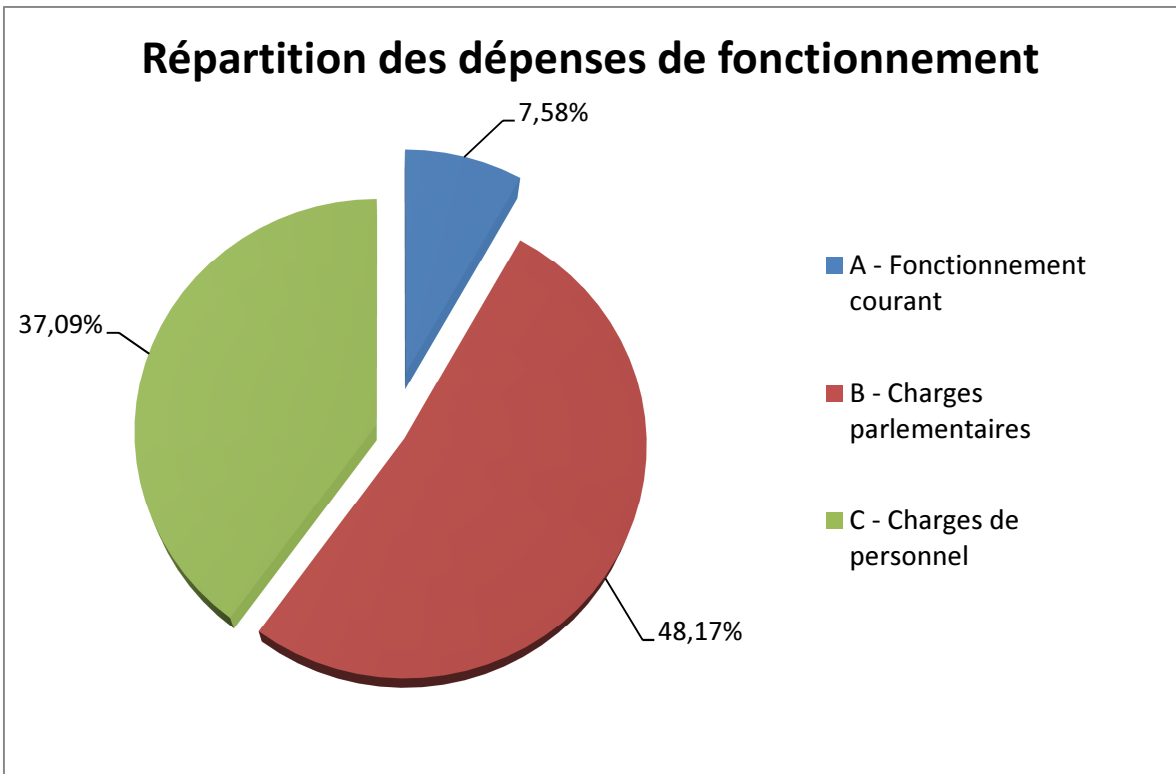
Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 667 426	1 131 757	1 120 987	1 049 029	1 038 919
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 856 252	3 428 364	3 677 946	3 446 632	3 382 714
607 - Achats de marchandises	25 248	30 331	21 755	33 494	20 341
611 - Sous-traitance générale	2 512 594	2 368 908	2 377 289	2 458 404	2 342 265
613 - Locations	2 130 515	1 975 167	2 118 840	1 795 818	1 946 333
614 - Charges locatives et de copropriété	262 771	272 461	442 926	279 030	330 856
615 - Entretien, réparations, restauration	7 008 143	7 323 830	7 380 253	7 495 195	7 431 226
616 - Assurances	220 296	269 304	261 131	220 292	217 317
617 - Etudes et recherche	52 000	114 020	112 729	230 131	83 886
618 - Divers	1 049 743	1 425 603	1 361 091	1 448 305	1 459 209
621 - Personnel extérieur	0	46 022	18 404	28 339	0
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 820 791	1 716 927	2 005 558	2 783 248	3 096 318
623 - Publicités, publications, relations publiques	751 469	723 341	552 123	421 942	373 532
624 - Transport de biens et transport du personnel	299 347	211 138	325 439	216 594	83 724
625 - Déplacements, missions et réceptions	8 086 211	7 974 712	8 485 323	8 658 700	7 995 412
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 931 732	3 684 239	3 152 356	3 428 669	3 391 968
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	909 173	926 054	946 551	978 727	1 002 596
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	429 006	398 138	395 667	393 461	422 205
637 - Taxes diverses	153 162	0	0	0	0
641 - Indemnités des Sénateurs	30 960 740	30 825 172	30 904 917	30 997 574	31 322 006
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	96 229 009	95 145 551	93 317 894	92 374 180	91 990 727
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	5 796 920	6 002 408	6 428 549	6 490 130	6 511 202
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	11 078 612	11 065 385	11 434 915	11 454 142	11 810 960
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	17 020 270	16 332 110	16 524 838	16 727 105	16 703 937
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 818 015	1 913 476	2 163 299	2 219 317	2 277 644
647 - Autres charges sociales	2 734 111	1 845 443	2 650 665	1 937 681	2 321 552
648 - Autres charges de personnel	61 633	69 994	67 531	60 816	74 205
649 - Accessoires de pensions	4 922 023	5 056 953	5 261 911	5 338 411	5 370 713
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	1 713	1 338	94	0	2 685
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	137 917	97 139	67 830	112 264	48 278
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	102 276 640	105 237 199	99 439 237	100 663 458	104 393 609
659 - Autres subventions	1 981 988	1 951 267	1 992 564	1 947 449	1 820 390
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-53 741	-190 450	2 693	13 912	1 870
678 - Autres charges exceptionnelles	750	0	44 408	0	91 397
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>310 132 480</b>	<b>309 373 301</b>	<b>305 057 711</b>	<b>305 702 447</b>	<b>309 359 995</b>

Leur répartition par **nature de compte** s'établit comme suit :



Par **destination** (« fonctionnement courant », « charges parlementaires », « charges de personnel »), elles se ventilent comme suit :

<b>II - FONCTIONNEMENT</b>	<b>309 359 995</b>	<b>92,83%</b>
<b>A - Fonctionnement courant</b>	<b>25 250 756</b>	<b>7,58%</b>
<b>B - Charges parlementaires</b>	<b>160 514 344</b>	<b>48,17%</b>
<b>B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité</b>	40 405 894	12,12%
<b>B2 - Aide à l'exercice du mandat</b>	115 422 794	34,63%
<b>B3 - Anciens Sénateurs</b>	4 685 657	1,41%
<b>C - Charges de personnel</b>	<b>123 594 894</b>	<b>37,09%</b>
<b>C1- Personnel en activité : Fonctionnaires</b>	108 414 214	32,53%
<b>C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés</b>	9 025 980	2,71%
<b>C3- Personnel retraité</b>	6 154 700	1,85%



## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

## Fonctionnement courant : présentation détaillée par compte

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
605100 - Travaux d'impression	681 698	450 748	409 432	361 796	228 259
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	0	9 768	613	501	1 427
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	193 077	199 663	212 890	230 522	227 929
605400 - Achats de mobilier et décors	55 445	66 422	71 531	68 388	55 589
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	7 251	20 520	14 321	3 352	15 587
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	17 377	28 664	12 493	22 982	96 142
605810 - Ouvrages	103 855	96 171	82 068	90 443	72 384
605820 - Journaux à l'unité	170 038	0	0	0	0
605840 - Abonnements, publications diverses	176 195	0	0	0	0
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	3 300	9 492	8 170	6 082	2 474
605870 - Abonnement au JO	8 369	0	0	0	0
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	250 822	250 309	309 470	264 962	339 127
606110 - Eau	250 841	228 650	233 715	180 888	259 640
606120 - Electricité et gaz	1 076 291	963 989	1 194 349	1 128 229	1 105 334
606130 - Chauffage urbain	1 107 981	929 554	1 020 722	1 019 419	937 835
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	593 763	440 813	461 755	407 286	340 423
606400 - Fournitures administratives	359 181	334 106	320 792	283 558	260 562
606600 - Carburant	205 338	182 622	197 241	176 307	200 570
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	73 315	75 061	36 257	26 856	76 687
606800 - Autres matières et fournitures	169 722	262 291	207 900	196 635	190 994
606900 - Fournitures ateliers	19 820	11 278	5 214	27 456	10 668
607000 - Achats de marchandises	25 248	30 331	21 755	33 494	20 341
611000 - Sous-traitance générale	2 505 179	2 368 908	2 377 289	2 458 404	2 342 265
611100 - Traductions	7 415	0	0	0	0
613200 - Locations immobilières	1 560 133	1 544 478	1 702 435	1 390 171	1 530 431
613510 - Locations mobilières	552 342	402 693	404 964	391 654	398 207
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	18 040	27 997	11 442	13 994	17 695
614000 - Charges locatives et de copropriété	262 771	272 461	442 926	279 030	330 856
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	613 000	1 059 941	866 361	785 645	488 261
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	491 596	623 858	625 340	468 851	555 963
615600 - Maintenance	5 903 547	5 640 030	5 888 551	6 240 700	6 387 002
616000 - Assurances	220 296	269 304	261 131	220 292	217 317
617000 - Etudes et recherche	52 000	114 020	112 729	230 131	83 886
618110 - Achats et abonnements publications diverses	148 812	833 988	838 997	885 476	930 649
618120 - Archives audiovisuelles	33 699	38 299	26 728	26 805	24 618
618140 - Abonnements télévision	23 944	10 756	7 496	8 496	8 877
618150 - Documentation électronique	327 287	11 653	3 685	11 661	9 343
618170 - Suivi presse quotidienne régionale	21 652	22 081	22 162	22 663	23 002
618300 - Documentation technique	27 432	36 985	34 663	23 976	32 228
618400 - Versement à des organismes de formation	367 706	387 910	352 847	388 044	368 509
618410 - Formation langues étrangères	77 991	79 280	67 998	74 224	56 024
618450 - Conception épreuves de concours	21 220	4 651	6 461	6 960	5 959
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0	0	55	0	0
622600 - Honoraires	1 820 791	1 716 927	2 005 558	2 783 248	3 096 318
623100 - Annonces et insertions	19 830	35 407	14 866	15 839	18 184
623300 - Organisation de manifestations et expositions	173 708	189 567	189 253	145 503	110 277
623600 - Catalogue et imprimés	72 977	75 944	57 972	46 417	37 600
623700 - Publications	54 952	112 805	111 464	97 930	90 188
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	430 003	309 619	178 568	116 253	117 283
625 - Déplacements, missions et réceptions	362 765	322 127	344 014	281 675	209 401
626100 - Frais postaux et de télécommunication - Charges générales	823 747	713 290	674 505	728 280	655 076
626220 - Lignes spécialisées et internet	52 718	64 971	93 080	87 533	81 796
626250 - Autres frais de télécommunications	68 618	69 655	71 663	68 701	63 484
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	909 173	926 054	946 551	978 727	1 002 596
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	429 006	398 138	395 667	393 461	422 205
637000 - Taxes diverses	153 162	0	0	0	0
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	1 713	1 338	94	0	2 685
659000 - Autres subventions	15 368	15 370	15 370	32 370	5 370
659110 - Subvention aux Restaurants	729 170	711 863	769 745	703 795	641 975
659120 - Subvention au Comptoir Médicis	46 680	46 680	27 230	0	0
659130 - Subvention au Salon de coiffure	96 106	82 104	77 404	74 404	71 404
659140 - Subvention à la Garde républicaine	186 798	190 096	204 512	212 678	230 083
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	24 363	-22	0	0	0
659160 - Subventions diverses	45 022	71 601	72 851	64 966	48 500
671200 - Pénalités, amendes	-53 741	-190 450	2 693	13 912	1 870
678000 - Autres charges exceptionnelles	750	0	44 408	0	91 397
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>25 248 669</b>	<b>24 202 827</b>	<b>25 172 416</b>	<b>25 302 021</b>	<b>25 250 756</b>

## 1. Les dépenses de fonctionnement courant

Les **dépenses de fonctionnement courant**<sup>1</sup> assimilables aux frais généraux sont détaillées ci-après :

### Agrégat des dépenses de fonctionnement courant (frais généraux)

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
60 - Achats	5 548 926	4 590 452	4 820 688	4 529 155	4 441 974
61 - Travaux et services extérieurs	13 236 063	13 749 292	14 054 259	13 927 175	13 811 090
62 - Autres travaux et services extérieurs	3 880 109	3 610 311	3 740 945	4 371 378	4 479 607
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 491 341	1 324 192	1 342 218	1 372 188	1 424 801
65 - Autres charges de gestion courante	1 145 221	1 119 030	1 167 206	1 088 212	1 000 017
67 - Charges exceptionnelles	-52 991	-190 450	47 101	13 912	93 267
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>25 248 669</b>	<b>24 202 827</b>	<b>25 172 416</b>	<b>25 302 021</b>	<b>25 250 756</b>

#### a) Les achats de fournitures et de biens

Les achats de **matériel, équipements et travaux - télécoms** se sont élevés à **1 038 919 euros**, en baisse de 1 % par rapport à 2016. Cette catégorie regroupe des dépenses de natures très différentes, notamment :

- les achats de petits équipements et de serrurerie, les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des ateliers de la DAPI, des entreprises chargées de l'entretien des installations du Sénat, le petit mobilier non immobilisable, les matériels téléphoniques, de sécurité ou de communication ainsi que les petits travaux d'entretien courant tels que le nettoyage et la réparation de moquettes ou de stores pour **373 456 euros** (+ 16% par rapport à 2016) ;
- les achats d'ouvrages et de fonds photographiques patrimoniaux de la direction de la Bibliothèque et des Archives pour **78 005 euros**, en baisse de 19,19 % par rapport à 2016 ;
- les achats de petits matériels audiovisuels (**30 428 euros**) et les travaux photographiques (**15 587 euros**) de la direction de la Communication. En sus, **65 715 euros** ont été dépensés pour l'opération pluriannuelle consacrée à l'aménagement d'une salle de réunion multimédia non modulable dans l'ancienne chapelle de la Chambre des Pairs ;
- les achats de **consommables et autres petits matériels informatiques** pour **224 783 euros**, en baisse de 2,49 % par rapport à l'année 2016 ;

<sup>1</sup> Les dépenses de classe 6 se rattachant par destination aux charges parlementaires ou aux charges de personnel n'y figurent pas.



## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

- l'acquisition de petits matériels et équipements destinés aux différentes directions (chariots, diables, collecteurs, escabeaux, etc.) et d'outillage destiné aux mécaniciens du garage pour **22 687 euros** ;
- les **travaux d'impression parlementaire** pour **228 259 euros**, qui enregistrent une baisse de 36,91 % par rapport à 2016, le nombre de pages imprimées ayant diminué plus fortement (- 30 %) que celui de pages publiées (- 14,1 %), les efforts d'ajustement des tirages aux besoins ayant été poursuivis et une expérimentation de la dématérialisation des rapports législatifs et de contrôle ayant été lancée au dernier trimestre 2017.

Les achats non stockés de **matières premières et de fournitures** passent de **3 446 632 euros** en 2016 à **3 382 714 euros** en 2017, soit une baisse de 1,85 %. L'évolution des **dépenses de fluides** de la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, soit environ **2,2 M€**, est contrastée.

Les **dépenses en eau** sont en forte **hausse** de **40,38 %**, notamment en raison de l'absence ponctuelle de facturation en 2015 et 2016 pour un compteur d'eau, depuis remplacé par le fournisseur. Les **dépenses d'électricité et de gaz diminuent** de **2,03 %**, tout comme celles de **chauffage** de **8 %**.

## Agréгат des dépenses de fluides du Sénat

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
606110 - Eau	222 864	199 751	197 605	151 860	213 177
606120 - Electricité et gaz	1 076 291	963 989	1 194 349	1 128 229	1 105 334
606130 - Chauffage urbain	1 107 981	929 554	1 020 722	1 019 419	937 835
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 407 136</b>	<b>2 093 293</b>	<b>2 412 677</b>	<b>2 299 508</b>	<b>2 256 346</b>

Les dépenses de fournitures, de **petits équipements** et de **carburants** ont poursuivi leur tendance à la baisse, avec **1 126 368 euros** consommés contre 1 147 125 euros en 2016 (- 1,8 %).

La **direction de la Logistique et des Moyens généraux** a dépensé **970 036 euros**, contre 983 220 euros en 2016. Cette baisse de 1,3 % résulte de la poursuite des efforts de modération des dépenses observables sur les principaux postes, dont les fournitures d'entretien et de petit équipement qui connaissent une baisse résultant partiellement de la suspension des travaux parlementaires. Les dépenses des fournitures protocolaires, d'eau des fontaines à eau augmentent et les dépenses d'habillement sont en baisse.

### Agrégat des achats non stockés de matières premières et fournitures hors fluides

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
606110 - Eau (fontaines)	27 977	28 899	36 110	29 028	46 463
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	593 763	440 813	461 755	407 286	340 423
606400 - Fournitures administratives	359 181	334 106	320 792	283 558	260 562
606600 - Carburant	205 338	182 622	197 241	176 307	200 570
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	73 315	75 061	36 257	26 856	76 687
606800 - Autres matières et fournitures	169 722	262 291	207 900	196 635	190 994
606900 - Fournitures ateliers	19 820	11 278	5 214	27 456	10 668
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 449 116</b>	<b>1 335 071</b>	<b>1 265 269</b>	<b>1 147 125</b>	<b>1 126 368</b>

#### *b) Les services extérieurs*

##### (1) Les dépenses de communication

Les **enregistrements vidéo des débats** en séance publique et des salles de réunion, le nouveau dispositif de captation mobile et la captation d'opérations de communication événementielle ont représenté **467 600 euros**, contre 758 196 euros en 2016 (- 38 %). Cette baisse est imputable à la suspension des travaux parlementaires du printemps 2017.

Le coût de **l'exploitation des équipements audiovisuels** du Palais du Luxembourg et de ses dépendances s'est quant à lui élevé à **980 658 euros**, contre 905 921 euros en 2016.

Ces dépenses contribuent directement, au titre des « **fonctions support** » à l'activité législative, dont l'évolution est retracée dans l'agrégat ci-après.

#### Agrégat des dépenses des « fonctions support » à l'activité législative

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
<b>Impressions</b>	<b>681 698</b>	<b>450 748</b>	<b>409 432</b>	<b>361 796</b>	<b>228 259</b>
605100 - Travaux d'impression	681 698	450 748	409 432	361 796	228 259
<b>Captation télévisuelle</b>	<b>1 021 840</b>	<b>861 798</b>	<b>856 996</b>	<b>889 854</b>	<b>619 138</b>
611000 - Sous-traitance générale	933 770	744 411	722 215	747 130	462 709
615600 - Maintenance	88 070	117 388	134 781	142 725	156 430
<b>Exploitation audiovisuelle</b>	<b>929 503</b>	<b>922 211</b>	<b>922 102</b>	<b>959 517</b>	<b>1 073 692</b>
611000 - Sous-traitance générale	890 626	883 538	882 925	905 921	980 658
615600 - Maintenance	38 877	38 673	39 177	53 596	93 033
<b>Communication institutionnelle et multimédia</b>	<b>768 048</b>	<b>759 720</b>	<b>759 195</b>	<b>663 106</b>	<b>688 885</b>
622600 - Honoraires	768 048	726 600	726 600	640 010	668 280
623700 - Publications	0	33 120	32 595	23 096	20 605
<b>Frais de diffusion audiovisuelle</b>	<b>430 003</b>	<b>309 619</b>	<b>178 568</b>	<b>116 253</b>	<b>117 283</b>
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	430 003	309 619	178 568	116 253	117 283
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 831 092</b>	<b>3 304 096</b>	<b>3 126 294</b>	<b>2 990 526</b>	<b>2 727 257</b>

S'agissant des **locations**, **37 784 euros** ont été consommés, en hausse de 164 % par rapport à 2016. Ces crédits ont financé la location d'écrans, de chaises et d'équipements destinés aux élections sénatoriales, aux Journées européennes du Patrimoine et à l'accueil d'élus locaux.

La **maintenance des équipements audiovisuels** a représenté une dépense de **268 139 euros**, en hausse de 29,68 % sur an. Cette hausse est imputable à la maintenance du centre de production télévisuelle, dont le total s'établit à 156 430 euros contre 142 725 euros en 2016, et à une première année entière de maintenance de la nouvelle plateforme de retransmission vidéo des travaux parlementaires, pour un coût de 50 862 euros.

De plus, diverses autres dépenses de communication ont représenté **296 375 euros** (+ 26,24 % sur un an), principalement les frais de réalisation du panorama de presse quotidien pour 263 341 euros, en augmentation en raison des droits de copie en hausse à l'occasion du renouvellement sénatorial, les coûts d'utilisation d'un progiciel de gestion de contacts et l'abonnement à des fichiers média (20 220 euros), ainsi que divers outils multimédia (12 814 euros).

**688 872 euros** ont été consacrés à la **rémunération d'intermédiaires et à la prise en charge d'honoraires**, en hausse de 4,22 %. Il s'agit ici essentiellement du coût de la **rédaction multimédia externalisée**, qui s'élève à **648 480 euros**, contre 640 010 euros en 2016), auquel viennent s'ajouter 19 800 euros pour la réalisation de cours en ligne relatifs au Sénat.

Trois facteurs principaux ont contribué à la baisse de 5,26 % des dépenses de **publicité, publications et relations publiques**, qui s'établissent à **176 706 euros** :

- la diminution des dépenses de communication événementielle, pour un total de **38 818 euros** contre 47 162 euros en 2016 ;
- la stabilité des frais de diffusion audiovisuelle, qui s'élèvent à **117 283 euros**, contre 116 253 euros en 2016 ;
- la baisse des frais de publication, qui correspondent à l'impression de 50 000 exemplaires de la brochure de présentation du Sénat en français pour 16 816 euros et de 5 000 chemises de presse (2 954 euros).

Enfin, comme chaque année, 2 000 euros de **subvention** ont été versés aux lauréats du **prix du livre d'histoire du Sénat**.

## (2) Les dépenses immobilières

Les **travaux d'entretien, réparations, restauration** immobilière ont représenté **4 857 837 euros**, en baisse de 7,04 % par rapport à 2016 et couvrent :

- à titre principal les prestations de **maintenance**, soit l'entretien et la maintenance des équipements (chauffage, climatisation, électricité, ascenseurs...) et du patrimoine (maçonnerie,

plomberie, menuiserie...), pour un total de **4 306 189 euros**, en diminution de 1,06 % par rapport à 2016 ;

- les travaux d'**entretien et d'aménagement des locaux**, qui se sont élevés à **488 261 euros**, en baisse de 37,85 % par rapport à 2016, et ont en particulier porté sur la pose de revêtement de sol souple (64 748 euros), la remise en état de locaux des commissions (68 205 euros) et de bureaux de la direction de la Séance (14 709 euros) ainsi que la restauration du Cabinet de départ (16 080 euros) ;
- plus marginalement, les travaux d'**entretien des biens « mobiliers »**, pour **63 387 euros** (- 28 % par rapport à 2016), dont le dépannage d'appareils électroménagers industriels et domestiques (30 888 euros), la restauration courante des collections et œuvres d'art appartenant au Sénat (7 173 euros) ou en dépôt (5 998 euros) et le nettoyage de tissus, marbres et cuirs (8 571 euros).

Les **loyers** versés pour les immeubles dont le Sénat est locataire, c'est-à-dire les immeubles des 4 et 6 rue Casimir Delavigne, le local du 11 rue Servandoni et l'entrepôt du 3 boulevard Ney, se sont élevés à **1 317 136 euros**.

Les **charges locatives et de copropriété** se sont quant à elles élevées à **330 856 euros**, en hausse de 18,57 % par rapport à 2016 en raison des travaux de réfection des toitures de l'immeuble du 11 rue Servandoni.

L'ensemble des dépenses relatives aux prestations de **nettoyage des locaux** du Sénat ont représenté en 2017 **663 768 euros**, en baisse de 0,74 % par rapport à 2016.

Enfin, **2 089 525 euros** ont été versés aux bureaux d'études au titre de leurs **honoraires**.

Dans le cadre d'opérations pluriannuelles, **1 748 566 euros** ont notamment été dépensés pour :

- la restructuration des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard : **953 074 euros** ;
- l'implantation d'un nouveau restaurant en libre-service au 36 rue de Vaugirard : **247 536 euros** ;
- l'extension dans l'Orangerie Auguste Comte du 64 boulevard Saint-Michel : **212 098 euros** ;
- la transformation de l'ancienne chapelle de la Chambre des Pairs en salle de réunion multimédia non-modulable: **132 593 euros** ;

## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

- la mise en accessibilité et la sécurisation de l'Hémicycle : **82 011 euros** ;
- la rénovation des réseaux Ethernet et téléphoniques : **73 230 euros** ;
- la restructuration du pavillon Guynemer : **24 788 euros**.

S'agissant des honoraires pris en charge par les **crédits annuels**, qui ont représenté **340 959 euros**, l'anticipation des études relatives au pré-câblage prévu pour la période 2018-2021 a conduit à une surconsommation d'un montant de 75 420 euros. Les principales autres dépenses d'études ont concerné la chaufferie du Palais, pour **141 839 euros**, ou encore l'évolution des services de communication électronique (21 169 euros).

Reclassés selon leur destination « dépenses immobilières », les crédits utilisés à ce titre pour l'investissement et le fonctionnement s'établissent comme suit au cours des cinq derniers exercices.

## Agréat des dépenses immobilières

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
<b>Travaux</b>	<b>3 553 159</b>	<b>8 861 768</b>	<b>12 779 952</b>	<b>5 193 958</b>	<b>21 146 228</b>
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	2 666 527	727 382	212 126	3 021 597	8 939 380
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments non spécifiques	0	6 735 928	10 419 094	918 565	8 500 104
215100 - Installations complexes spécialisées	886 632	1 198 694	1 850 070	1 165 087	3 696 201
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments non spécifiques	0	57 551	279 823	68 225	163
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	0	142 213	18 839	20 485	10 380
<b>Fluides</b>	<b>2 407 136</b>	<b>2 093 293</b>	<b>2 412 677</b>	<b>2 299 508</b>	<b>2 256 346</b>
606110 - Eau	222 864	199 751	197 605	151 860	213 177
606120 - Electricité et gaz	1 076 291	963 989	1 194 349	1 128 229	1 105 334
606130 - Chauffage urbain	1 107 981	929 554	1 020 722	1 019 419	937 835
<b>Nettoyage</b>	<b>545 354</b>	<b>557 134</b>	<b>615 566</b>	<b>668 730</b>	<b>663 768</b>
611000 - Sous-traitance générale	545 354	557 134	615 566	668 730	663 768
<b>Location</b>	<b>1 466 194</b>	<b>1 464 798</b>	<b>1 576 857</b>	<b>1 363 084</b>	<b>1 472 256</b>
613200 - Locations immobilières	1 466 194	1 464 798	1 576 857	1 363 084	1 472 256
<b>Charges locatives et de copropriété</b>	<b>262 771</b>	<b>272 461</b>	<b>442 926</b>	<b>279 030</b>	<b>330 856</b>
614000 - Charges locatives et de copropriété	262 771	272 461	442 926	279 030	330 856
<b>Entretien et maintenance</b>	<b>4 775 623</b>	<b>5 040 147</b>	<b>5 092 982</b>	<b>5 138 024</b>	<b>4 794 450</b>
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	613 000	1 059 941	866 361	785 645	488 261
615600 - Maintenance	4 162 623	3 980 205	4 226 620	4 352 379	4 306 189
<b>Honoraires</b>	<b>680 968</b>	<b>693 228</b>	<b>1 012 550</b>	<b>1 905 074</b>	<b>2 089 525</b>
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	680 968	693 228	1 012 550	1 905 074	2 089 525
<b>Impôts et taxes</b>	<b>427 091</b>	<b>398 131</b>	<b>395 396</b>	<b>392 774</b>	<b>414 256</b>
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	427 091	398 131	395 396	392 774	414 256
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>14 118 296</b>	<b>19 380 960</b>	<b>24 328 906</b>	<b>17 240 182</b>	<b>33 167 684</b>

La **maintenance des équipements techniques** correspond, par type d'équipement, à la ventilation suivante<sup>1</sup> :

	Au titre de 2013	Au titre de 2014	Au titre de 2015	Au titre de 2016	<b>Au titre de 2017</b>
Chauffage - Ventilation - Climatisation	483 443	495 650	514 256	528 840	578 750
Électricité - Courants fort et faibles	1 445 451	1 472 049	1 662 964	1 687 143	1 703 554
Détection incendie	247 261	227 179	235 598	241 053	241 125
Sûreté intrusion	320 412	316 998	299 548	294 478	288 268
Réseau téléphonique	358 857	359 880	369 826	382 100	408 031
Ascenseurs	91 549	78 471	84 121	81 252	102 589
<b>Maintenance équipements</b>	<b>2 946 973</b>	<b>2 950 227</b>	<b>3 166 313</b>	<b>3 214 866</b>	<b>3 322 317</b>

### (3) Les dépenses informatiques

Les dépenses de **maintenance** s'élèvent à **1 838 092 euros**, en hausse de **23,42 %** par rapport à 2016, tandis que celles d'assurance des serveurs informatiques ont représenté **3 753 euros**.

**34 902 euros** ont été consacrés aux **études et recherches**, contre 145 660 euros en 2016 (-76 %), pour financer, en plus de la **veille technologique** (19 002 euros), une prestation d'étude relative à la migration vers une version plus récente du progiciel budgétaire et comptable (14 440 euros). Les **formations spécialisées et techniques** ont quant à elles eu pour coût **64 084 euros**, en baisse de 27,91 % sur un an.

Le montant consacré à la location, auprès de la société *Amadeus*, de logiciels permettant l'**émission de titres de transport ferroviaires** par la division des Transports est resté inchangé à 8 626 euros.

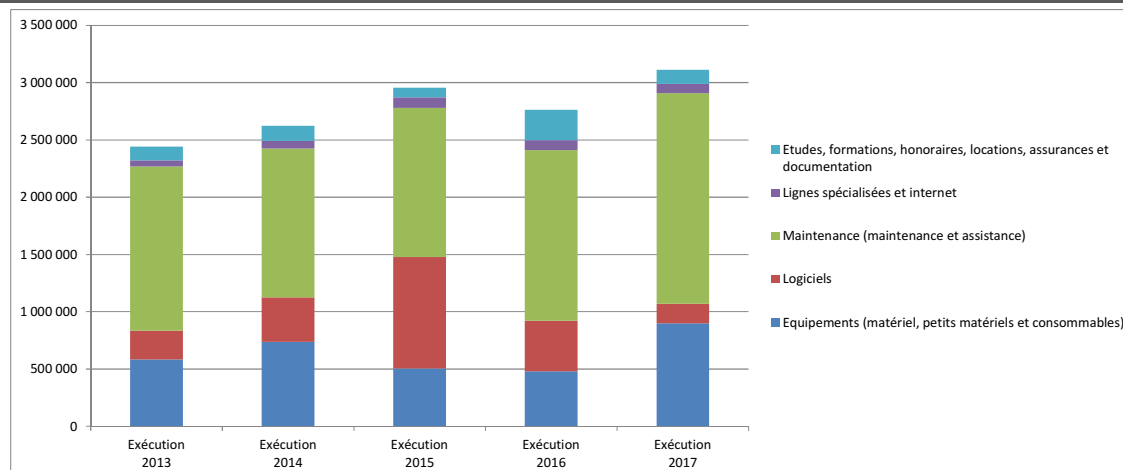
Enfin, les frais de **télécommunication pour les lignes spécialisées** se sont élevés à **81 796 euros**, inférieurs de 6,55 % par rapport à 2016, l'interruption des travaux parlementaires ayant entraîné une baisse des frais de surconsommation de bande passante des lignes à haut débit.

<sup>1</sup> Ces chiffres correspondent à l'ensemble « Sénat et Jardin ». Les dépenses sont réparties ensuite dans les comptes de chaque entité selon la clef suivante : 93 % pour le Sénat et 7 % pour le Jardin (sauf pour la sécurité des systèmes d'incendie [SSI] pour laquelle le Musée prend en charge 1 % des dépenses).

La présentation agrégée de ces dépenses s'établit comme suit :

### Agrégat des dépenses informatiques

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
<b>Equipements (matériel, petits matériels et consommables)</b>	<b>583 100</b>	<b>736 366</b>	<b>506 171</b>	<b>479 726</b>	<b>900 579</b>
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	390 023	536 703	296 734	249 204	675 796
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	193 077	199 663	209 437	230 522	224 783
<b>Logiciels</b>	<b>251 350</b>	<b>389 617</b>	<b>972 597</b>	<b>441 612</b>	<b>169 433</b>
205000 - Logiciels	251 350	389 617	972 597	441 612	169 433
<b>Maintenance (maintenance et assistance)</b>	<b>1 433 410</b>	<b>1 299 218</b>	<b>1 300 219</b>	<b>1 489 239</b>	<b>1 838 092</b>
615600 - Maintenance	1 433 410	1 299 218	1 300 219	1 489 239	1 838 092
<b>Lignes spécialisées et internet</b>	<b>52 718</b>	<b>64 971</b>	<b>93 080</b>	<b>87 533</b>	<b>81 796</b>
626220 - Lignes spécialisées et internet	52 718	64 971	93 080	87 533	81 796
<b>Etudes, formations, honoraires, locations, assurances et documentation</b>	<b>120 959</b>	<b>132 305</b>	<b>84 289</b>	<b>263 314</b>	<b>122 848</b>
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	13 926	11 820	6 584	8 626	8 626
616000 - Assurances	3 377	3 509	3 584	3 647	3 753
617000 - Etudes et recherche	46 059	35 628	18 372	145 660	34 902
618150 - Documentation électronique	6 429	0	0	0	0
618400 - Versement à des organismes de formation	35 058	45 708	55 748	88 896	64 084
622600 - Honoraires	16 110	35 640	0	16 485	11 484
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 441 538</b>	<b>2 622 478</b>	<b>2 956 356</b>	<b>2 761 424</b>	<b>3 112 748</b>



#### (4) Les dépenses de la Bibliothèque

Les dépenses de la direction de la Bibliothèque et des Archives se sont élevées à **959 299 euros en 2017** soit une diminution de 8,43 % en un an.

Les **achats d'ouvrages** et de fonds photographiques patrimoniaux ont représenté **78 005 euros**, en baisse de 19,19 % par rapport à 2016.

**129 938 euros** ont été consacrés à des dépenses de reliure, de restauration et de numérisation de documents, ce qui représente un montant inférieur de 21,5 % à celui atteint en 2016.

Enfin, le reste des dépenses diverses de la direction se sont élevées à **691 165 euros**, contre 711 758 euros en 2016 (- 2,9 %). Elles concernent à la fois la conservation des archives audiovisuelles (24 618 euros), le suivi de la presse régionale (23 002 euros) et surtout les **achats et abonnements** qui représentent à eux seuls **643 545 euros**.

Ainsi, les achats des journaux et magazines sont en hausse modérée de 4,01 %. Les abonnements aux revues enregistrent quant à eux une **baisse de 8,56 %** grâce à la poursuite des **efforts de rationalisation** engagés les années passées. Les dépenses de **documentation électronique**, qui regroupent les abonnements à des bases juridiques et à des bases de presse, se sont stabilisées pour s'établir à **379 215 euros**.

(5) Les autres dépenses

Les dépenses **d'assurance** pour les polices **dommage aux biens, individuelle accident et flotte automobile** se sont élevées à 213 564 euros, contre 216 645 euros en 2016 (- 1,4 %).

Le recours aux **prestataires extérieurs** recouvre quant à lui des prestations de nature extrêmement diverses qui évoluent de façon hétérogène. On peut ainsi mentionner :

- **122 472 euros** dépensés par la **direction de la Logistique et des Moyens généraux** pour la **collecte des déchets et des vieux papiers**, en augmentation de 37,87 % par rapport à 2016. La progression observée sur ce compte est imputable aux **dépenses de déménagement**, qui ont représenté 74 642 euros contre 29 457 euros en 2016 et dont l'évolution est notamment liée au transfert des bureaux de Sénateurs situés dans l'immeuble du 36 rue de Vaugirard vers le bâtiment modulaire ;
- **19 535 euros** destinés principalement à financer l'**emballage et le transport d'œuvres d'art** et tapisseries.

En matière d'entretien, de réparations et de restauration, **337 219 euros** ont été dépensés, en baisse de 17,29 %, pour :

- les contrats d'entretien et de maintenance de divers équipements (garage, photocopieurs, massicots, etc.) ainsi que les opérations d'entretien et de réparation sur divers matériels, pour une dépense totale de **116 817 euros**, en baisse en raison d'une diminution des volumes de copies liée à l'activité parlementaire réduite, la facturation étant indexée sur le nombre de copies effectuées ;
- les travaux d'entretien, de réparation et de restauration de biens mobiliers, dont la remise en état des véhicules de la flotte et le blanchissage.



## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

S'agissant des **frais postaux et de télécommunications**, l'essentiel des crédits<sup>1</sup> visent à couvrir :

- les **frais postaux du Sénat**, pour un total de **1 397 036 euros**, en baisse de 10,37 % par rapport à 2016 et ce en dépit de l'augmentation tarifaire intervenue en janvier 2017. Les volumes de courrier transférés vers et depuis les permanences parlementaires ont diminué fortement. En sus, l'interruption des travaux parlementaires au printemps 2017 a suscité une baisse des affranchissements (- 8,81 %).
- le **forfait téléphonique** des Sénateurs, pour une dépense de **1 655 599 euros**, en hausse de 10,4 %. Cette évolution reflète le coût des migrations des lignes vers le nouveau marché de flotte téléphonique et des droits à renouvellement des appareils ;
- **divers frais de télécommunications**, qui s'élèvent à **257 538 euros** (- 8,87 %), dont principalement la **téléphonie fixe et mobile des services**, les redevances pour les réseaux Rimbaud et l'utilisation des fréquences radioélectriques auprès de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), ainsi que les taxes payées à la Ville de Paris pour le passage des câbles dans les égouts.

Au total, corrigé des éléments spécifiques et cycliques, ce poste de dépense retrouve sa **tendance baissière**.

### Agrégat des dépenses pour frais postaux et de télécommunication

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
626100 - Frais postaux et de télécommunication	2 009 139	1 747 728	1 645 135	1 772 634	1 591 090
626210 - Abonnement téléphonique	1 801 257	1 801 885	1 342 478	1 499 801	1 655 599
626220 - Lignes spécialisées et internet	52 718	64 971	93 080	87 533	81 796
626250 - Autres frais de télécommunications	68 618	69 655	71 663	68 701	63 484
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 931 732</b>	<b>3 684 239</b>	<b>3 152 356</b>	<b>3 428 669</b>	<b>3 391 968</b>

Enfin, seuls **91 397 euros**, destinés à prendre en charge la participation du Sénat aux dépenses engagées pour le Congrès du Parlement qui s'est tenu le 3 juillet 2017 à Versailles, ont été prélevés sur les **649 000 euros** inscrits au budget afin de pallier, en cours d'année, les besoins supplémentaires de l'une ou l'autre des directions résultant, en particulier, d'éventuelles dépenses exceptionnelles que nécessiteraient l'activité parlementaire ou les exigences de la sécurité de l'institution.

<sup>1</sup> Par destination, certaines de ces dépenses se retrouvent classées en charges parlementaires.

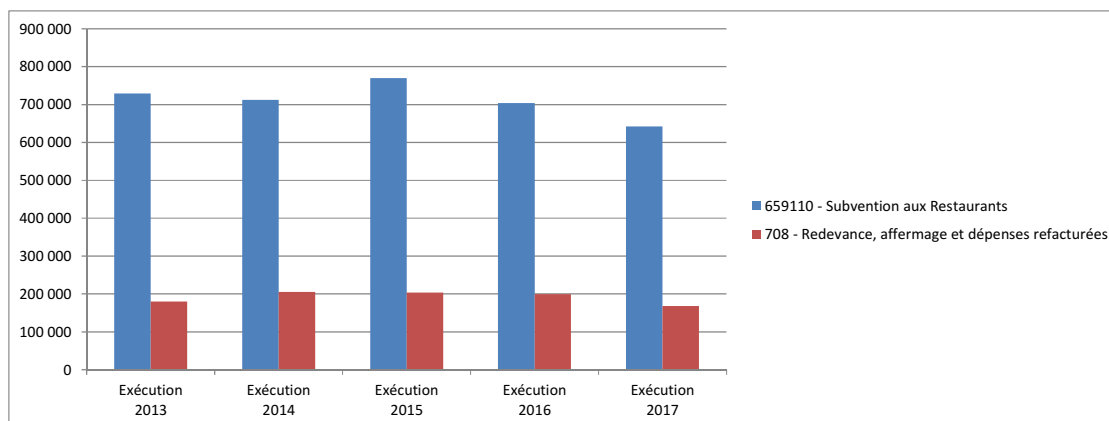
## (6) Les subventions

Au sein du budget du Sénat, la principale subvention est celle versée **au Restaurant du Sénat**, qui vise à prendre en charge une partie du coût des repas servis par le délégataire aux Sénateurs et aux personnels. Elle s'est élevée à **641 975 euros** en 2017, ce qui correspond à 128 395 repas, en baisse de 8,78 % sur un an.

Cette dépense doit être rapprochée de la redevance que verse le Restaurant du Sénat (*cf. infra*) ainsi que de la refacturation à Public Sénat de l'application du tarif préférentiel à ses salariés.

## Subvention nette au Restaurant

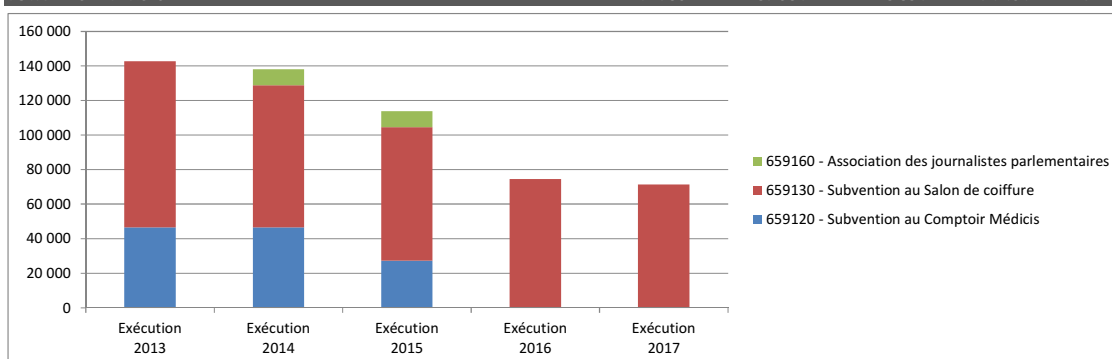
Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>RESTAURANTS</b>					
<b>659110 - Subvention aux Restaurants</b>	<b>729 170</b>	<b>711 863</b>	<b>769 745</b>	<b>703 795</b>	<b>641 975</b>
Restaurant des Sénateurs	147 430	133 188	138 432	145 435	124 390
Restaurants des personnels	581 740	578 675	631 313	558 360	517 585
<b>708 - Redevance, affermage et dépenses refacturées</b>	<b>180 543</b>	<b>205 551</b>	<b>203 915</b>	<b>199 837</b>	<b>168 027</b>
708110 - Redevance, affermage, restaurants	180 543	186 456	193 825	189 532	162 797
708810 - Dépenses refacturées	0	19 095	10 090	10 305	5 230
<b>SOLDE</b>	<b>548 627</b>	<b>506 312</b>	<b>565 830</b>	<b>503 958</b>	<b>473 948</b>



Les dépenses concernent également la **subvention au salon de coiffure**, pour **71 404 euros**, contre 74 404 euros en 2016 (- 4,03 %). La convention d'exploitation prévoit en effet une baisse progressive du montant de la subvention de 3 000 euros par an jusqu'à son terme en 2020. La subvention du Comptoir Médicis a quant à elle disparu en 2016 lors du renouvellement de son autorisation d'exploitation.

### Agrégat des subventions

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
659120 - Subvention au Comptoir Médicis	46 680	46 680	27 230	0	0
659130 - Subvention au Salon de coiffure	96 106	82 104	77 404	74 404	71 404
659160 - Association des journalistes parlementaires	0	9 200	9 200	0	0
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>142 786</b>	<b>137 984</b>	<b>113 834</b>	<b>74 404</b>	<b>71 404</b>



Enfin, il faut mentionner les subventions versées à :

- la **Garde républicaine**, pour **230 083 euros**, en hausse de 8,18 %, et qui assure la **prise en charge des repas des militaires du détachement quotidien** ;
- la Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat (16 000 euros, soit une diminution de moitié sur un an), l'Amicale du Sénat (25 000 euros) et l'Amicale des anciens fonctionnaires (7 500 euros).

## 2. Les charges parlementaires

### a) Les indemnités parlementaires

En 2017, le **montant total des indemnités parlementaires** s'est élevé à **31 322 006 euros**, en hausse de **1,05 %**. Plusieurs facteurs contribuent à cette évolution, notamment **l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique**, relevée de 0,60 % le 1<sup>er</sup> février 2017 et qui se répercute directement sur le calcul du montant de l'indemnité parlementaire et des indemnités connexes.

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 a mis en œuvre la première phase du protocole sur la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) en majorant de quatre points les indices correspondant aux échelles lettres A et G qui servent au calcul de

l'indemnité parlementaire<sup>1</sup>. Cette mesure intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2017 correspond à une **augmentation de 0,34 %** de la base de calcul de l'indemnité parlementaire. La seconde phase prévue initialement le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (majoration de cinq points d'indice) a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2019<sup>2</sup>

Les **indemnités à caractère familial** ont connu une baisse de 2,74 % en 2017, représentant **84 298 euros**. Leur évolution reflète une double tendance :

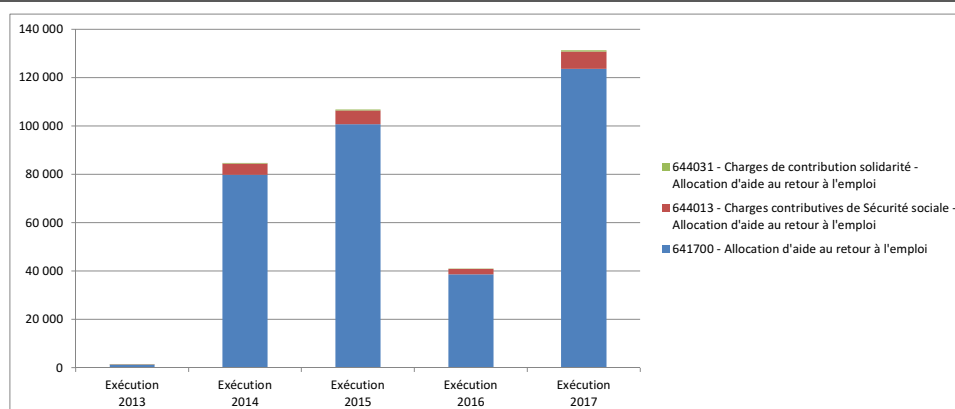
- la décroissance de ces indemnités selon l'avancée en âge des enfants de Sénateurs (- 21 % entre janvier et septembre) ;
- l'impact du renouvellement sénatorial et la prise en compte de nouveaux ayants-droits (+ 51 % entre septembre et décembre).

Enfin, l'**Allocation d'aide au retour à l'emploi (AARE)** a connu une forte progression, passant de 38 624 euros en 2016 à **123 644 euros** en 2017. Dégressive, elle n'a concerné qu'un ancien Sénateur de janvier à septembre mais huit au lendemain du renouvellement sénatorial du 24 septembre 2017.

Les dépenses relatives à l'AARE, charges sociales comprises, s'établissent comme suit :

### Agrégat des dépenses relatives à l'AARE

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	1 357	79 823	100 674	38 624	123 644
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale - Allocation d'aide au retour à l'emploi	78	4 559	5 750	2 206	7 063
644031 - Charges de contribution solidarité - Allocation d'aide au retour à l'emploi	6	326	411	158	504
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 441</b>	<b>84 708</b>	<b>106 835</b>	<b>40 988</b>	<b>131 211</b>



<sup>1</sup> Selon la règle fixée par l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement.

<sup>2</sup> Décret n° 2017-1709 du 13 décembre 2017.

*b) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance*

En 2017, les charges de Sécurité sociale et de prévoyance des Sénateurs se sont élevées à **11 810 960 euros**, en hausse de 3,12 % par rapport à l'année précédente.

Cette évolution est essentiellement due à la progression des charges contributives retraite des Sénateurs (+ 4,50 %), causée notamment par la poursuite du **relèvement du taux de cotisation** en application de la réforme des retraites, qui est passé de 13,56 % à 13,72 %, et de la hausse de la valeur du point de la fonction publique (cf. *supra*).

Les **accessoires de pensions** des Sénateurs pour les **majorations pour enfants** ont quant à eux représenté **1 958 585 euros** (+ 1,02 %).

*c) Les aides à l'exercice du mandat*

Les **aides à l'exercice du mandat** représentent depuis 2011 le **premier poste du budget du Sénat**. En 2017, les dépenses à ce titre, qui comprennent la rémunération des collaborateurs des Sénateurs ainsi que les moyens matériels mis à leur disposition et aux groupes politiques, ont représenté **104 393 609 euros**, en progression de **3,71 %** par rapport à 2016.

## (1) Les collaborateurs de Sénateurs

**L'AGAS**

**L'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS)**, constituée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a pour mission d'assurer, par délégation des Sénateurs, la **gestion administrative et financière** de leurs **collaborateurs**, qui sont des salariés de droit privé et qui ont pour tâche de seconder les Sénateurs dans les tâches directement liées à l'exercice de leur mandat. Le nombre maximal de collaborateurs est de cinq.

L'adhésion des Sénateurs à l'AGAS leur permet de disposer du **crédit mensuel** mis à leur disposition par le Sénat pour la rémunération de leurs collaborateurs et de bénéficier de la gestion administrative desdits collaborateurs, tout en exerçant pleinement l'ensemble de leurs prérogatives et responsabilités d'employeur : recrutement, politique salariale, pouvoir de direction, pouvoir disciplinaire.

En pratique, la gestion administrative des collaborateurs est assurée, pour le compte des Sénateurs employeurs, par une division déléguée à l'AGAS, qui assure notamment la rédaction des contrats de travail, les déclarations aux organismes sociaux, la paie des salariés, le paiement des cotisations sociales et des impôts, la gestion de la formation professionnelle et de la santé au travail ainsi que la gestion des facilités offertes aux collaborateurs (transports, titres-restaurant, mutuelle, etc.).

Le crédit mis à la disposition de chaque Sénateur peut être révisé, à l'initiative des Questeurs, à la date de chaque augmentation des traitements de la fonction publique. Il s'élève, depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, à **7 639 euros par mois**.

La réglementation définie par le Bureau et les Questeurs du Sénat prévoit que le crédit est strictement mensuel : il doit être consacré à la rémunération des collaborateurs présents un mois donné, ne peut être appelé par anticipation, ni capitalisé en cas de vacance d'emploi.

À ce crédit mensuel, qui ne peut servir qu'aux appointements bruts des collaborateurs, s'ajoutent les **charges patronales**, les **compléments salariaux** (complément salarial d'ancienneté, treizième mois, etc.), les **autres dépenses** (formation professionnelle, épargne salariale, épargne retraite, régime de prévoyance et de complémentaire santé), ainsi que les indemnités de licenciement, qui sont **prises en charge hors crédit mensuel** par le Sénat et imputées sur le budget de l'AGAS. Ces autres dépenses représentent environ la moitié du budget de l'AGAS -et sensiblement plus les années de renouvellement - l'autre moitié étant constituée du crédit mensuel utilisé.

La subvention versée par le Sénat à l'AGAS s'est élevée à **66 442 161 euros** en 2017 (+ 8,87 %), soit plus de 63 % du montant total des aides à l'exercice du mandat des Sénateurs.

Ces crédits, en **hausse de 8,87 %** par rapport à 2016, sont constitués :

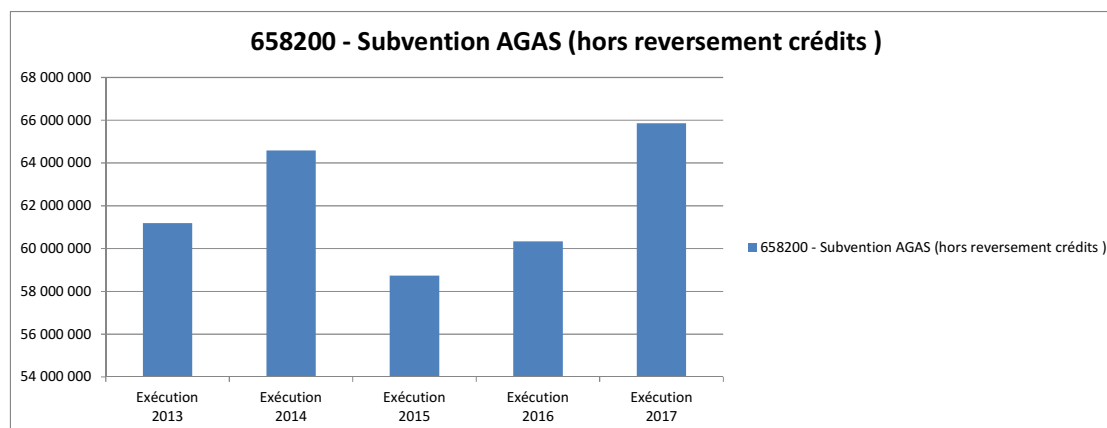
- de la **rémunération des collaborateurs de Sénateurs : 43 042 974 euros**, contre 38 701 294 euros en 2016 (+ 11,22 %), dont la progression est principalement liée au versement d'indemnités de fin de contrat à la suite du renouvellement sénatorial et de l'interdiction des collaborateurs familiaux<sup>1</sup>, qui ont représenté un total de 4,85 millions d'euros ;
- des **charges sociales et fiscales** liées à ces emplois, pour un total de **21 232 469 euros** (+ 4,61 %) ;
- du **reversement** par certains Sénateurs d'une fraction de leur dotation à leur groupe politique, soit **579 570 euros** (- 16,3 %), afin de renforcer les moyen à la disposition de ceux-ci pour recruter directement des collaborateurs ;
- de l'**action sociale et culturelle** à destination des collaborateurs de Sénateurs : **715 398 euros** (+ 2,7 %).

<sup>1</sup> Par la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique.

## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

## Évolution de la subvention à l'AGAS

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
658200 - Subvention AGAS (hors reversement crédits)	61 191 271	64 588 691	58 732 280	60 336 328	65 862 592
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>61 191 271</b>	<b>64 588 691</b>	<b>58 732 280</b>	<b>60 336 328</b>	<b>65 862 592</b>



Le tableau ci-dessus présente la subvention à l'AGAS hors reversement de crédits de Sénateurs à leur groupe, car ces reversements sont présentés avec les moyens de fonctionnement des groupes (il s'agit, par destination, d'une dépense faite pour le fonctionnement des groupes et non pour l'emploi de collaborateur des Sénateurs).

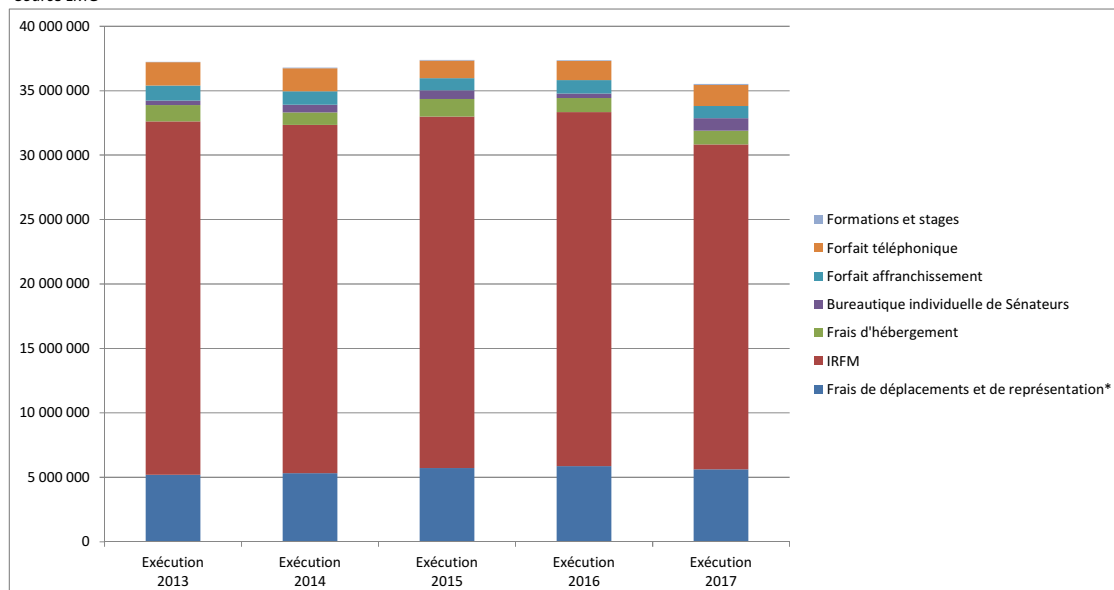
## (2) Les moyens matériels pour l'exercice du mandat

Hors subvention de l'AGAS, les dépenses directement liées à l'exercice du mandat représentent **35 511 352 euros**, en **baisse de 4,94 %** par rapport à 2016.

## Agrégat des dépenses liées à l'exercice du mandat (hors collaborateurs)

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
<b>Frais de déplacements et de représentation*</b>	<b>5 207 548</b>	<b>5 335 208</b>	<b>5 728 349</b>	<b>5 865 976</b>	<b>5 628 973</b>
625110 - Avion	2 776 384	2 768 697	3 045 960	3 147 608	3 086 561
625110 - Train	1 034 249	1 082 869	1 114 199	1 112 116	1 139 290
625110 - Taxis	905 962	931 248	987 314	945 446	852 761
625110 - Ratp	44 067	158 704	182 424	184 715	180 561
625110 - Location de cars	5 518	1 194	7 051	1 067	7 348
625110 et 625150 - Divers	0	2 541	0	2 418	6 820
625120 - Hébergement	68 537	54 262	89 096	87 239	64 535
625140 - Péages et parking	137 329	141 747	147 293	154 081	141 623
625700 - Réception et représentation	235 502	193 946	155 012	231 286	149 475
<b>Forfait affranchissement</b>	<b>1 185 392</b>	<b>1 034 438</b>	<b>970 630</b>	<b>1 044 354</b>	<b>936 014</b>
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 185 392	1 034 438	970 630	1 044 354	936 014
<b>Forfait téléphonique</b>	<b>1 801 257</b>	<b>1 801 885</b>	<b>1 342 478</b>	<b>1 499 801</b>	<b>1 655 599</b>
626210 - Abonnement téléphonique	1 801 257	1 801 885	1 342 478	1 499 801	1 655 599
<b>Formations et stages</b>	<b>29 298</b>	<b>29 064</b>	<b>44 324</b>	<b>35 805</b>	<b>50 810</b>
648230 - Formation aux langues étrangères	11 149	13 461	10 409	9 689	17 338
648250 - Autres formations	18 149	15 603	33 915	26 116	33 473
<b>IRFM</b>	<b>27 403 747</b>	<b>27 010 060</b>	<b>27 266 327</b>	<b>27 469 289</b>	<b>25 186 442</b>
658310 - IRFM	27 403 747	27 010 060	27 266 327	27 469 289	25 186 442
<b>Frais d'hébergement</b>	<b>1 258 740</b>	<b>955 280</b>	<b>1 367 685</b>	<b>1 097 281</b>	<b>1 078 818</b>
658311 - Hébergement	1 258 740	955 280	1 367 685	1 097 281	1 078 818
<b>Bureautique individuelle de Sénateurs</b>	<b>347 454</b>	<b>611 644</b>	<b>654 808</b>	<b>342 388</b>	<b>974 696</b>
658320 - Bureautique individuelle de Sénateurs	347 454	611 644	654 808	342 388	974 696
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>37 233 436</b>	<b>36 777 578</b>	<b>37 374 600</b>	<b>37 354 894</b>	<b>35 511 352</b>

\*Source LMG



\*Source LMG



- **L'IRFM**

**L'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM)** représentait en 2017 **25 186 441 euros**, en baisse de 8,31 %.

Le renouvellement sénatorial de septembre 2017 ayant entraîné le départ de 102 Sénateurs, ceux-ci ont procédé à un reversement du solde de leur indemnité non dépensée, ce qui a représenté 2,41 M€ et explique cette diminution.

Il convient de rappeler que l'IRFM a été supprimée par la loi du 15 septembre 2017<sup>1</sup>. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le régime des frais de mandat des Sénateurs est défini par l'arrêté du Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017.

- **Les transports**

Les frais de transport des Sénateurs, essentiellement **entre Paris et leur circonscription**, sont passés de 5 390 952 euros en 2016 à **5 266 521 euros en 2017** (- 2,31 %), décomposés comme suit :

- **3 086 561 euros** pour les dépenses d'**avion** (- 1,94 %) ;
- **1 139 290 euros** pour les dépenses de **train** (billets et cartes de circulation), en hausse de 2,44 % ;
- **852 761 euros** pour les taxis, en baisse de 9,8 % ;
- **180 561 euros** pour la **RATP** (- 2,25 %).

- **La dotation bureautique**

La dotation **bureautique individuelle des Sénateurs**, qui s'impute sur une enveloppe triennale de 5 000 euros par Sénateur, a été en 2017 consommée à hauteur de **974 696 euros**, en hausse de 184,68 % par rapport à 2016. Sa transformation en avance spécifique informatique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans le cadre de la réforme des frais de mandat, a pu contribuer à anticiper certains achats.

- **L'hébergement**

Les dépenses d'hébergement des Sénateurs à Paris ont représenté **1 078 818 euros** contre 1 097 281 euros en 2016, soit une baisse de 1,68 %.

De façon générale, ce poste de dépense varie en fonction de l'activité du Sénat. La présence accrue des Sénateurs les jours de séance explique qu'il n'ait que faiblement baissé malgré la forte diminution du nombre de jours de

---

<sup>1</sup> Loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 précitée, art. 20.

séance en 2017 (79) par rapport à 2016 (125) en raison des nombreuses échéances électorales de l'année. Par ailleurs, du fait du renouvellement sénatorial, le nombre de Sénateurs bénéficiaires du forfait hébergement est passé de 152 en 2016 à 220 en 2017.

- **Les frais de téléphone et postaux**

Les **frais postaux du Sénat** se sont élevés à **1 397 036 euros**, dont 936 014 imputable au forfait d'affranchissement des Sénateurs, en baisse de 10,37 % par rapport à 2016. Cette évolution reflète notamment la baisse des flux de transfert du courrier entre le Palais du Luxembourg et les permanences parlementaires (- 9,1 % de Paris vers les circonscriptions et - 15,37 % des régions vers Paris).

Le **forfait téléphonique** des Sénateurs représente une dépense de **1 655 599 euros** contre 1 499 801 euros en 2016, en hausse de 10,39 %.

(3) Les groupes politiques

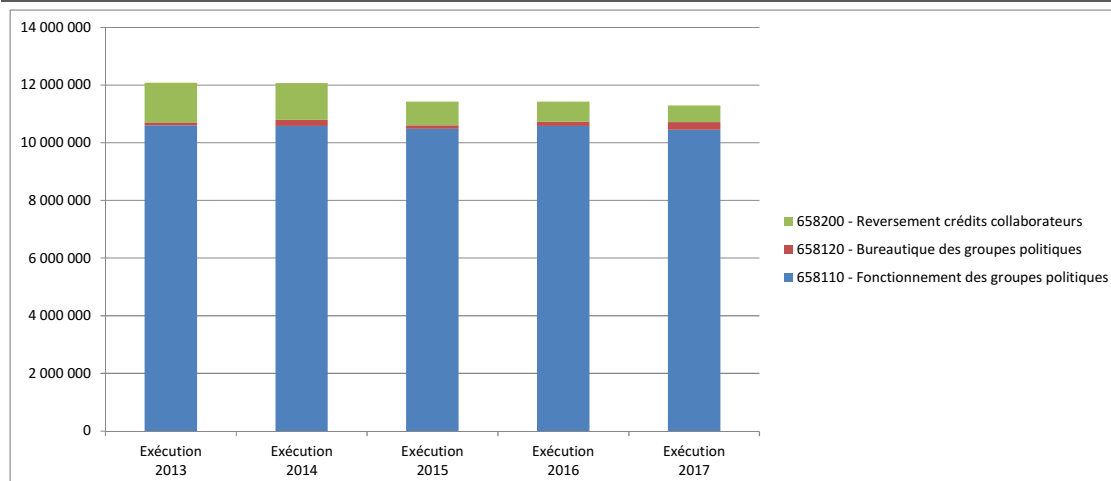
La **subvention de fonctionnement** des groupes politiques s'élève à **10 444 681 euros**, en **diminution de 1,24 %**. Malgré la revalorisation de la valeur du point d'indice de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017, les changements dans le nombre et la composition des groupes politiques du Sénat ont entraîné une baisse de la dépense. En effet, les subventions aux groupes sont calculées mensuellement sur la base d'un montant fixe par Sénateur, mais aussi d'effets de seuils en fonction de la taille des groupes.

Les dépenses prises en charge dans le cadre de la **dotation bureautique** des groupes politiques, qui fait l'objet d'une enveloppe triennale, demeurent dans l'ordre de grandeur des années de renouvellement et représentent **266 811 euros**, contre 149 660 euros en 2016 (+ 78,28 %), 122 003 euros en 2015 et 221 703 euros en 2014.

## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

## Agrégat des dépenses en faveur des groupes politiques

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	10 603 556	10 573 178	10 478 451	10 575 808	10 444 681
658120 - Bureautique des groupes politiques	105 317	221 703	122 003	149 660	266 811
658200 - Reversement crédits collaborateurs	1 366 554	1 276 644	817 682	692 703	579 570
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>12 075 427</b>	<b>12 071 525</b>	<b>11 418 137</b>	<b>11 418 170</b>	<b>11 291 062</b>



## d) Les activités internationales du Sénat

Le Sénat a consacré, en 2017, **1,46 M€<sup>1</sup>** à ses **activités internationales<sup>2</sup>**, en baisse par rapport à 2016 (- 11,12 %). Ce montant représente donc **0,44 % du total des dépenses liées aux missions institutionnelles du Sénat** en 2017.

	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Activités internationales	1,77 M€	1,70 M€	1,69 M€	1,65 M€	1,46 M€	-11,12%

Source BPR et DLC

<sup>1</sup> Il s'agit de la dépense nette, c'est-à-dire du total des dépenses moins les produits de cette activité, à savoir les cotisations des Sénateurs aux groupes d'amitié, d'une part ; et leur participation aux déplacements de ces groupes, d'autre part.

<sup>2</sup> Ne sont pas comptabilisées ici les dépenses des commissions, présentées par ailleurs, dont certaines peuvent avoir une dimension internationale (déplacements à l'étranger, notamment).

Ces dépenses ont concerné deux directions, la direction de la Législation et du Contrôle (DLC) et la direction du Secrétariat du Bureau, du Protocole et des Relations internationales (DSBPRI), et se répartissent en **quatre catégories** :

- (1) les activités des assemblées et instances interparlementaires ;
- (2) les activités des groupes interparlementaires d'amitié ;
- (3) la coopération technique interparlementaire ;
- (4) les manifestations à dimension internationale.

(1) Les activités des assemblées et instances interparlementaires

Les assemblées et instances interparlementaires représentent l'essentiel de la dépense pour les activités internationales (**1 031 151 euros** en 2017 contre 1 108 456 euros en 2016), qui se subdivise entre les cotisations et subventions de fonctionnement à ces organismes, d'une part ; et les frais de mission correspondant à l'activité des Sénateurs au sein de ces instances, d'autre part.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de ces différents éléments sur cinq ans :

Assemblées interparlementaires	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Cotisations/subventions (DSBPRI)	402 205	413 405	439 313	413 940	391 333	-5,46%
Cotisations/subventions (DLC)	266 992	295 254	269 882	265 044	269 975	1,86%
<i>Total cotisation/subvention</i>	<i>669 197</i>	<i>708 659</i>	<i>709 195</i>	<i>678 984</i>	<i>661 308</i>	<i>-2,60%</i>
Frais de mission (DSBPRI)	192 921	145 325	120 094	188 394	162 038	-13,99%
Frais de mission (DLC)	219 825	234 001	236 462	241 078	207 805	-13,80%
<i>Total frais de mission</i>	<i>412 746</i>	<i>379 326</i>	<i>356 556</i>	<i>429 473</i>	<i>369 843</i>	<i>-13,88%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 081 943</b>	<b>1 087 985</b>	<b>1 065 751</b>	<b>1 108 456</b>	<b>1 031 151</b>	<b>-6,97%</b>

Source BPR et DLC

On constate une évolution de la répartition de la dépense, entre les cotisations et subventions d'une part, et les frais de mission d'autre part, qui diminuent respectivement de 2,6 % et de 13,88 %.

Les montants des **cotisations et subventions** aux assemblées et instances interparlementaires dont est membre le Sénat ont connu des évolutions contrastées, selon les institutions. Trois ont enregistré des hausses modérées, une est stable et la dernière est nette baisse. L'ensemble est donc en **baisse de 2,6 %**, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

### Contributions aux principales instances interparlementaires

Nom	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Union Interparlementaire	266 141	259 762	285 534	262 162	237 031	-9,59%
Ass. parlementaire de la francophonie	92 064	109 643	109 779	107 778	110 302	2,34%
Ass. parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	164 286	160 272	160 272	152 961	155 733	1,81%
Ass. parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	102 706	134 982	109 610	112 083	114 243	1,93%
Ass. parlementaire de la Méditerranée	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	0,00%
<b>Total instances</b>	<b>669 197</b>	<b>708 659</b>	<b>709 195</b>	<b>678 984</b>	<b>661 308</b>	<b>-2,60%</b>

Source BPR et DLC

Les dépenses pour **frais de missions** sont, elles, en baisse sensible par rapport à 2016 (- 13,88 %). Les principaux postes de dépense parmi ces instances sont les suivants :

### Frais de mission des délégations aux assemblées parlementaires

Nom	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	88 109	108 019	89 538	97 961	76 010	-22,41%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	82 751	70 088	85 263	88 171	80 368	-8,85%
Assemblée parlementaire de la francophonie	100 702	76 237	79 297	100 214	72 630	-27,53%
Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	38 714	47 428	57 548	47 580	45 730	-3,89%
Union Interparlementaire	91 157	61 415	35 936	81 083	86 250	6,37%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	1 062	7 673	4 861	7 097	3 159	-55,49%
Réunion des présidents de parlements	10 251	8 466	4 113	7 367	5 697	-22,67%
<b>Total instances</b>	<b>412 746</b>	<b>379 326</b>	<b>356 556</b>	<b>429 473</b>	<b>369 843</b>	<b>-13,88%</b>

Source BPR et DLC

A l'exception de ceux exposés dans le cadre de l'Union Interparlementaire (UIP), qui progressent de 6,37 %, **tous les frais de missions diminuent.**

#### (2) Les activités des groupes interparlementaires d'amitié

En 2017, les dépenses liées aux **groupes interparlementaires d'amitié** se sont élevées à **482 985 euros**, contre 560 399 euros en 2016 (- 13,8 %). Cela représente un coût total pour le Sénat de **377 864 euros** (contre 444 470 euros en 2016) une fois prises en compte la **participation des Sénateurs** sur leurs frais de mission (**54 829 euros**) d'une part et les **cotisations aux groupes d'amitié**, qui ont représenté **50 292 euros**, d'autre part.

Les groupes d'amitié ont réalisé **vingt déplacements**, soit trois de moins qu'en 2016, pour un coût de 322 046 euros (- 13,7 %), et **six accueils**, soit un de plus que l'année précédente, qui ont entraîné une dépense de 52 361 euros (+ 18 %).

Les dépenses relatives aux activités de ces groupes suivent une évolution cyclique, l'exercice 2017 étant marqué par la suspension des travaux parlementaires qui a entraîné un ralentissement des activités de déplacement.

La ventilation des dépenses entre les trois principaux postes, à savoir les accueils de délégations étrangères, les déplacements et les autres activités, présente des variations significatives avec une augmentation des accueils et une diminution des déplacements.

Il convient de rappeler que la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts a produit des résultats sensibles depuis 2013, mais reste dépendante en partie de paramètres externes tels que les cours des principales devises et les tarifs aériens.

### Agrégat des dépenses des groupes interparlementaires d'amitié

	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Accueils	79 524	89 238	80 804	44 365	52 361	18,02%
<i>(nombre d'accueils réalisés)</i>	6	10	8	5	6	20,00%
Déplacements	460 729	366 201	313 556	373 323	322 046	-13,74%
<i>Participation des Sénateurs</i>	71 946	56 610	44 683	66 253	54 829	-17,24%
<i>(nombre de déplacements réalisés)</i>	28	22	17	23	20	-13,04%
Régie		-8 997	11 984	18 567	-562	-103,03%
recettes	sans objet	-55 286	-51 216	-49 676	-50 292	1,24%
dépenses		46 289	63 200	68 243	49 730	-27,13%
Autres dépenses	20 235	12 226	15 229	8 215	4 020	-51,07%
<b>TOTAL</b>	<b>560 487</b>	<b>458 668</b>	<b>421 573</b>	<b>444 470</b>	<b>377 864</b>	<b>-14,99%</b>

Source BPR

### (3) La coopération technique interparlementaire

Les dépenses de la **coopération technique interparlementaire** liée aux activités de coopération effectuées au Sénat (accueil de délégations de parlements étrangers), ainsi qu'aux missions techniques assurées par des Sénateurs et des fonctionnaires à l'étranger (expertise législative, appui logistique et technique, etc.) se sont élevées, en 2017, à **28 612 euros**, contre 30 982 euros en 2016.

Les principaux projets ont été les suivants :

- la participation d'un archiviste du Sénat à une opération de soutien parlementaire au Burkina Faso, pour **2 620 euros** ;
- la tenue du cycle francophone de formation au travail parlementaire co-organisé avec l'Assemblée nationale et l'ENA, pour **5 968 euros** ;
- l'organisation du séminaire des fonctionnaires des Assemblées francophones de la Méditerranée, pour **5 220 euros** ;
- l'accueil d'une délégation du service du protocole du Conseil de la Nation algérien, pour **3 302 euros**.

### Evolution des dépenses de coopération technique interparlementaire

	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Coopération technique interparlementaire	37 710	48 270	51 537	30 982	28 612	-7,65%

Source BPR

#### (4) Les manifestations à caractère international

Les dépenses relatives aux **manifestations internationales** se sont élevées à **25 496 euros**, en baisse de 59 % sur un an. Outre les activités habituelles financées par cette enveloppe, c'est-à-dire les colloques à vocation économique co-organisés avec l'agence Business France et les colloques organisés à l'initiative des présidents de groupes d'amitié et les missions de Sénateurs représentant le Président du Sénat lors de manifestations exceptionnelles à l'étranger, ont été pris en charge :

- l'organisation au Sénat d'une conférence sur l'engagement de la société civile turque sur la reconnaissance du génocide arménien, pour **2 841 euros** ;
- la participation d'un sénateur aux assises de la décentralisation à Ouagadougou, pour **7 800 euros**.

Au cours des cinq derniers exercices, les dépenses de manifestations internationales ont évolué comme suit :

### Évolution des dépenses de manifestations internationales

	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Manifestations internationales	93 732	107 284	151 505	62 208	25 496	-59,02%

Source BPR

e) *Les missions des commissions*

Les **frais de mission** des commissions permanentes, de la commission des affaires européennes, des missions d'information et des commissions d'enquête pris en charge par la **direction de la Législation et du Contrôle** se sont élevés à **695 732,8 euros** en 2017.

Les **commissions permanentes** représentent **plus de 80 %** de ces dépenses, dont le montant global est resté stable par rapport à 2016 et qui s'établissent comme suit :

Dépenses des commissions permanentes

Nom	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Commission des affaires économiques	42 877	65 522	69 924	43 316	76 574	76,78%
Commission des affaires étrangères	187 009	206 843	181 669	207 775	199 747	-3,86%
Commission des affaires sociales	48 265	21 756	24 545	41 276	16 136	-60,91%
Commission de la culture	60 596	55 833	92 659	50 055	72 370	44,58%
Commission de l'aménagement du territoire	60 084	34 010	66 109	90 668	71 975	-20,62%
Commission des finances	83 933	40 742	41 848	86 059	77 973	-9,40%
Commission des lois	18 674	80 950	19 160	62 886	63 468	0,93%
<b>Total des commissions permanentes</b>	<b>501 438</b>	<b>505 656</b>	<b>495 914</b>	<b>582 035</b>	<b>578 243</b>	<b>-0,65%</b>

Source DLC

Cette répartition peut être affinée en distinguant le coût des missions, des frais remboursés aux personnes entendues et des autres dépenses hors mission. Cette ventilation fait apparaître qu'en 2017, **les missions ont représenté 92,8 % des dépenses des commissions**, les autres dépenses hors mission 7,57 % et les frais remboursés 0,35 %.

Commissions	Mission 2015	Autres "Hors mission" 2015	Frais personnes entendues 2015	Total 2015	Mission 2016	Autres "Hors mission" 2016	Frais personnes entendues 2016	Total 2016	Mission 2017	Autres "Hors mission" 2017	Frais personnes entendues 2017	Total 2017
Affaires économiques	67 959	1 720	244	69 924	42 593	724	0	43 316	71 710,19	4 864,09	0	76 574,28
Affaires étrangères	179 802	1 013	854	181 669	196 019	11 409	347	207 775	187 175,15	12 572,05	0	199 747,2
Affaires sociales	208 74,88	2 415	1 256	24 545	33 765	6 991	520	41 276	13 872,93	1 954,34	309	16 136,37
Culture	85 592	3 023	4 044	92 659	29 041	20 863	151	50 055	62 085,9	9 539,44	744	72 369,7
Aménagement du territoire	49 494	14 574	1 388	65 455	85 880	4 296	492	90 668	68 066,77	3 908,3	0	71 975,07
Finances	33 945	7 793	111	41 848	82 288	3 772	0	86 059	72 896,83	5 075,98	0	77 972,81
Lois	4 265	13 467	1 428	19 160	49 267	11 894	1 724	62 886	56 469,39	5 866,84	1 131,49	63 467,72
<b>Total</b>	<b>441 931</b>	<b>44 004</b>	<b>9 326</b>	<b>495 260</b>	<b>518 853</b>	<b>59 949</b>	<b>3 233</b>	<b>582 035</b>	<b>532 277,16</b>	<b>43 781,04</b>	<b>2 184,95</b>	<b>578 243,15</b>

- *mission : comprenant tous les frais liés aux déplacements.*
- *hors-mission : incluant toutes les autres dépenses (repas de travail, traduction de documents, colloque, séminaire, etc).*
- *frais de remboursement pour les personnes entendues.*



Les dépenses de la **Commission des affaires européennes**, qui se sont élevées à **81 130,80 euros**, ont principalement financé des déplacements en Europe ainsi que la participation aux activités de la conférence des organes parlementaires spécialisés (COSAC) pour **17 750 euros**.

Au titre de ses prérogatives en matière de **contrôle budgétaire**, la **commission des finances** a effectué **quatorze déplacements en France**, pour **7 460 euros** (- 19,6 %), et **sept déplacements à l'étranger**, pour **23 883 euros** (+ 16,2 %), à Londres, Berlin, Luxembourg, Jérusalem, Oxford, en Moldavie et en Colombie. L'ensemble de ses dépenses du contrôle budgétaire a représenté **37 975 euros**, en hausse marquée par rapport à 2016 (+ 27,27 %).

Les **dépenses des instances temporaires** (missions communes d'information, missions d'information, commissions d'enquête et commissions spéciales) ont évolué comme suit :

#### Évolution des dépenses des instances temporaires

	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Instances temporaires	150 058	93 962	93 001	59 696	36 359	-39,09%

Source DLC

Depuis 2013, la **consommation de l'enveloppe des instances temporaires est en forte diminution**. Avec **36 359 euros**, les dépenses de 2017 ne représentent plus qu'un quart de celles de 2013. Elles se sont réparties entre :

- la Commission d'enquête sur les frontières européennes, le contrôle des flux des personnes et des marchandises en Europe et l'avenir de l'espace Schengen, pour **15 856 euros** ;
- la Commission d'enquête sur la réalité des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité engagées sur des grands projets d'infrastructures, intégrant les mesures d'anticipation, les études préalables, les conditions de réalisations et leur suivi dans la durée, pour **5 571 euros** ;
- la Mission d'information « Démocratie représentative, démocratie participative, démocratie paritaire : comment décider avec efficacité et légitimité en France en 2017 », pour **11 265 euros** ;
- la Mission d'information sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France, pour **3 666 euros**.

*f) Les Délégations et Offices*

Toutes les dépenses des Délégations et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sont regroupées, depuis 2011, au sein de la **direction de l'Initiative Parlementaire et des Délégations**. Elles s'établissent, pour 2017, à **228 204 euros**, en baisse de 41,4 % par rapport à l'année précédente, ventilées entre les différentes entités :

Entité	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Délégation aux collectivités territoriales	3 030	79 918	50 046	39 786	14 937	-62,46%
Délégation aux droits des femmes	3 714	53 103	33 657	31 998	19 910	-37,78%
Délégation aux entreprises	-	1 073	66 249	87 212	88 965	2,01%
Délégation à l'outre-mer	43 823	41 983	100 477	95 775	41 573	-56,59%
Délégation à la prospective	20 195	41 933	26 880	21 355	15 391	-27,93%
<i>Total délégations</i>	70 762	218 010	277 309	276 127	180 775	-34,53%
OPECST (quote-part du Sénat)	75 568	55 123	67 830	113 505	47 429	-58,21%
<b>TOTAL</b>	<b>146 329</b>	<b>273 133</b>	<b>345 139</b>	<b>389 632</b>	<b>228 204</b>	<b>-41,43%</b>

Source DIP

La consommation des crédits se contracte pour la première fois depuis 2011. Elle a concerné :

- des dépenses d'étude et de recherche pour la **Délégation aux entreprises** d'un montant de **42 064 euros** liées à la réalisation d'une étude d'impact sur le coût pour les entreprises de la mise en œuvre du prélèvement à la source (37 200 euros) et à un complément de règlement relatif à une étude d'impact sur la transmission des entreprises (4 864 euros) ;
- des dépenses d'abonnements et de documentation technique (9 624 euros) ;
- la prise en charge de rémunérations et d'honoraires qui se sont élevés à **14 352 euros**, contre 33 462 euros en 2016, pour la réalisation de comptes rendus d'auditions, la traduction de documents et la réalisation de DVD ;
- des dépenses de publicité et de captation vidéo des tables rondes et colloques organisées par les délégations, afin de permettre leur diffusion sur le site Internet du Sénat en vidéo à la demande, pour **8 689 euros** ;
- des frais de mission, de déplacement et de réception qui ont représenté **106 407 euros**, en baisse de 36,88 % par rapport à 2016.

## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

Ce dernier poste de dépense a principalement bénéficié à deux structures :

- la Délégation sénatoriale aux outre-mer pour **31 054 euros**, dont 18 996 euros pour un déplacement à la Réunion et à Maurice dans le cadre d'un rapport sur l'impact des normes techniques dans le secteur de la construction outre-mer ;
- la Délégation aux entreprises pour **45 039 euros**, dont 18 955 euros pour la préparation de son rapport d'information sur les défis rencontrés par les entreprises en Guyane et 12 156 euros au titre de la journée des entreprises 2017.

Évolution des frais de missions et de fonctionnement des Délégations  
Données agrégées

Année	Missions	Remboursement des personnes auditionnées	Frais d'études	Colloque et assimilés	Autres	Total
2013	15 832	2 029		33 731	21 182	<b>72 774</b>
2014	47 347	4 455	66 480	66 340	33 389	<b>218 011</b>
2015	104 587	5 668	69 242	47 413	50 399	<b>277 309</b>
2016	112 708	5 690	64 813	66 051	42 472	<b>291 734</b>
2017	106 407	4 610	42 064	38 831	37 502	<b>229 414</b>

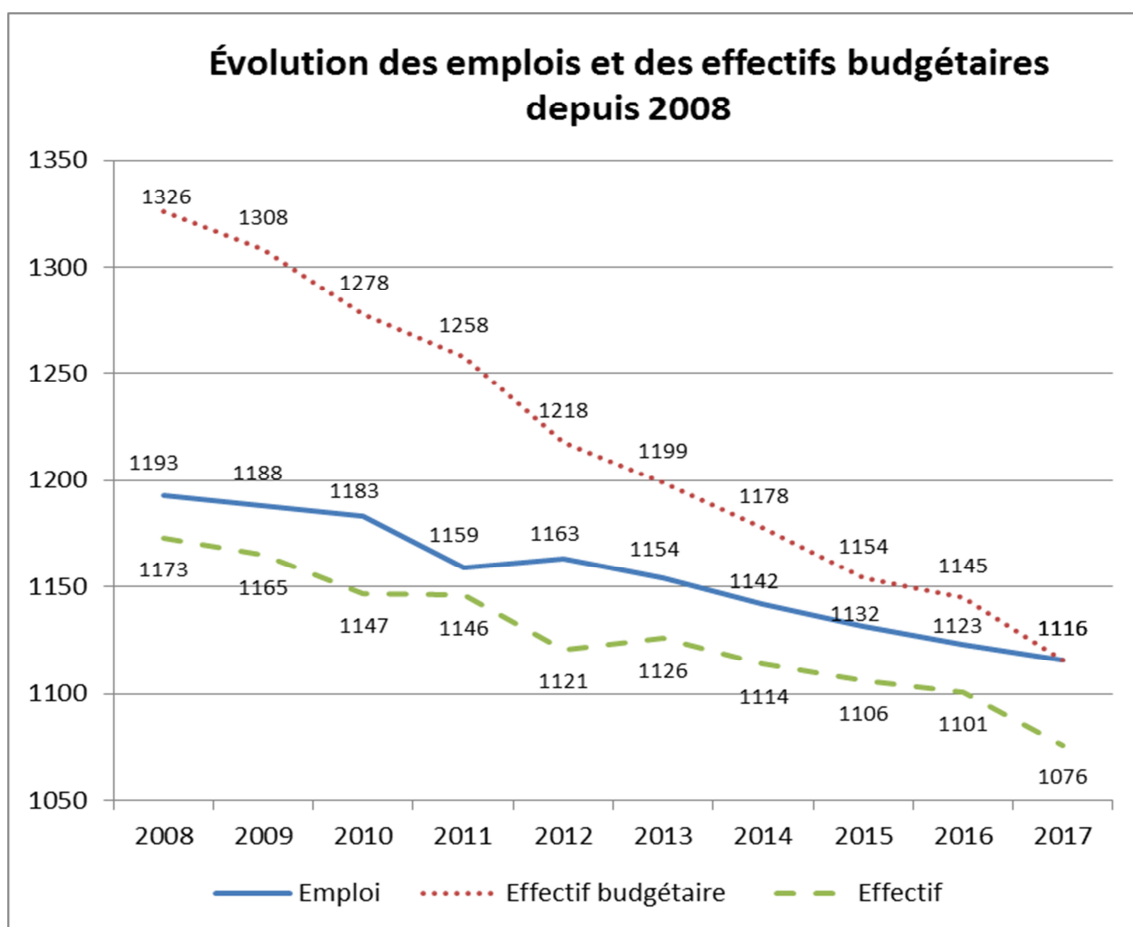
Source DIP

Par ailleurs, **48 278 euros** ont été dépensés au titre du **cofinancement** par le Sénat de l'OPECST, contre 112 264 euros en 2016.

### 3. Les charges de personnel

#### a) Le traitement du personnel titulaire et stagiaire

Au 31 décembre 2017, l'administration du Sénat comptait **1 116 emplois budgétaires** contre 1 123 un an auparavant, les effectifs réels de fonctionnaires s'établissant à 1 076 personnes en raison de vacances de postes.



Le traitement du personnel titulaire et stagiaire du Sénat s'est élevé à **91 990 727 euros** en 2017, inférieur de **383 453 euros** à son niveau de 2016 (- 0,42 %), et confirmant ainsi son recul de ces dernières années, puisqu'il avait en effet de **0,94 M€** en 2016, **1,8 M€** en 2015 et **1 M€** en 2014.

En dépit de la revalorisation de 0,6 % du point d'indice le 1<sup>er</sup> février 2017, qui compte tenu de la revalorisation de 2016 correspond en année pleine à une évolution positive de 0,85 % de ce déterminant du calcul de paie, la baisse tendancielle des dépenses de rémunération du personnel se poursuit. L'évolution constatée en 2017 correspond :

- à la réduction des effectifs payés, qui sont passés de 1 035 à la fin de l'année 2016 à 1 008 à la fin 2017 (- 2,61 %),

en raison de quarante départs à la retraite et de la poursuite du recul du nombre de fonctionnaires en position de congé spécial ;

- à l'unique séance de fin de semaine réalisée en 2017 ;
- au phénomène récurrent de latence dans les remplacements (qui, au niveau global, s'apparente à une diminution du nombre d'équivalents temps-plein (ETP) payés ;

Par ailleurs, deux éléments de la rémunération des fonctionnaires constituent des dispositifs en **extinction**. L'indemnité correctrice individuelle (ICI), n'est pas perçue par les fonctionnaires entrés en fonction après le 19 mars 1999 tandis que l'indemnité complémentaire de logement (ICL), ne concerne pas ceux entrés après le 12 décembre 2012. Par conséquent, les montants dépensés pour ces deux indemnités baissent chaque année en proportion du nombre de départs à la retraite ou en congé spécial.

*b) La rémunération du personnel contractuel et temporaire*

Les **dépenses de rémunération du personnel contractuel et temporaire** ont représenté 6 511 202 euros contre 6 490 130 euros en 2016 (+ 0,32 %).

Déjà ralentie en 2016 (+ 0,96 %), du fait notamment de la fin du recours aux vacataires des comptes rendus, la tendance à la hausse des cinq dernières années<sup>1</sup> (+ 13,9 % depuis 2012) des rémunérations des personnels « hors cadres » semble être arrivée à son terme. En effet cette évolution est inférieure à l'effet autonome en année pleine des revalorisations du point d'indice des 1<sup>er</sup> juillet 2016 et 1<sup>er</sup> février 2017 (+ 0,85 %).

La **direction des Affaires financières et sociales** a dépensé **4 102 420 euros**, en **baisse de 1,93 %** par rapport à 2016. Cette tendance recouvre des évolutions contrastées :

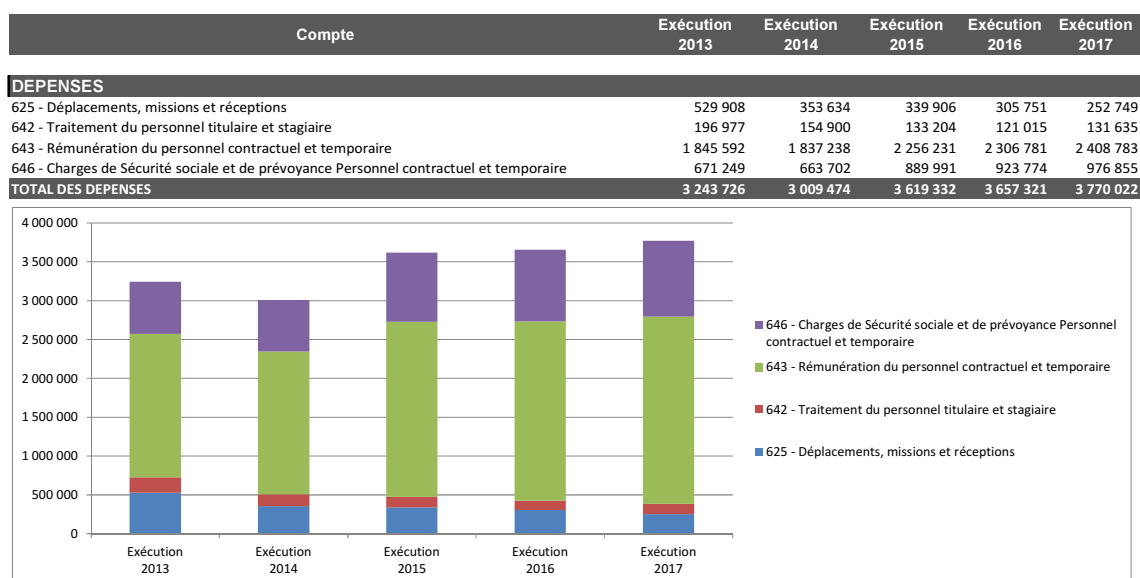
- la revalorisation du point d'indice de 0,6 % le 1<sup>er</sup> février 2017, soit + 0,85 % en année pleine par rapport à 2016 ;
- l'évolution des effectifs ;
- la prise en compte de l'ancienneté, en application du statut des contractuels du Sénat ;
- l'effet en année pleine de l'arrêt courant 2016 du versement d'indemnités aux officiers de sécurité des anciens Présidents du Sénat, 59.300 € ayant été prévus à ce titre dans le budget réparti pour 2017.

---

<sup>1</sup> Celle-ci s'explique notamment par le développement de la politique d'apprentissage et par le recrutement de personnels techniques lié à l'importance du programme de travaux.

La **Présidence** a consommé **2 408 783 euros**, en hausse de 4,42 %. Cette évolution traduit l'atteinte du plein effectif du Cabinet et le montant des dépenses correspond à 100,54 % du montant réparti à ce titre début 2017. Ce poste est le poste principal de l'ensemble des dépenses à destination de la Présidence :

### Agrégat des dépenses de la Présidence



#### *c) Les charges de Sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire*

Pour les charges de **Sécurité sociale** et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire, **16 703 937 euros** ont été dépensés, en baisse de 0,14 % (- 23 168 euros), après deux exercices à la hausse (1,22 % en 2016 et 1,18 % en 2015).

Les dépenses afférentes aux charges contributives de Sécurité sociale du personnel en activité et celles liées aux charges de contribution de solidarité pour l'autonomie sont en baisse de 0,60 %, évolution symétrique à celle des traitements.

Néanmoins, comme en 2016, les charges contributives retraite du personnel progressent (+ 0,16 %) en raison de l'augmentation des taux de cotisation dans le cadre général de l'évolution des régimes de retraite qui fait plus que compenser la baisse des traitements. Il s'agit du premier poste de dépense de ce compte, dont il représente près de 72 % des crédits.

Les charges contributives de Sécurité sociale du personnel retraité augmentent de **95 003 euros** par rapport à 2016 (+ 3,59 %). Cette évolution résulte de **l'accroissement constant du nombre de retraités**. Les départs à la retraite plus nombreux que les décès entraînent un accroissement net du nombre d'anciens fonctionnaires pensionnés. **Le nombre des retraités** (hors pensions de réversion), passé de 713 à fin 2014 à 739 à fin 2015 et 769 à fin 2016, **s'établit désormais à 802** (+ 33), soit une augmentation de 12 % depuis 2014 (+ 4,29 % depuis 2016). S'y ajoutent 225 pensionnés de droit dérivé (pensions de réversion et ayant-droits).

*d) Les autres charges sociales*

Regroupées sous la dénomination « Autres charges sociales », diverses dépenses ont principalement concerné :

- les **indemnités de départ à la retraite** (IDR), qui ont représenté **991 861 euros** ;
- la réservation de berceaux de **crèches**, pour **147 600 euros** ;
- le versement de quatre capitaux décès pour un total de **134 957 euros** ;
- le secours aux Sénateurs et personnels retraités et les prestations familiales (**6 028 euros**, contre 15 392 euros en 2016) ;
- les remboursements à la caisse de Sécurité sociale pour les accidents du travail (**6 441 euros**, contre 9 190 euros en 2016) ;
- le comité des œuvres sociales du Sénat (COSS), dont la subvention de **679 995 euros** est restée inchangée ;
- les dépenses relatives à la **médecine du travail**, pour **159 657 euros**, dont la forte hausse (+ 233 %) est liée à la réalisation en 2017 du bilan de santé biennal, qui a représenté une dépense de 100 307 euros. La différence est constituée des frais de rémunération des remplaçants du médecin (39 124 euros) et de l'infirmière (29 752 euros) ainsi que de visites médicales diverses (10 267 euros).

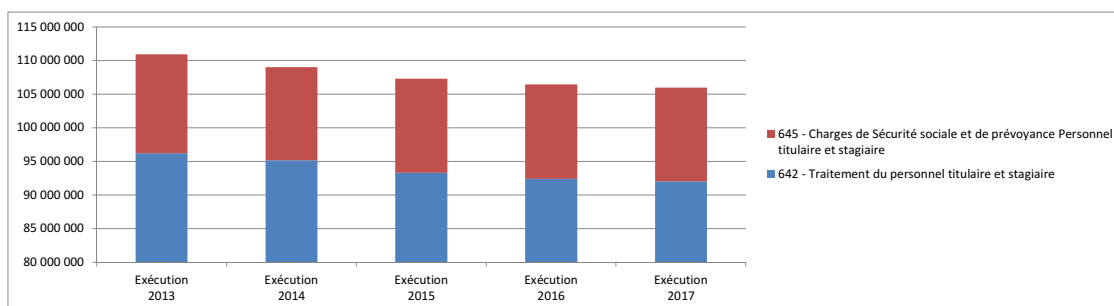
*e) Les charges de Sécurité sociale et de prévoyance du personnel contractuel*

Les charges correspondant aux rémunérations du personnel contractuel se sont élevées à **2 277 644 euros** en 2017, en hausse de 2,63 % par rapport à 2016, ce qui reflète la progression de 2 % du montant total de ces rémunérations sur l'année (*cf. supra*).

Les dépenses liées à la rémunération du personnel titulaire et stagiaire du Sénat ont évolué comme suit au cours des cinq derniers exercices :

### Personnel titulaire et stagiaire

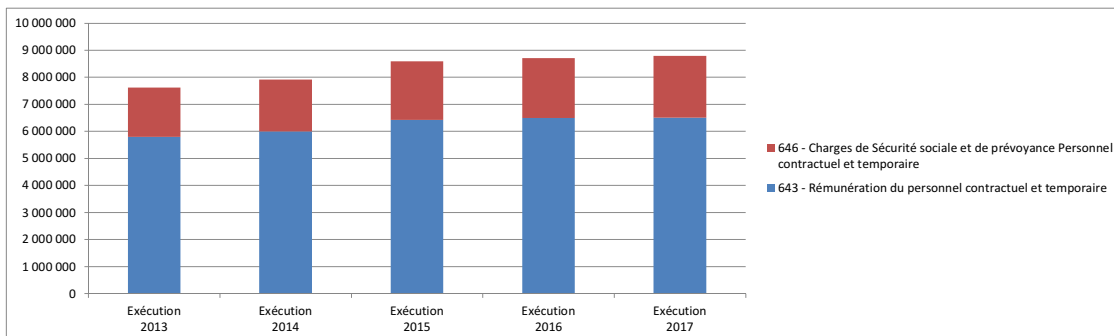
Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
<b>Personnel titulaire et stagiaire</b>					
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	96 229 009	95 145 551	93 317 894	92 374 180	91 990 727
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	14 705 464	13 875 909	13 996 847	14 079 535	13 961 365
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>110 934 473</b>	<b>109 021 460</b>	<b>107 314 740</b>	<b>106 453 715</b>	<b>105 952 092</b>



Les dépenses liées à la rémunération du personnel contractuel et temporaire ont quant à elles évolué de la façon suivante sur la même période :

### Personnel contractuel et temporaire

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
<b>Personnel contractuel et temporaire</b>					
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	5 796 920	6 002 408	6 428 549	6 490 130	6 511 202
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 818 015	1 913 476	2 163 299	2 219 317	2 277 644
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>7 614 934</b>	<b>7 915 884</b>	<b>8 591 847</b>	<b>8 709 447</b>	<b>8 788 846</b>





*f) La formation et le recrutement*

**363 150 euros** ont été dépensés pour la **formation** des personnels et la conception d'épreuves de concours. Les dépenses diminuent de 3,71 % par rapport à 2016, en raison d'une baisse des dépenses de formation aux langues étrangères (- 24,52 % pour un coût de 56 024 euros). Les dépenses de formation générale augmentent légèrement (301 167 euros) tandis que celles de conception d'épreuves de concours (5 959 euros) diminuent.

Les dépenses d'**honoraires** se sont élevées à **127 044 euros**, en hausse de 53,88 % par rapport à 2016. Elles ont majoritairement concerné les indemnités des membres de jury de concours pour 66 420 euros, soit le double de l'année 2016. Par ailleurs, les frais d'avocat, à 42 300 euros, ont doublé, reflétant l'activité contentieuse.

Les dépenses de **publicité** ont représenté **670 euros**, soit une baisse de 84,83 % qui reflète les efforts de rationalisation des coûts de publicité des recrutements et de communication externe relative aux carrières au Sénat.

La **location** de **salles** dans le cadre de l'organisation des concours a représenté une dépense de **58 176 euros**, contre 27 087 euros en 2016. Cette évolution découle de la nature des concours et des épreuves (durée, nombre de candidats, besoins en matériel informatique).

Enfin, les frais de déplacement et de mission se sont élevés à **99 329 euros**, soit une diminution de 14 % par rapport à 2016, les dépenses de **l'Institut du Sénat** s'étalant sur deux exercices, et des stages d'immersion au sein de parlements étrangers ayant été réduits.

*g) Les prises en charges diverses*

Le coût du **rapatriement du personnel à l'issue des séances de nuit** a été en 2017 de **83 724 euros** soit une diminution de 61,35 % par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par :

- la nette baisse du nombre de rapatriements effectués : 35 en 2017 contre 68 en 2016 ;
- la diminution du coût moyen des rapatriements : 2 392 euros, contre 3 185 euros en 2016, grâce notamment aux efforts de regroupement des personnels.

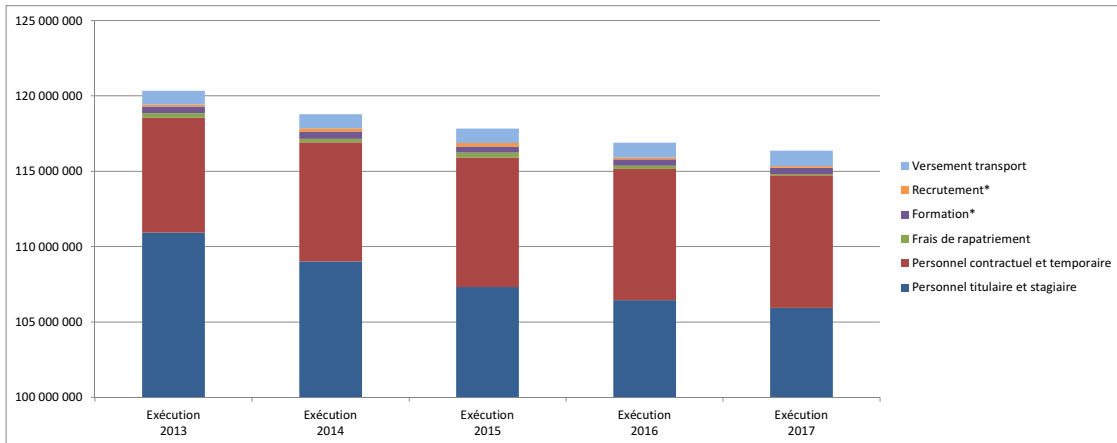
Il faut également mentionner les remboursements aux personnels (fonctionnaires, contractuels et officiers de police) des **frais exposés hors mission** (103 188 euros), principalement ceux des deux fonctionnaires de l'antenne permanente à Bruxelles.

Au total, l'ensemble des dépenses de personnel du Sénat s'établit comme suit au cours des cinq derniers exercices :

### Agrégat des dépenses de personnel

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
<b>Personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>110 934 473</b>	<b>109 021 460</b>	<b>107 314 740</b>	<b>106 453 715</b>	<b>105 952 092</b>
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	96 229 009	95 145 551	93 317 894	92 374 180	91 990 727
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	14 705 464	13 875 909	13 996 847	14 079 535	13 961 365
<b>Personnel contractuel et temporaire</b>	<b>7 614 934</b>	<b>7 915 884</b>	<b>8 591 847</b>	<b>8 709 447</b>	<b>8 788 846</b>
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	5 796 920	6 002 408	6 428 549	6 490 130	6 511 202
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 818 015	1 913 476	2 163 299	2 219 317	2 277 644
<b>Frais de rapatriement</b>	<b>299 347</b>	<b>211 138</b>	<b>325 439</b>	<b>216 594</b>	<b>83 724</b>
624720 - Rapatriement du personnel	299 347	211 138	325 439	216 594	83 724
<b>Formation*</b>	<b>463 059</b>	<b>490 534</b>	<b>410 420</b>	<b>430 349</b>	<b>415 174</b>
Formation	463 059	490 534	410 420	430 349	415 174
<b>Recrutement*</b>	<b>119 254</b>	<b>223 117</b>	<b>248 313</b>	<b>109 048</b>	<b>122 365</b>
Recrutement	119 254	223 117	248 313	109 048	122 365
<b>Versement transport</b>	<b>909 173</b>	<b>926 054</b>	<b>946 551</b>	<b>978 727</b>	<b>1 002 596</b>
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	909 173	926 054	946 551	978 727	1 002 596
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>120 340 240</b>	<b>118 788 186</b>	<b>117 837 310</b>	<b>116 897 880</b>	<b>116 364 796</b>

\* Source RHF



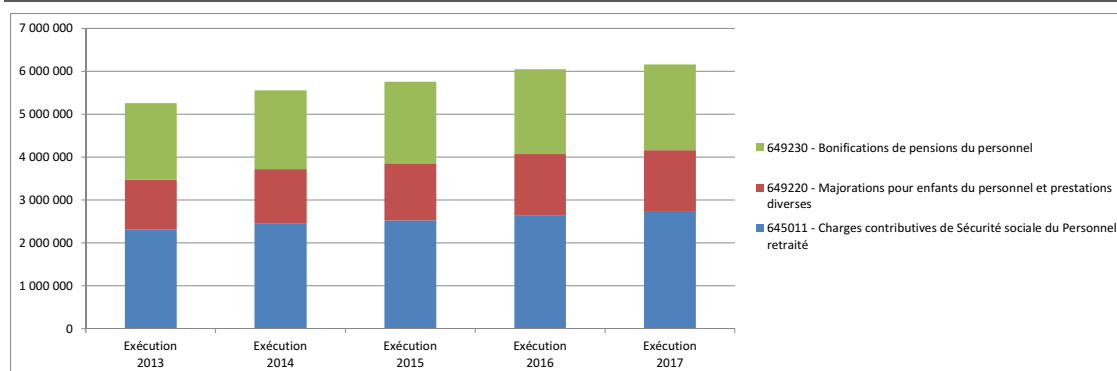
\* Source RHF

## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

Pour les personnels retraités, l'évolution des dépenses au cours des cinq derniers exercices s'établit ainsi :

### Dépenses pour les personnels retraités

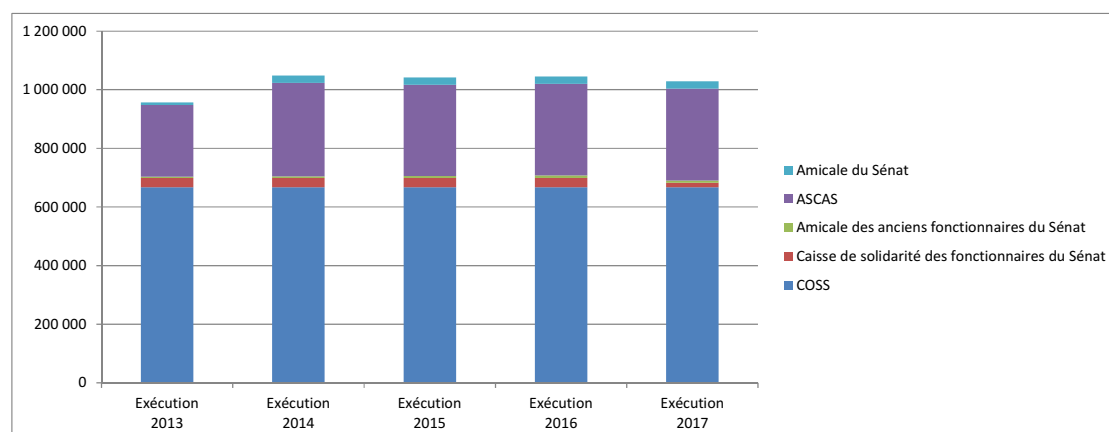
Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
<b>Personnels retraités</b>					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	2 314 806	2 456 202	2 527 991	2 647 570	2 742 572
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	1 155 793	1 258 138	1 325 672	1 420 770	1 416 862
649230 - Bonifications de pensions du personnel	1 784 715	1 836 271	1 904 325	1 978 764	1 995 266
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>5 255 314</b>	<b>5 550 610</b>	<b>5 757 988</b>	<b>6 047 104</b>	<b>6 154 700</b>



Les dépenses relatives aux activités sociales et culturelles ont évolué comme suit depuis 2013 :

### Agrégat des dépenses relatives aux activités sociales et culturelles

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
COSS	667 000	667 000	667 000	667 000	667 000
Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat	32 272	32 401	32 401	32 466	16 000
Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat	3 750	5 000	6 250	7 500	7 500
ASCAS	245 000	318 644	311 000	313 000	313 000
Amicale du Sénat	9 000	25 000	25 000	25 000	25 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>957 022</b>	<b>1 048 045</b>	<b>1 041 651</b>	<b>1 044 966</b>	<b>1 028 500</b>



EXECUTION DU BUDGET - 2017									
Sénat									
Toutes directions confondues									
Compte	Exécution 2016	Budget réparti 2017	Exécution 2017	Solde budgétaire 2017	Taux d'exécution 2017	Variation 2017-2016 (en%)	Variation 2017-2016 (en montant)		
<b>DEPENSES</b>									
<b>605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms</b>	<b>1 049 028,86</b>	<b>1 180 000,00</b>	<b>1 038 918,91</b>	<b>141 081,09</b>	<b>88,04%</b>	<b>-0,96%</b>	<b>-10 110,05</b>		
605100 - Travaux d'impression	361 795,61	370 000,00	228 258,80	141 741,20	61,69%	-36,91%	-133 536,81		
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	501,40	1 500,00	1 427,28	72,72	95,15%	184,66%	925,88		
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	230 522,47	209 000,00	227 929,10	-18 929,10	109,06%	-1,12%	-2 593,37		
605400 - Achats de mobilier et décors	68 387,92	120 000,00	55 588,50	64 411,50	46,32%	-18,72%	-12 799,42		
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	3 351,85	22 000,00	15 586,94	6 413,06	70,85%	365,02%	12 235,09		
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	22 982,21	25 000,00	96 142,37	-71 142,37	384,57%	318,33%	73 160,16		
605810 - Ouvrages	90 443,28	102 500,00	72 384,44	30 115,56	70,62%	-19,97%	-18 058,84		
605850 - Divers (ex. Gravures/Lettres)	6 082,10	7 000,00	2 474,15	4 525,85	35,35%	-59,32%	-3 607,95		
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	264 962,12	323 000,00	339 127,33	-16 127,33	104,99%	27,99%	74 165,21		
<b>606 - Achats non stockés de matières et fournitures</b>	<b>3 446 632,51</b>	<b>3 836 600,00</b>	<b>3 382 713,84</b>	<b>453 886,16</b>	<b>88,17%</b>	<b>-1,85%</b>	<b>-63 918,47</b>		
606110 - Eau	180 888,34	256 000,00	259 640,14	-3 640,14	101,42%	43,54%	78 751,80		
606120 - Electricité et gaz	1 128 228,58	1 176 000,00	1 105 333,59	70 666,41	93,99%	-2,03%	-22 894,99		
606130 - Chauffage urbain	1 019 418,68	1 032 000,00	937 835,25	94 164,75	90,88%	-8,00%	-81 583,43		
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	407 285,57	471 000,00	340 423,23	130 576,77	72,28%	-16,42%	-66 862,34		
606400 - Fournitures administratives	283 557,71	333 000,00	260 562,24	72 437,76	78,25%	-8,11%	-22 995,53		
606600 - Carburant	176 306,80	200 000,00	200 569,98	-569,98	100,28%	13,76%	24 263,18		
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	26 896,00	117 600,00	78 687,44	40 912,56	65,21%	185,55%	49 831,44		
606800 - Autres matières et fournitures	196 634,58	243 000,00	190 993,53	52 006,47	78,60%	-2,87%	-5 641,05		
606900 - Fournitures ateliers	27 455,99	8 000,00	10 668,44	-2 668,44	133,36%	-61,14%	-16 787,55		
<b>607 - Achats de marchandises</b>	<b>33 494,22</b>	<b>25 000,00</b>	<b>20 340,77</b>	<b>4 659,23</b>	<b>81,36%</b>	<b>-39,27%</b>	<b>-13 153,45</b>		
607000 - Achats de marchandises	33 494,22	25 000,00	20 340,77	4 659,23	81,36%	-39,27%	-13 153,45		
<b>611 - Sous-traitance générale</b>	<b>2 458 403,86</b>	<b>2 388 008,00</b>	<b>2 342 264,51</b>	<b>45 743,49</b>	<b>98,08%</b>	<b>-4,72%</b>	<b>-116 139,35</b>		
611000 - Sous-traitance générale	2 458 403,86	2 388 008,00	2 342 264,51	45 743,49	98,08%	-4,72%	-116 139,35		
<b>613 - Locations</b>	<b>1 795 817,84</b>	<b>2 044 000,00</b>	<b>1 946 333,23</b>	<b>97 666,77</b>	<b>95,27%</b>	<b>8,38%</b>	<b>150 515,39</b>		
613200 - Locations immobilières	1 390 170,68	1 603 000,00	1 530 431,36	72 568,64	95,47%	10,09%	140 290,66		
613510 - Locations mobilières	391 653,56	431 000,00	398 206,77	32 793,23	92,39%	1,67%	6 533,21		
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	13 993,60	10 000,00	17 695,10	-7 695,10	176,95%	26,48%	3 701,50		
<b>614 - Charges locatives et de copropriété</b>	<b>279 029,58</b>	<b>350 000,00</b>	<b>330 855,82</b>	<b>19 144,18</b>	<b>94,53%</b>	<b>18,57%</b>	<b>51 826,24</b>		
614000 - Charges locatives et de copropriété	279 029,58	350 000,00	330 855,82	19 144,18	94,53%	18,57%	51 826,24		
<b>615 - Entretien, réparations, restauration</b>	<b>7 495 195,24</b>	<b>7 920 500,00</b>	<b>7 451 225,56</b>	<b>469 274,44</b>	<b>93,82%</b>	<b>-0,85%</b>	<b>-63 969,68</b>		
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	765 644,76	557 000,00	488 261,13	68 736,87	87,66%	-37,85%	-297 383,63		
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	468 850,52	601 000,00	555 962,67	45 037,33	92,51%	18,58%	87 112,15		
615600 - Maintenance	6 240 699,96	6 762 500,00	6 387 001,76	375 498,24	94,45%	2,34%	146 301,80		
<b>616 - Assurances</b>	<b>220 292,46</b>	<b>237 000,00</b>	<b>217 316,91</b>	<b>79 683,09</b>	<b>73,17%</b>	<b>-1,35%</b>	<b>-2 975,55</b>		
616000 - Assurances	220 292,46	237 000,00	217 316,91	79 683,09	73,17%	-1,35%	-2 975,55		

## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

Compte	Exécution 2016	Budget réparti 2017	Exécution 2017	Solde budgétaire 2017	Taux d'exécution 2017	Variation 2017-2016 (en%)	Variation 2017-2016 (en montant)
<b>617 - Etudes et recherche</b>	<b>230 130,50</b>	<b>228 000,00</b>	<b>83 885,51</b>	<b>144 114,49</b>	<b>36,79%</b>	<b>-63,55%</b>	<b>-146 244,99</b>
617000 - Etudes et recherche	230 130,50	228 000,00	83 885,51	144 114,49	36,79%	-63,55%	-146 244,99
<b>618 - Divers</b>	<b>1 448 305,44</b>	<b>1 608 500,00</b>	<b>1 459 208,79</b>	<b>149 291,21</b>	<b>90,72%</b>	<b>0,75%</b>	<b>10 903,35</b>
618110 - Achats et abonnements publications diverses	865 475,99	927 000,00	930 649,06	-3 649,06	100,39%	5,10%	45 173,07
618120 - Archives audiovisuelles	26 804,73	29 000,00	24 618,19	4 381,81	84,89%	-8,16%	-2 186,54
618140 - Abonnements télévision	8 486,36	10 000,00	8 877,14	1 122,86	88,77%	4,48%	380,78
618150 - Documentation électronique	11 660,71	10 000,00	9 342,82	657,18	93,43%	-19,88%	-2 317,89
618170 - Suivi presse quotidienne régionale	22 663,20	23 000,00	23 001,60	-1,60	100,01%	1,49%	338,40
618300 - Documentation technique	23 975,79	43 800,00	32 228,34	11 571,66	73,58%	34,42%	8 252,55
618400 - Versement à des organismes de formation	388 044,37	481 200,00	388 508,84	112 691,16	76,58%	-5,03%	-19 535,53
618410 - Formation langues étrangères	74 224,25	79 000,00	56 023,90	22 976,10	70,92%	-24,52%	-18 200,35
618450 - Conception épreuves de concours	6 960,04	5 500,00	5 958,90	-458,90	108,34%	-14,38%	-1 001,14
<b>621 - Personnel extérieur</b>	<b>28 339,15</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-28 339,15</b>
621100 - Personnel intérimaire	28 339,15	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00%	-100,00%	-28 339,15
<b>622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires</b>	<b>2 783 247,65</b>	<b>3 724 889,00</b>	<b>3 096 317,85</b>	<b>628 571,15</b>	<b>83,13%</b>	<b>11,25%</b>	<b>313 070,20</b>
622600 - Honoraires	2 783 247,65	3 724 889,00	3 096 317,85	628 571,15	83,13%	11,25%	313 070,20
<b>623 - Publicités, publications, relations publiques</b>	<b>421 942,08</b>	<b>502 000,00</b>	<b>373 532,15</b>	<b>128 467,85</b>	<b>74,41%</b>	<b>-11,47%</b>	<b>-48 409,93</b>
623100 - Annonces et insertions	15 839,05	18 000,00	18 184,00	-184,00	101,02%	14,80%	2 344,95
623300 - Organisation de manifestations et expositions	145 502,93	165 500,00	110 277,07	55 222,93	66,63%	-24,21%	-35 225,86
623600 - Catalogue et imprimés	46 417,25	70 000,00	37 600,20	32 399,80	53,71%	-19,00%	-8 817,05
623700 - Publications	97 929,97	105 000,00	90 188,28	12 811,72	87,56%	-7,91%	-7 741,69
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	116 252,88	145 500,00	117 282,60	28 217,40	80,61%	0,89%	1 029,72
<b>624 - Transport de biens et transport du personnel</b>	<b>216 584,04</b>	<b>230 000,00</b>	<b>83 723,75</b>	<b>146 276,25</b>	<b>36,40%</b>	<b>-61,35%</b>	<b>-132 870,29</b>
624720 - Rapatriement du personnel	216 584,04	230 000,00	83 723,75	146 276,25	36,40%	-61,35%	-132 870,29
<b>625 - Déplacements, missions et réceptions</b>	<b>8 658 699,64</b>	<b>9 160 020,00</b>	<b>7 955 411,53</b>	<b>1 164 608,47</b>	<b>87,29%</b>	<b>-7,66%</b>	<b>-663 288,11</b>
625110 - Frais de transport hors mission	5 586 497,61	5 532 700,00	5 369 229,86	163 470,14	97,05%	-3,89%	-217 267,75
625120 - Frais d'hébergement hors mission	166 427,14	167 300,00	122 770,87	44 529,13	73,38%	-26,23%	-43 656,27
625130 - Frais de séjour hors mission	159 139,33	139 700,00	162 712,82	-23 012,82	116,47%	2,25%	3 573,49
625140 - Péages et parkings hors mission	200 649,99	192 500,00	182 035,90	10 464,10	94,56%	-9,25%	-18 614,09
625150 - Divers hors mission	57 156,67	24 500,00	38 263,01	-13 753,01	156,13%	-33,07%	-18 903,66
625610 - Frais de transport sur mission	1 053 468,93	1 345 250,00	948 764,51	396 485,49	70,53%	-9,94%	-104 704,42
625620 - Frais d'hébergement sur mission	319 188,55	361 250,00	251 420,66	109 829,34	69,60%	-21,23%	-67 767,89
625630 - Frais de séjour sur mission	46 679,90	134 080,00	50 751,33	83 308,67	37,86%	8,72%	4 071,43
625640 - Frais divers sur mission	139 170,28	193 860,00	140 859,73	53 000,27	72,82%	1,21%	1 689,45
625700 - Réceptions	849 059,51	998 800,00	672 110,67	326 689,33	67,29%	-20,84%	-176 948,84
625730 - Frais des groupes interparlementaires d'amitié	66 242,84	55 000,00	49 729,66	5 270,34	90,42%	-27,13%	-18 513,18
625740 - Frais des groupes d'études	13 018,89	15 000,00	8 227,49	6 771,51	45,15%	-47,98%	-6 246,38
<b>626 - Frais postaux et de télécommunications</b>	<b>3 428 668,79</b>	<b>2 925 000,00</b>	<b>3 391 968,49</b>	<b>-466 968,49</b>	<b>115,96%</b>	<b>-1,07%</b>	<b>-36 700,30</b>
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 772 633,73	1 475 000,00	1 591 090,00	-118 090,00	107,87%	-10,24%	-181 543,73
626210 - Abonnement téléphonique	1 499 800,96	1 250 000,00	1 655 598,91	-405 598,91	132,45%	10,39%	155 797,95
626220 - Lignes spécialisées et internet	87 532,65	127 000,00	81 785,92	45 204,08	64,41%	6,55%	-5 736,73
626250 - Autres frais de télécommunications	68 701,45	73 000,00	63 483,66	9 516,34	86,96%	-7,59%	-5 217,79

Compte	Exécution 2016	Budget réparti 2017	Exécution 2017	Solde budgétaire 2017	Taux d'exécution 2017	Variation 2017-2016 (en %)	Variation 2017-2016 (en montant)
<b>633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)</b>	<b>978 728,77</b>	<b>1 001 000,00</b>	<b>1 002 595,54</b>	<b>-1 595,54</b>	<b>100,16%</b>	<b>2,44%</b>	<b>23 868,77</b>
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	978 728,77	1 001 000,00	1 002 595,54	-1 595,54	100,16%	2,44%	23 868,77
<b>635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)</b>	<b>393 460,91</b>	<b>463 500,00</b>	<b>422 205,41</b>	<b>41 294,59</b>	<b>91,09%</b>	<b>7,31%</b>	<b>28 744,50</b>
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	393 460,91	463 500,00	422 205,41	41 294,59	91,09%	7,31%	28 744,50
<b>641 - Indemnités des Sénateurs</b>	<b>30 997 575,82</b>	<b>31 417 400,00</b>	<b>31 322 006,89</b>	<b>95 394,11</b>	<b>99,70%</b>	<b>1,05%</b>	<b>324 432,07</b>
641100 - Indemnité parlementaire	23 092 697,10	23 306 500,00	23 260 212,30	46 287,70	99,80%	0,73%	187 515,20
641200 - Indemnité de résidence	692 773,61	899 200,00	897 791,01	1 408,99	99,80%	0,72%	5 017,40
641300 - Indemnités de fonction	5 912 184,50	6 001 400,00	5 983 094,33	18 305,67	99,69%	1,20%	70 909,83
641410 - Président	84 944,64	85 800,00	85 955,14	-155,14	100,18%	1,19%	1 010,50
641420 - Membre du Bureau, Président des commissions, de l'Office et des Groupes	1 089 676,99	1 099 500,00	1 087 011,08	12 488,92	98,86%	-0,24%	-2 665,91
641500 - Indemnités à caractère familial	86 672,63	96 000,00	84 298,34	11 701,66	87,81%	-2,74%	-2 374,29
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	38 624,35	129 000,00	123 643,69	5 356,31	95,85%	220,12%	85 019,34
<b>642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>92 374 778,88</b>	<b>92 143 900,00</b>	<b>91 990 728,89</b>	<b>153 173,11</b>	<b>99,83%</b>	<b>-0,42%</b>	<b>-383 452,99</b>
642100 - Traitement de base	35 994 025,84	35 474 200,00	35 789 225,13	-315 025,13	100,89%	-0,57%	-204 798,71
642200 - Indemnité de résidence	1 348 613,22	1 334 600,00	1 340 588,65	-5 988,65	100,45%	-0,60%	-8 024,57
642300 - Indemnité de service	8 986 771,67	8 996 700,00	8 932 899,04	-66 199,04	100,41%	-0,60%	-53 872,63
642410 - Transport et ICL	4 151 552,80	3 966 800,00	4 042 881,62	-76 081,62	101,92%	-2,62%	-108 671,18
642420 - Travaux supplémentaires	27 128 089,32	27 651 300,00	27 170 604,12	480 695,88	98,26%	0,16%	42 514,80
642430 - Indemnité exceptionnelle	3 631 450,50	3 595 000,00	3 628 643,77	-33 643,77	100,94%	-0,08%	-2 806,73
642441 - ICL	1 618 866,36	1 650 000,00	1 479 020,50	170 979,50	89,64%	-8,64%	-139 845,06
642442 - Indemnités diverses	7 488 649,50	7 475 400,00	7 650 286,51	-174 886,51	102,34%	2,16%	161 637,01
642510 - SFT	442 365,49	437 700,00	391 739,29	45 960,71	89,50%	-11,44%	-50 626,20
642520 - Autres indemnités à caractère familial	1 583 797,18	1 662 200,00	1 564 838,26	97 361,74	94,14%	-1,20%	-18 958,92
<b>643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire</b>	<b>6 490 729,94</b>	<b>7 011 500,00</b>	<b>6 511 202,28</b>	<b>500 097,72</b>	<b>92,87%</b>	<b>0,32%</b>	<b>21 072,34</b>
643100 - Rémunération	4 488 660,05	4 748 200,00	4 578 406,69	169 793,31	96,42%	2,00%	89 746,64
643200 - Congés payés	1 340,36	55 100,00	3 309,91	51 790,09	6,01%	146,94%	1 969,55
643300 - Indemnités diverses	2 000 729,53	2 208 000,00	1 929 485,68	278 514,32	87,39%	-3,53%	-70 643,85
<b>644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs</b>	<b>11 454 142,45</b>	<b>11 751 400,00</b>	<b>11 810 959,74</b>	<b>-59 559,74</b>	<b>100,51%</b>	<b>3,12%</b>	<b>356 817,29</b>
644010 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs en exercice	1 363 785,78	1 376 200,00	1 374 303,71	1 896,29	99,86%	0,77%	10 517,93
644011 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs ministres	17 697,96	11 500,00	16 303,81	-4 803,81	141,77%	-7,88%	-1 394,15
644012 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs pensionnés	2 569 276,02	2 786 100,00	2 595 660,99	190 239,01	93,17%	1,03%	26 584,97
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale-Allocation d'aide au retour à l'emploi	2 206,21	7 400,00	7 062,57	337,43	95,44%	220,12%	4 856,36
644020 - Charges contributives retraite des Sénateurs	7 324 145,46	7 399 800,00	7 653 933,08	-254 333,08	103,44%	4,50%	329 787,62
644021 - Charges contributives retraite des Sénateurs ministres	82 665,22	75 000,00	68 079,13	6 920,87	90,77%	-17,64%	-14 586,09
644030 - Charges de contribution solidarité autonomie des Sénateurs	94 208,20	95 100,00	94 912,00	188,00	99,80%	0,75%	703,80
644031 - Charges de contribution solidarité-Allocation d'aide au retour à l'emploi	157,60	500,00	504,45	-4,45	100,89%	220,08%	346,85
<b>645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>16 727 05,03</b>	<b>16 841 500,00</b>	<b>16 703 937,31</b>	<b>237 662,69</b>	<b>98,60%</b>	<b>-0,14%</b>	<b>-23 167,72</b>
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	1 926 764,30	1 936 100,00	2 091 135,35	20 911,35	98,92%	-0,60%	-11 575,65
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	2 647 569,71	2 843 200,00	2 742 572,36	100 627,64	96,46%	3,59%	95 002,65
645020 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	11 941 509,08	11 887 600,00	11 960 445,24	-72 845,24	100,61%	0,16%	18 936,16
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel	66 751,27	129 500,00	-57 909,51	187 409,51	-44,72%	-186,75%	-124 660,78
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	144 510,67	145 200,00	143 640,57	1 559,43	98,93%	-0,60%	-870,10

## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

Compte	Exécution 2016	Budget réparti 2017	Exécution 2017	Solde budgétaire 2017	Taux d'exécution 2017	Variation 2017-2016 (en%)	Variation 2017-2016 (en montant)
<b>646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire</b>	<b>2 219 316,72</b>	<b>2 387 600,00</b>	<b>2 277 644,21</b>	<b>109 955,79</b>	<b>95,39%</b>	<b>2,63%</b>	<b>58 327,49</b>
646100 - Charges de Sec. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSSAF	1 474 061,84	1 541 500,00	1 501 085,25	40 414,75	97,38%	1,83%	27 023,41
646200 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	339 635,30	381 500,00	362 059,95	19 440,05	94,90%	6,00%	22 424,65
646300 - Charges contributives de retraite Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	356 448,88	392 700,00	361 948,83	30 751,17	92,17%	1,54%	5 487,95
646400 - Charges contributives de Mutualité et de Prévoyance collectives	49 170,70	71 900,00	52 552,18	19 347,82	73,09%	6,88%	3 381,48
<b>647 - Autres charges sociales</b>	<b>1 937 681,26</b>	<b>2 181 400,00</b>	<b>2 321 552,45</b>	<b>-140 152,45</b>	<b>106,42%</b>	<b>19,81%</b>	<b>383 871,19</b>
647100 - Prestations directes	1 207 797,65	1 349 600,00	1 481 900,59	-132 300,59	109,80%	22,69%	274 102,94
647400 - Versements oeuvres sociales	681 991,65	681 800,00	679 994,50	1 806,50	99,74%	-0,29%	-1 997,15
647500 - Médecine du travail	47 891,96	150 000,00	159 657,36	-9 657,36	106,44%	233,37%	111 765,40
<b>648 - Autres charges de personnel</b>	<b>60 816,17</b>	<b>79 000,00</b>	<b>74 205,28</b>	<b>4 794,72</b>	<b>93,93%</b>	<b>22,02%</b>	<b>13 389,11</b>
648230 - Formation aux langues étrangères	9 689,00	11 000,00	17 337,80	-6 337,80	157,62%	78,94%	7 648,80
648240 - Formation aux concours internes	13 522,65	19 000,00	11 178,33	7 821,67	58,83%	-17,34%	-2 344,32
648250 - Autres formations	37 604,52	49 000,00	45 689,15	3 310,85	93,24%	21,50%	8 084,63
<b>649 - Accessoires de pensions</b>	<b>5 338 410,64</b>	<b>5 438 800,00</b>	<b>5 370 713,24</b>	<b>67 786,76</b>	<b>98,75%</b>	<b>0,61%</b>	<b>32 302,60</b>
649120 - Majorations pour enfants des pensions des anciens Sénateurs des IVème et Vème Rép.	1 938 621,11	1 967 700,00	1 952 484,30	15 215,70	99,23%	0,82%	15 863,19
649130 - Bonifications de pensions des Sénateurs	2 255,52	3 900,00	6 100,95	-2 200,95	156,43%	170,49%	3 845,43
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	1 420 770,39	1 421 700,00	1 416 862,49	4 837,51	99,66%	-0,28%	-3 907,90
649230 - Bonifications de pensions du personnel	1 978 763,62	2 045 200,00	1 995 265,50	49 934,50	97,56%	0,83%	16 501,88
<b>651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>2 685,23</b>	<b>314,77</b>	<b>89,51%</b>	<b>NS</b>	<b>2 685,23</b>
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	0,00	3 000,00	2 685,23	314,77	89,51%	NS	2 685,23
<b>655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat</b>	<b>112 263,57</b>	<b>130 000,00</b>	<b>48 276,35</b>	<b>81 723,65</b>	<b>37,14%</b>	<b>-57,00%</b>	<b>-63 985,22</b>
655000 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale	112 263,57	130 000,00	42 636,70	87 363,30	32,80%	-62,02%	-69 626,87
655100 - Participation au financement des Offices gérés par le Sénat	0,00	0,00	0,00	-5 641,65	0,00%	NS	5 641,65
<b>658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire</b>	<b>100 663 457,53</b>	<b>106 848 603,00</b>	<b>104 993 603,53</b>	<b>2 555 994,47</b>	<b>97,61%</b>	<b>3,71%</b>	<b>3 730 151,00</b>
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	10 575 807,81	10 664 600,00	10 444 680,94	219 919,06	97,94%	-1,24%	-131 126,87
658120 - Bureautique des groupes politiques	149 659,90	446 742,00	266 810,93	179 931,07	59,72%	78,28%	117 151,03
658200 - Subvention AGAS	61 029 030,95	66 000 000,00	66 442 161,31	-442 161,31	100,67%	8,87%	5 413 130,36
658310 - Hébergement	27 469 289,33	27 733 600,00	25 186 441,55	2 547 158,45	90,82%	-8,31%	-2 282 847,78
658320 - Bureautique individuelle de Sénateurs	1 097 281,13	1 211 000,00	1 078 817,72	132 182,28	89,08%	-1,68%	-18 463,41
<b>659 - Autres subventions</b>	<b>342 388,41</b>	<b>893 661,00</b>	<b>874 696,08</b>	<b>-81 035,08</b>	<b>109,07%</b>	<b>184,68%</b>	<b>632 307,67</b>
659000 - Autres subventions	32 369,60	35 500,00	5 369,60	30 130,40	15,13%	-83,41%	-27 000,00
659110 - Subvention aux Restaurants	703 795,00	750 000,00	641 975,00	108 025,00	85,60%	-8,78%	-61 820,00
659130 - Subvention au Salon de coiffure	74 404,00	71 404,00	71 404,00	0,00	100,00%	-4,03%	-3 000,00
659140 - Subvention à la Garde républicaine	212 677,60	210 000,00	230 083,30	-20 083,30	109,56%	8,18%	17 405,70
659160 - Subventions diverses	64 966,00	77 000,00	48 500,00	28 500,00	62,98%	-25,35%	-16 466,00
659210 - Subvention à l'AFP	339 552,52	375 000,00	323 280,42	51 719,58	86,21%	-47,9%	-16 272,10
659220 - Subvention à l'AFP	208 011,18	212 680,00	182 931,65	29 748,35	86,01%	-12,06%	-25 079,53
659230 - Subvention à la DFAE	0,00	8 200,00	0,00	8 200,00	0,00%	NS	0,00
659240 - Subvention à l'OSCE	112 083,18	116 000,00	114 242,98	1 757,02	98,49%	1,93%	2 159,80
659250 - Subvention à l'association Secrétaire Généraux des Parlements membres de l'UIP	773,03	800,00	887,51	-87,51	110,94%	14,81%	114,48
659260 - Subvention à l'APM	44 000,00	44 000,00	44 000,00	0,00	100,00%	0,00%	0,00
659270 - Subvention IPEX	990,31	1 500,00	380,65	380,65	74,62%	13,03%	129,04
659280 - Subvention COSAC	865,09	1 300,00	863,22	436,78	66,40%	-0,22%	-1,87
659290 - Subvention Assemblée parlementaire de l'OTAN	152 981,00	164 000,00	155 732,50	8 267,50	94,96%	1,81%	2 771,50
<b>671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>13 912,00</b>	<b>3 400,00</b>	<b>1 630,00</b>	<b>1 630,00</b>	<b>53,43%</b>	<b>-86,56%</b>	<b>-12 042,00</b>
671200 - Pénalités amendes	13 912,00	3 400,00	1 630,00	1 630,00	53,43%	-86,56%	-12 042,00
<b>678 - Autres charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>649 000,00</b>	<b>91 397,00</b>	<b>557 603,00</b>	<b>14,08%</b>	<b>NS</b>	<b>91 397,00</b>
678000 - Autres charges exceptionnelles	0,00	649 000,00	91 397,00	557 603,00	14,08%	NS	91 397,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>305 702 446,96</b>	<b>317 063 604,00</b>	<b>309 359 994,50</b>	<b>7 703 609,50</b>	<b>97,57%</b>	<b>1,20%</b>	<b>3 657 547,54</b>

### C. LES PRODUITS

Le montant des **produits** constatés s'est établi à **12 132 787 euros**, exceptionnellement élevé par rapport aux exercices précédents, en raison de l'importante cession d'éléments d'actifs réalisée en 2017.

#### Evolution des produits du Sénat depuis 2013

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>PRODUITS</b>					
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-15 945	-9 170	-9 023	-6 503	-3 889
706 - Prestations de services	-293 870	-222 411	-243 607	-177 543	-261 103
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-71 241	-70 226	-73 525	-74 153	-134 144
708 - Produits des activités annexes	-895 110	-934 584	-880 325	-1 014 430	-943 235
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-441 174	-604 574	-600 005	-603 683	-602 833
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-75 568	-51 947	0	0	-3 615
758 - Produits divers de gestion courante	-3 787 373	-3 917 874	-3 089 989	-4 086 797	-4 576 694
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-4 000	-3 000	0	0	0
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-48 506	-21 998	-17 066	-6 200	-5 577 760
778 - Autres produits exceptionnels	-328 373	-444 540	-50 172	-181 144	-29 515
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>-5 961 159</b>	<b>-6 280 323</b>	<b>-4 963 712</b>	<b>-6 150 452</b>	<b>-12 132 787</b>

Le **produit des cessions de publications et de documents** a représenté **3 889 euros** (- 40,19 % en un an), soit :

- **1 650 euros** pour des redevances versées pour la mise à disposition d'images tournées avec un drone ;
- **2 239 euros** (- 40,18 %) au titre de la vente en ligne de documents parlementaires.

Les recettes tirées des **prestations de service** se sont élevées à **261 103 euros** (+ 47,06 %) et correspondent :

- à **divers remboursements effectués par les Sénateurs**, notamment en cas de dépassement de leur forfait téléphonique (34 552 euros) et de leur forfait taxi (54 280 euros) ;
- au produit des ventes en ligne de documents parlementaires (793 euros).
- aux redevances perçues pour la **mise à disposition des salles Clemenceau et Monnerville (94 902 euros)** et du remboursement par Public Sénat de la location de deux places de parking (1 652 euros) ;
- à la mise à disposition pour des captations audiovisuelles, à deux reprises, de la régie de la salle Clemenceau à des organismes extérieurs (5 000 euros).

Les **cessions de marchandises** se sont élevées à **134 144 euros**, principalement :

- la vente de cartes de vœux aux Sénateurs, pour **125 582 euros** ;
- la vente d'ouvrages aux Sénateurs par le bureau de la Distribution du Sénat (7 374 euros).



- des retirages photographiques effectués à la demande de Sénateurs (318 euros).

Les produits des **activités annexes** ont représenté **943 235 euros**, soit une baisse de 7,02 % par rapport à 2016. Entrent dans cette catégorie :

- le remboursement partiel de la **mise à disposition de fonctionnaires** du Sénat auprès d'autres institutions, pour **340 978 euros** (+ 15,26 % par rapport à 2016) ;
- la **redevance d'affermage du Restaurant du Sénat et du Comptoir Médicis** (193 207 euros), des **remboursements de frais d'assurance** pour les expositions dans l'Orangerie Férou et d'enlèvement des déchets non ménagers du Restaurant du Sénat (16 420 euros) ainsi qu'à des refacturations à Public Sénat au titre des charges locatives, des taxes récupérables et de l'accès des personnels de la chaîne aux restaurants du Sénat (23 512 euros), soit un total de **233 138 euros**, en baisse de 13,96 % par rapport à 2016 ;
- la **refacturation de fluides** et de **frais téléphoniques** notamment à Public Sénat (55 671 euros) et au Restaurant du Sénat (4 905 euros), le **remboursement de frais** engagés pour les exposants à l'occasion de manifestations artistiques organisées au Sénat (26 172 euros), ainsi que la récupération de 19 557 euros de TVA sur des investissements réalisés pour le Restaurant du Sénat, pour un montant global de **153 229 euros**, en baisse de 23,57 % ;
- la **participation des Sénateurs aux frais** engagés lors des déplacements des **groupes interparlementaires d'amitié** (« ticket modérateur » équivalent à 25 % des frais de transports, de séjour et d'hébergement, pour 54 829 euros) et leurs cotisations à ces groupes (50 292 euros), ce qui a représenté **105 121 euros en 2016** ;
- le reversement de l'**excédent budgétaire** dégagé par les **buvettes** en 2017, qui s'est élevé à **98 040 euros**, contre 102 129 euros en 2016 ;
- le remboursement des frais de graphisme, de signalétique et de réceptions engagés dans le cadre de la mise à disposition des locaux de l'Orangerie Férou et du Pavillon Davioud à des exposants, pour **7 875 €** ;
- des remboursements de frais de déplacement et des cotisations aux groupes d'études pour **3 281 euros**.

Les recettes tirées **des immeubles non affectés aux activités professionnelles** du Sénat se sont élevées à **602 833 euros**, en baisse de 0,14 % par rapport à 2016 :

- **408 618 euros** correspondent au paiement par **Public Sénat** de sa redevance d'affectation et de ses charges ;
- **194 215 euros** proviennent de **La Poste** qui est **locataire du Sénat** pour le bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 20 rue de Tournon. L'augmentation de 0,24 % s'explique par la hausse des charges locatives récupérables versées par le Sénat à la copropriété ;

Les produits divers de gestion courante se sont élevés à **4 576 694 euros**. Ils comprennent :

- la **redevance de gestion des caisses** de Sécurité sociale et de retraite, qui a atteint **2 772 828 euros**. Cette redevance est calculée en additionnant les rémunérations des personnels concernés par la gestion des caisses au sein de la direction des Affaires financières et sociales (charges patronales comprises) et une part forfaitaire correspondant à l'amortissement du matériel et des locaux utilisés pour cette gestion, équivalant à 10 % des rémunérations ;
- le reversement de **l'excédent des caisses de Sécurité sociale**, pour **1 780 870 euros** (contre 1 373 461 en 2016 et 128 415 euros en 2015). En raison de son caractère aléatoire, le résultat des caisses de Sécurité sociale n'est jamais budgété. Il dépend en effet de la situation d'une population restreinte, quelques événements significatifs, telle une hospitalisation longue, suffisant à modifier fortement le résultat ;
- le remboursement par la CPAM des indemnités journalières des personnels contractuels, pour **3 145 euros** ;
- la **vente de vieux papiers** : 19 851 euros, contre 11 858 euros en 2016. Cette recette permet de couvrir 124 % des dépenses engagées pour la location et la collecte des bacs à papiers usagés.

**5 577 760 euros** ont été perçus au titre des produits des **cessions d'éléments d'actif** : 5 550 000 euros à la suite de la **vente de deux appartements** rue Garancière et 27 760 euros provenant notamment de la vente de quinze véhicules réformés.

## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

Enfin, les **autres produits** exceptionnels ont représenté **29 515 euros**, en forte baisse par rapport à 2016 (181 144 euros).

Cette évolution s'explique par le fait qu'en 2016 une recette exceptionnelle avait été enregistrée au titre de la reprise des soldes bancaires des groupes d'amitié. Les recettes enregistrées correspondent à des remboursements de **sinistres automobiles** par les assurances.

Reclassées par destination analytique, les recettes, **y compris celles du Jardin et du Musée**, tirées de la valorisation du patrimoine et des services, s'établissent comme suit :

### Agrégat des recettes tirées de la valorisation du patrimoine et des services (Sénat, Jardin, Musée)

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>PRODUITS</b>					
<b>Concessions du Jardin</b>	<b>155 540</b>	<b>183 559</b>	<b>125 573</b>	<b>283 108</b>	<b>332 783</b>
758100 - Concessions jardins	155 540	183 559	125 573	283 108	332 783
<b>Prises de vues photographiques et cinématographiques</b>	<b>21 340</b>	<b>36 575</b>	<b>66 885</b>	<b>43 815</b>	<b>50 865</b>
758900 - Autres produits de gestion courante	21 340	36 575	66 885	43 815	50 865
<b>Mise à disposition des locaux</b>	<b>890 529</b>	<b>1 080 910</b>	<b>1 053 851</b>	<b>1 167 543</b>	<b>1 230 595</b>
706000 - Prestations de services	105 075	97 200	95 953	106 004	99 902
708700 - Remboursement de frais	107 466	143 683	122 441	222 404	292 408
708110 - Redevance, affermage, restaurants	236 814	235 452	235 452	235 452	235 452
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	441 174	604 574	600 005	603 683	602 833
<b>Mise à disposition de personnel</b>	<b>343 068</b>	<b>317 260</b>	<b>248 250</b>	<b>295 824</b>	<b>340 978</b>
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	343 068	317 260	248 250	295 824	340 978
<b>Restaurant</b>	<b>180 543</b>	<b>186 456</b>	<b>193 825</b>	<b>189 532</b>	<b>162 797</b>
708110 - Redevance, affermage, restaurants	180 543	186 456	193 825	189 532	162 797
<b>Comptoir Médicis</b>	<b>2 649</b>	<b>2 828</b>	<b>3 252</b>	<b>20 000</b>	<b>30 410</b>
708110 - Redevance, affermage, restaurants	2 649	2 828	3 252	20 000	30 410
<b>Divers</b>	<b>256 531</b>	<b>201 464</b>	<b>235 775</b>	<b>200 842</b>	<b>5 833 684</b>
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	15 945	9 170	9 023	6 503	3 889
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	71 241	70 226	73 525	74 153	134 144
708120 - Reversements Buvettes	111 635	93 056	117 351	102 129	98 040
758900 - Autres produits de gestion courante	9 204	6 365	14 610	11 858	19 851
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	48 506	22 648	21 266	6 200	5 577 760
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 850 199</b>	<b>2 009 051</b>	<b>1 927 411</b>	<b>2 200 663</b>	<b>7 982 112</b>

**EXECUTION DU BUDGET - 2017**  
**Sénat**  
**Toutes directions confondues**

Compte	Exécution 2016	Budget réparti 2017	Exécution 2017	Solde budgétaire 2017	Taux d'exécution 2017	Variation 2017-2016 (en %)	Variation 2017-2016 (en montant)
<b>PRODUITS</b>							
<b>701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents</b>							
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-6 502,69	-6 000,00	-3 889,01	-2 110,99	64,82%	-40,19%	2 613,68
<b>706 - Prestations de services</b>							
706000 - Prestations de services	-177 542,93	-217 700,00	-261 103,40	43 403,40	119,94%	47,06%	-83 560,47
706010 - Remboursement SNCF et NAVIGO	-106 003,75	-84 200,00	-99 902,25	15 702,25	118,65%	-5,76%	6 101,50
706020 - Remboursement forfait taxi	-32 563,95	-35 000,00	-31 754,85	-3 245,15	90,73%	-2,54%	829,10
706030 - Remboursement forfait téléphonique	-15 550,91	-40 000,00	-54 279,88	14 279,88	135,70%	249,05%	-38 728,97
706040 - Remboursement affranchissements postaux	-11 502,98	-26 000,00	-34 551,58	8 551,58	132,89%	200,37%	-23 048,60
706050 - Remboursement photocopies couleur	-4 227,69	-28 000,00	-31 224,99	3 224,99	111,52%	638,58%	-26 987,30
706060 - Autres remboursements	-4 277,68	-2 000,00	-793,00	-1 207,00	39,65%	-81,46%	3 484,88
<b>707 - Cession à titre onéreux de marchandises</b>							
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	-74 152,82	-70 700,00	-134 143,99	63 443,99	189,74%	80,90%	-59 981,37
<b>708 - Produits des activités annexes</b>							
708110 - Redevance, affermage, restaurants	-1 014 429,81	-868 500,00	-943 234,56	84 734,56	109,87%	-7,02%	71 195,23
708120 - Reversements Buveltes	-209 531,69	-210 000,00	-193 206,53	-16 793,47	92,00%	-7,79%	16 325,16
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	-295 823,69	-280 000,00	-340 978,00	60 978,00	121,78%	15,26%	-45 154,31
708700 - Remboursement de frais	-239 429,63	-141 500,00	-182 200,94	40 700,94	128,76%	-23,90%	57 228,69
708710 - Participations sur frais de transports-missions	-53 105,95	-33 900,00	-45 311,11	11 411,11	133,66%	-14,68%	7 794,84
708720 - Participations sur frais de divers-missions	-13 146,61	-6 100,00	-9 518,14	3 418,14	156,04%	-27,60%	3 628,47
708730 - Cotisations aux groupes interparlementaires d'amitié	-49 676,00	-55 000,00	-50 292,00	-4 708,00	91,44%	1,24%	-616,00
708740 - Cotisations aux groupes d'études	-17 754,00	-5 000,00	-17 600,00	-4 824,00	3,52%	-99,01%	17 576,00
708810 - Dépenses refacturées	-33 853,28	-27 000,00	-23 511,75	-3 488,25	87,08%	-30,51%	10 321,53
<b>752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles</b>							
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-603 682,84	-610 000,00	-602 832,84	-7 167,16	98,83%	-0,14%	850,00
<b>755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat</b>							
755000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	0,00	0,00	-3 615,17	3 615,17	0,00%	NS	-3 615,17
<b>758 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat</b>							
758000 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	0,00	0,00	-3 615,17	3 615,17	0,00%	NS	-3 615,17
<b>759 - Produits divers de gestion courante</b>							
759400 - Redevance annuelle de gestion courante	-4 086 797,38	-2 780 700,00	-4 576 693,51	1 795 993,51	164,59%	11,98%	-489 896,13
759800 - Redevance annuelle de gestion versée par les Caissees	-4 058 045,83	-2 784 700,00	-4 553 697,71	1 788 997,71	164,71%	12,21%	-495 651,86
759900 - Autres produits de gestion courante	-28 751,55	-16 000,00	-22 995,80	6 995,80	143,72%	-20,02%	5 755,75
<b>775 - Produits des cessions d'éléments d'actif</b>							
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	-6 200,00	-5 265 000,00	-5 577 760,00	312 760,00	105,94%	8983,87%	-5 571 560,00
<b>778 - Autres produits exceptionnels</b>							
778000 - Autres produits exceptionnels	-181 144,14	-30 000,00	-29 514,84	-485,16	98,38%	-83,71%	151 629,30
778000 - Autres produits exceptionnels	-88 584,46	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	88 584,46
778000 - Remboursements assurances	-92 559,68	-30 000,00	-29 514,84	-485,16	98,38%	-64,25%	53 044,84
<b>PRODUITS</b>							
	-6 150 452,41	-9 838 600,00	-12 132 787,34	2 294 187,34	123,32%	97,27%	-5 982 334,93

## II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Le budget du Jardin du Luxembourg en 2017 s'est élevé à **11,7 millions d'euros** en exécution, répartis entre **399 000 euros de dépenses d'investissement** et **11,3 M€ de dépenses de fonctionnement**. Alors qu'un déficit de 653 000 euros était attendu et devait être comblé par un prélèvement sur disponibilités, le niveau des produits, plus important que prévu à 702 000 euros, et des dépenses plus faibles qu'anticipé ont permis de dégager un **résultat positif de 925 000 euros**.

### Équilibre du budget du Jardin

BUDGET DU JARDIN - 2017	Exécution
<b>DEPENSES</b>	
I - Section d'investissement	<b>399 414 €</b>
II - Section de fonctionnement	<b>11 334 547 €</b>
III - Total des dépenses (I+II)	<b>11 733 961 €</b>
<b>RESSOURCES</b>	
IV - Produits	<b>701 663 €</b>
V - Dotation de l'Etat	<b>11 956 900 €</b>
VI - Prélèvement sur les disponibilités	<b>-924 601 €</b>
VII - Total des ressources (IV+V+VI)	<b>11 733 961 €</b>

## EXECUTION DU BUDGET - 2017

## Jardin

	Budget initial	Budget réparti 2017*	Exécution 2017	Taux d'exécution 2017
<b>DEPENSES</b>				
212 - Agencements et aménagements de terrains	235 000	235 000	180 012	76,60%
213 - Constructions	210 000	651 000	185 472	28,49%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	90 000	49 000	23 930	48,84%
218 - Autres immobilisations corporelles	150 000	150 000	10 000	6,67%
<b>I - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>685 000</b>	<b>1 085 000</b>	<b>399 414</b>	<b>36,81%</b>
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	82 000	82 000	67 501	82,32%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	594 400	594 400	531 439	89,41%
611 - Sous-traitance générale	222 000	331 000	299 886	90,60%
613 - Locations	13 000	13 000	6 809	52,38%
615 - Entretien, réparations, restauration	786 000	741 000	711 416	96,01%
617 - Etudes et recherche	6 000	6 000	6 421	107,02%
618 - Divers	42 000	42 000	32 419	77,19%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	73 000	238 880	131 470	55,04%
623 - Publicités, publications, relations publiques	8 000	8 000	1 233	15,41%
625 - Déplacements, missions et réceptions	16 000	16 000	9 437	58,98%
626 - Frais postaux et de télécommunications	12 000	12 000	10 637	88,64%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	83 000	88 000	86 256	98,02%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 563 400	7 563 400	7 394 219	97,76%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	92 400	92 400	163 316	176,75%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 513 400	1 513 400	1 443 024	95,35%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	36 000	36 000	42 802	118,89%
647 - Autres charges sociales	73 400	68 400	100 274	146,60%
648 - Autres charges de personnel	2 000	2 000	0	0,00%
649 - Accessoires de pensions	307 400	307 400	300 426	97,73%
659 - Autres subventions	1 500	1 500	-4 438	-295,85%
<b>I - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 526 900</b>	<b>11 756 780</b>	<b>11 334 547</b>	<b>96,41%</b>
<b>III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)</b>	<b>12 211 900</b>	<b>12 841 780</b>	<b>11 733 961</b>	<b>91,37%</b>
<b>RESSOURCES</b>				
708 - Produits des activités annexes	-2 000	-2 000	-314 847	15742,33%
758 - Produits divers de gestion courante	-230 000	-230 000	-383 648	166,80%
778 - Autres produits exceptionnels	0	0	-3 168	0,00%
<b>IV - TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>-232 000</b>	<b>-232 000</b>	<b>-701 663</b>	<b>302,44%</b>
<b>V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES</b>	<b>-23 000</b>	<b>-652 880</b>	<b>924 601</b>	<b>-141,62%</b>
<b>VI - DOTATION DE L'ETAT</b>	<b>-11 956 900</b>	<b>-11 956 900</b>	<b>-11 956 900</b>	<b>100,00%</b>
<b>VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)</b>	<b>-12 211 900</b>	<b>-12 841 780</b>	<b>-11 733 961</b>	<b>91,37%</b>

\* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

### A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2017, les dépenses d'investissement se sont élevées à **399 414 euros**, après 674 232 euros en 2016.

#### Evolution des dépenses d'investissement du Jardin

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
212 - Agencements et aménagements de terrains	219 983	237 315	206 427	-423	180 012
213 - Constructions	99 880	229 502	649 369	592 294	185 472
215 - Installations techniques, matériels et outillage	100 316	32 765	38 402	24 803	23 930
216 - Collections et oeuvres d'art	0	0	0	8 100	0
218 - Autres immobilisations corporelles	30 850	132 379	93 809	49 458	10 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>451 030</b>	<b>631 960</b>	<b>988 007</b>	<b>674 232</b>	<b>399 414</b>

En matière d'agencement de d'aménagement de terrains, la **direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** a procédé à des opérations d'abattage et replantation d'arbre prévues au titre de l'opération pluriannuelle en ce sens pour 180 012 euros (première annuité), alors qu'aucune opération n'avait été réalisée en 2016.

Les **dépenses de construction** se sont élevées à **185 472 euros**, contre 592 294 euros en 2016. Cette exécution en retrait des crédits dévolus est essentiellement imputable à l'absence de réalisation des travaux de rénovation de la fontaine Médicis.

Les crédits consommés ont financé pour l'essentiel des travaux dans le réseau d'arrosage, pour 89 000 euros, ainsi que la rénovation d'un des kiosques du jardin, qui a représenté un coût de 64 000 euros.

**23 930 euros** ont été dépensés en 2017, en matière d'**installations techniques, de matériels et d'outillage**, en phase avec la dépense réalisée en 2016 (24 803 euros). L'exécution partielle du crédit disponible résulte du report de l'achat d'un tamiseur de compost.

En dépit de l'absence de crédit prévu sur le compte consacré aux **autres immobilisations corporelles**, l'acquisition d'une nacelle a été réalisée et y a été imputée pour 10 000 euros.

**EXECUTION DU BUDGET - 2017**  
**Jardin**  
**Toutes directions confondues**

Compte	Exécution 2016	Budget réparti 2017	Exécution 2017	Solde budgétaire 2017	Taux d'exécution 2017	Variation 2017-2016 (en%)	Variation 2017-2016 (en montant)
<b>DEPENSES</b>							
212 - Agencements et aménagements de terrains	-422,99	235 000,00	180 011,68	64 988,32	76,60%	-426,66,96%	180 434,67
212100 - Plantations d'arbres et d'arbustes	-422,99	235 000,00	180 011,68	54 988,32	76,60%	-426,66,96%	180 434,67
213 - Constructions	692 293,94	651 000,00	185 471,99	465 528,01	28,49%	-68,69%	-406 821,95
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	592 293,94	651 000,00	185 471,99	465 528,01	28,49%	-68,69%	-406 821,95
215 - Installations techniques, matériels et outillage	24 803,34	49 000,00	23 930,17	25 069,83	48,84%	-3,52%	-873,17
215100 - Installations complexes spécialisées	0,00	4 000,00	1 952,68	2 047,32	48,82%	NS	1 952,68
215400 - Matériel industriel	24 803,34	45 000,00	21 977,49	23 022,51	48,84%	-11,39%	-2 825,85
216 - Collections et œuvres d'art	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-8 100,00
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-8 100,00
218 - Autres immobilisations corporelles	49 468,00	150 000,00	10 000,00	140 000,00	6,67%	-79,78%	-39 468,00
218200 - Matériel de transport	49 468,00	0,00	10 000,00	-10 000,00	0,00%	-79,78%	-39 468,00
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00%	NS	0,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>674 232,23</b>	<b>1 085 000,00</b>	<b>399 413,84</b>	<b>685 586,16</b>	<b>36,81%</b>	<b>-40,76%</b>	<b>-274 818,45</b>

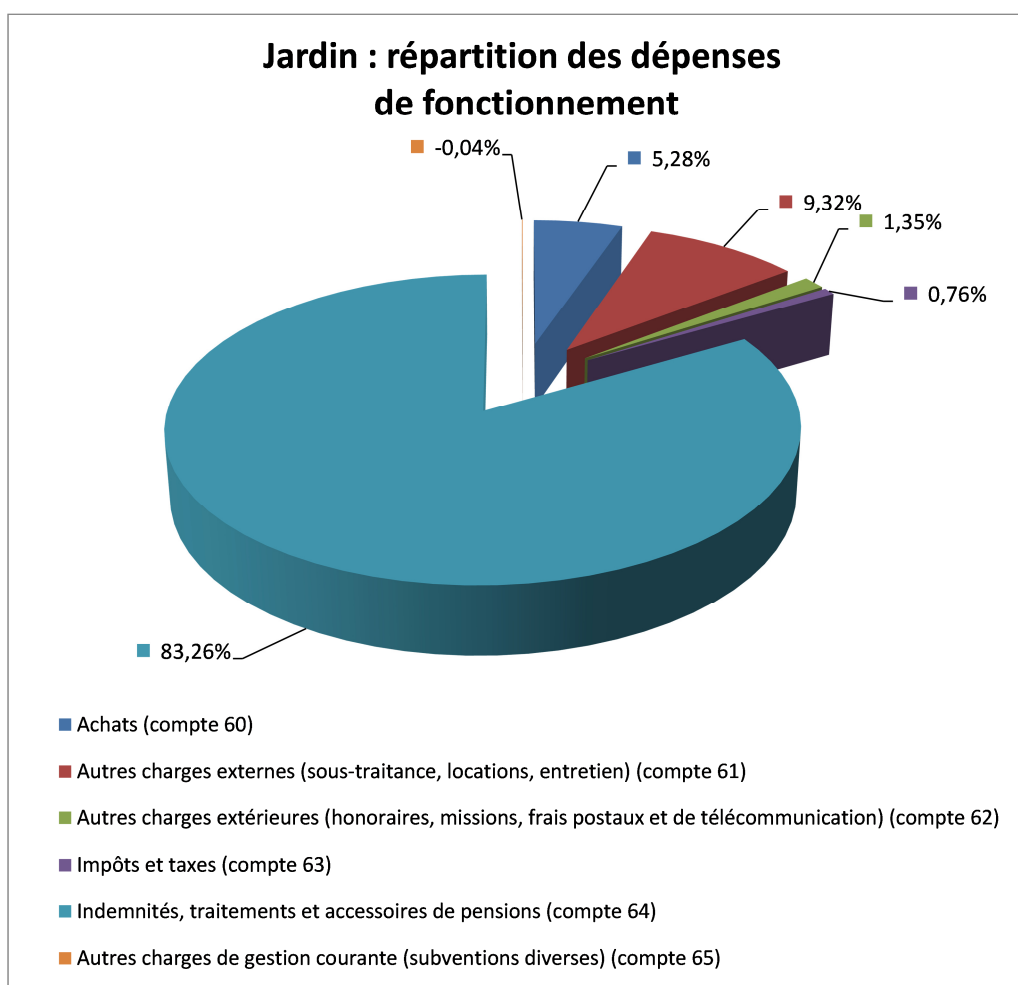


## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

**B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

En 2017, les dépenses de fonctionnement du Jardin du Luxembourg sont restées au niveau stable qu'elles connaissent depuis plusieurs exercices.

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	116 594	48 239	75 371	63 874	67 501
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	562 226	519 261	555 688	543 757	531 439
611 - Sous-traitance générale	217 208	221 852	206 944	231 386	299 886
613 - Locations	13 681	9 162	8 236	11 044	6 809
615 - Entretien, réparations, restauration	697 490	611 626	650 896	740 643	711 416
617 - Etudes et recherche	128	696	5 294	455	6 421
618 - Divers	43 225	33 909	36 094	34 839	32 419
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	42 715	111 321	110 898	72 652	131 470
623 - Publicités, publications, relations publiques	1 623	16 636	9 568	19 469	1 233
625 - Déplacements, missions et réceptions	6 669	7 747	12 958	4 759	9 437
626 - Frais postaux et de télécommunications	10 514	11 908	11 543	11 700	10 637
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	79 710	81 168	81 778	84 303	86 256
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 731 141	7 736 124	7 556 169	7 456 269	7 394 219
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	71 435	83 204	93 182	91 078	163 316
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 494 415	1 527 715	1 493 142	1 447 993	1 443 024
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	15 976	19 217	21 572	20 972	42 802
647 - Autres charges sociales	71 438	40 203	108 655	54 520	100 274
649 - Accessoires de pensions	319 510	330 442	313 915	298 452	300 426
659 - Autres subventions	0	20 517	20 937	47 724	-4 438
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>11 495 698</b>	<b>11 430 943</b>	<b>11 372 839</b>	<b>11 235 887</b>	<b>11 334 547</b>



## 1. Les achats de fournitures et de biens

Les **achats de matériel**, équipements et travaux - télécoms ont représenté **67 501 euros**, avec notamment l'achat de petits équipements et les travaux d'entretien courant ainsi que les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier du Jardin.

Les **achats non stockés de matières et fournitures** se sont élevées à **531 439 euros**, soit une baisse de 2,27 % par rapport à 2016. Ils se décomposent ainsi :

- le principal poste de dépenses reste l'achat de **matières et fournitures horticoles**, pour **151 179 euros** ;
- s'agissant des **fluides**, dont le coût s'est élevé à 285 426 euros, les dépenses d'eau ont légèrement augmenté (79 582 euros, soit + 3,90 %) alors que celles de chauffage ont diminué (69 452 euros, soit - 8,55 %) et que celles dépenses d'électricité et de gaz ont atteint 136.392 € ;
- le reste des crédits utilisés concerne l'acquisition de fournitures diverses, pour 12 047 euros, et l'achat de carburant, pour 8 456 euros.

Par ailleurs, 74 331 euros, soit une diminution de 10,10 %, ont été dépensés pour l'achat :

- de **vêtements** pour les jardiniers et les surveillants du Jardin ainsi que des **équipements de protection individuelle (EPI)** dans le cadre de la politique de prévention des risques professionnels, pour une dépense totale de 56 753 euros ;
- de **produits d'entretien**, pour 10 178 euros ;
- de fournitures administratives, pour 7 400 euros.

## 2. Les services extérieurs

Une augmentation de 29,6 % des dépenses de **sous-traitance**, qui ont atteint 299 886 euros, a été constatée en 2017. A ce titre ont été prises en charge des dépenses traditionnelles :

- la **collecte des déchets** du public du jardin du Luxembourg, pour 119 732 euros ;
- l'enlèvement des bennes de déchets de la Conservation du Jardin, qui a représenté 70 944 euros ;
- la taille d'arbres, pour 6 466 euros ;
- le suivi tensiométrique d'arbres, pour 5 976 euros.

De plus, 91 837 euros ont été dépensés l'an dernier au titre du nouveau marché d'entretien des chalets de nécessité, dont l'accès est gratuit aux usagers. Le Sénat assume donc seul le coût de leur entretien.

Les dépenses d'**honoraires** se sont élevées à 131 470 euros, en hausse de 81 % sur un an, pour financer :

- les études relatives à l'opération pluriannuelle de restauration de la fontaine Médicis, qui ont entraîné une dépense de 43 233 euros, sur une annuité prévue de 165 880 euros, les travaux n'ayant finalement pas été engagés ;
- les études relatives à la nouvelle opération pluriannuelle dédiée à l'abattage et à la replantation d'arbres, pour 16 250 euros ;
- une étude de faisabilité concernant la construction d'une serre de visite, pour 25 764 euros ;
- une étude qualitative de la marque « Jardin du Luxembourg », dont le coût a été de 19 200 euros ;
- l'expertise d'arbres dangereux, pour 9 373 euros ;
- la rémunération des membres externes du jury du concours de surveillant du Jardin et des honoraires d'avocat (7 912 euros) ;

La **location** d'engins mécaniques nécessaires à l'activité de la Conservation des Jardins a entraîné une dépense de 6 809 euros.

Les dépenses d'**entretien, réparations, restauration** se sont élevées à **711 416 euros**, en baisse de 3,95% par rapport à 2016. La **maintenance** en constitue le principal poste (51 % du total), avec **360 288 euros**, en légère diminution par rapport à 2016.

Quant à l'**entretien** les principales opérations ont concerné :

- la réfection d'allées en sol stabilisé et d'allées asphaltées, pour 127 253 euros ;
- l'entretien du parc de chaises, fauteuils et relax, pour 37 956 euros ;
- la réfection de caisses à orangers, dont le coût s'est élevé à 36 493 euros ;
- divers travaux d'entretien dans les serres, qui ont représenté une dépense de 33 457 euros ;
- le nettoyage et la restauration de sculptures, qui a donné lieu à une dépense de 32 382 euros ;
- la remise en peinture d'éléments mobiliers, pour 17 705 euros ;

- divers travaux d'entretien dans les kiosques n<sup>os</sup> 3, 10 et 12, d'un montant de 7 739 euros.

Les dépenses d'**études et de recherche** se sont établies à 6 421 euros notamment au titre d'analyse d'échantillons de nature végétale.

La participation du Sénat à des **expositions horticoles** a entraîné une dépense de **2 786 euros** au titre des frais de déplacements du personnel du Jardin.

Enfin, les dépenses de télécommunications de la Conservation des Jardins et du site de Longpont-sur-Orge se sont élevées à **10 637 euros** (- 9,1 % par rapport à 2016).

### 3. Les charges de personnel

**7 394 219 euros** ont été dépensés pour la **rémunération des fonctionnaires titulaires ou stagiaires** du Jardin, soit une baisse de 0,83 %, après la baisse de 1,32 % constatée en 2016.

Cette baisse s'explique par la diminution de 1,82 % des effectifs payés, qui passent de 110 fonctionnaires à 108, six postes restant vacants. En deux ans, ces effectifs ont reculé de 5,3 %.

La baisse des effectifs payés entraîne une baisse de la masse indiciaire de 3,9 % sur l'année.

Les **charges de Sécurité sociale** et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire se sont élevées à **1 443 024 euros**, en baisse de 0,34% par rapport à 2016. Cette baisse reflète la diminution de la masse indiciaire des fonctionnaires du Jardin.

La **rémunération du personnel contractuel** et temporaire s'est élevée à 163 316 euros, représentant une hausse de 79,32 % sur un an. Cette évolution s'explique par un recours accru aux auxiliaires saisonniers.

Les **charges de Sécurité sociale et de prévoyance** des contractuels du Jardin progressent de 104,09 %, en lien avec l'augmentation de la masse salariale de ces personnels, ce qui représente une dépense de 42 802 euros.

Au titre des **autres charges sociales**, **100 274 euros** ont été dépensés (+ 83,92%) pour financer notamment :

- les indemnités de départ à la retraite, pour 62 478 euros ;
- des allocations chômage d'anciens personnels hors cadre, pour 23 929 euros ;
- les chèques-déjeuners des personnels de Longpont-sur-Orge, pour 5 766 euros.

## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

Les dépenses au titre des **accessoires de pensions** pour les majorations et bonifications pour service militaire et enfant se sont élevées à **300 426 euros** (+ 0,66 % par rapport à 2016).

Enfin, les dépenses de **formation** se sont élevées à **32 419 euros** et correspondent notamment :

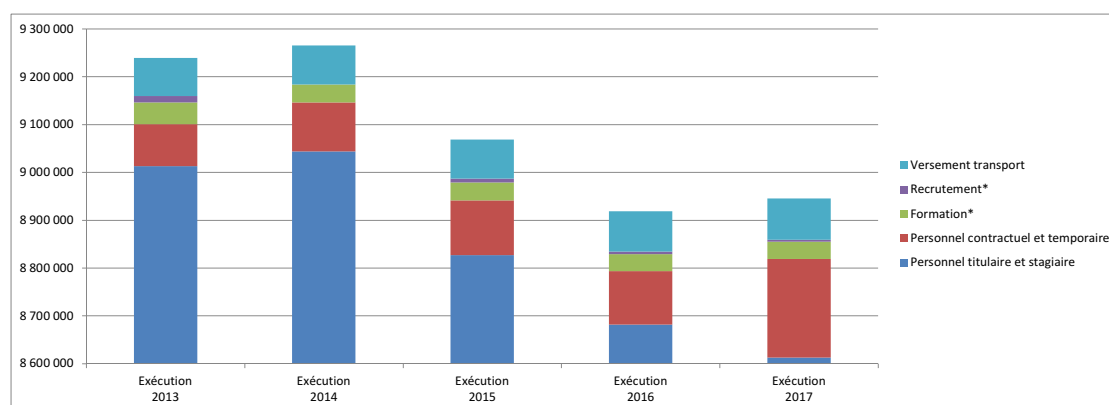
- aux versements à des organismes extérieurs pour la formation générale des personnels du Jardin, pour un montant de 30 838 euros, en baisse de 5,67 % par rapport à 2016 ;
- aux remboursements de cours de langues étrangères, pour 800 euros.

Il faut y ajouter 5 051 euros pour les déplacements des personnels en formation.

## Agrégat des dépenses de personnel du Jardin

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
<b>Personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>9 013 380</b>	<b>9 043 824</b>	<b>8 826 918</b>	<b>8 681 671</b>	<b>8 613 159</b>
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 731 141	7 736 124	7 556 169	7 456 269	7 394 219
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 282 239	1 307 700	1 270 749	1 225 402	1 218 940
<b>Personnel contractuel et temporaire</b>	<b>87 411</b>	<b>102 420</b>	<b>114 754</b>	<b>112 050</b>	<b>206 118</b>
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	71 435	83 204	93 182	91 078	163 316
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	15 976	19 217	21 572	20 972	42 802
<b>Formation*</b>	<b>45 958</b>	<b>37 778</b>	<b>37 376</b>	<b>35 580</b>	<b>35 551</b>
Formation	45 958	37 778	37 376	35 580	35 551
<b>Recrutement*</b>	<b>12 710</b>	<b>0</b>	<b>8 038</b>	<b>5 000</b>	<b>4 468</b>
Recrutement	12 710	0	8 038	5 000	4 468
<b>Versement transport</b>	<b>79 710</b>	<b>81 168</b>	<b>81 778</b>	<b>84 303</b>	<b>86 256</b>
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	79 710	81 168	81 778	84 303	86 256
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>9 239 169</b>	<b>9 265 190</b>	<b>9 068 863</b>	<b>8 918 603</b>	<b>8 945 553</b>

\* Source RHF



\* Source RHF

Les dépenses concernant les personnels retraités s'établissent comme suit au cours des cinq dernières années :

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017
<b>DEPENSES</b>					
<b>Personnels retraités</b>					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	212 175	220 015	222 393	222 591	224 084
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	163 793	169 134	146 172	124 825	129 038
649230 - Bonifications de pensions du personnel	155 717	161 307	167 743	173 627	171 388
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>531 685</b>	<b>550 457</b>	<b>536 308</b>	<b>521 043</b>	<b>524 510</b>

## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

EXECUTION DU BUDGET - 2017						
Jardin						
Toutes directions confondues						
Compte	Exécution 2016	Budget réparti 2017	Exécution 2017	Solde budgétaire 2017	Taux d'exécution 2017	Variation 2017-2016 (en montant)
					(en %)	
<b>DEPENSES</b>						
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	63 873,69	82 000,00	67 501,34	14 498,66	82,32%	5,68%
605400 - Achats de mobilier et décors	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	NS
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	63 873,69	80 000,00	67 501,34	12 498,66	84,38%	5,68%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	543 756,95	584 400,00	531 438,66	62 961,14	89,41%	-2,27%
606110 - Eau	76 595,87	82 000,00	79 582,38	2 417,62	97,05%	3,90%
606120 - Electricité et gaz	120 883,98	148 000,00	136 391,98	11 608,02	92,16%	12,83%
606130 - Chauffage urbain	75 946,32	82 000,00	69 451,97	12 548,03	84,70%	-8,55%
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	41 097,75	32 000,00	21 575,68	10 424,32	67,42%	-47,50%
606400 - Fournitures administratives	7 400,00	7 400,00	7 400,00	0,00	100,00%	0,00%
606500 - Achats de matières et fournitures horticoles	148 204,93	170 000,00	151 178,75	18 821,25	88,93%	2,01%
606600 - Carburant	11 844,11	12 000,00	8 456,18	3 543,82	70,47%	-28,60%
606800 - Autres matières et fournitures	61 763,99	61 000,00	57 401,92	3 598,08	94,10%	-7,09%
611 - Sous-traitance générale	231 386,49	331 000,00	299 886,15	31 113,85	90,60%	29,60%
611000 - Sous-traitance générale	231 386,49	331 000,00	299 886,15	31 113,85	90,60%	29,60%
618 - Locations	11 043,68	13 000,00	6 808,79	6 191,21	52,38%	-38,35%
618200 - Locations immobilières	4 858,01	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00%	-100,00%
618310 - Locations mobilières	6 185,67	10 000,00	6 808,79	3 191,21	68,09%	10,07%
619 - Entretien, réparations, restauration	740 642,69	741 000,00	711 415,50	29 584,50	96,01%	-3,95%
619200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	281 951,49	300 000,00	245 459,04	54 540,96	81,82%	-12,94%
619500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	97 219,99	105 000,00	105 668,65	-668,65	100,64%	8,69%
619600 - Maintenance	361 471,21	336 000,00	360 287,81	-24 287,81	107,23%	-0,33%
617 - Etudes et recherche	485,00	6 000,00	6 421,00	-421,00	107,02%	1311,21%
617000 - Etudes et recherche	485,00	6 000,00	6 421,00	-421,00	107,02%	1311,21%
618 - Divers	34 838,72	42 000,00	32 419,12	9 580,88	77,19%	-6,95%
618300 - Documentation technique	991,05	2 000,00	323,12	1 676,88	16,16%	-45,33%
618400 - Versement à des organismes de formation	32 690,67	36 000,00	30 838,20	5 161,80	85,66%	-5,67%
618410 - Formation langues étrangères	1 415,40	2 000,00	800,00	1 200,00	40,00%	-43,48%
618450 - Conception épreuves de concours	141,60	2 000,00	457,80	1 542,20	22,89%	223,31%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	72 651,94	238 890,00	131 469,75	107 410,25	55,04%	80,96%
622600 - Honoraires	72 651,94	238 890,00	131 469,75	107 410,25	55,04%	80,96%
623 - Publicités, publications, relations publiques	19 468,80	8 000,00	1 232,65	6 767,85	15,41%	-93,67%
623100 - Annonces et insertions	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	NS
623300 - Organisation de manifestations et expositions	19 468,80	6 000,00	1 232,65	4 767,35	20,54%	-83,67%

Compte	Exécution 2016	Budget réparti 2017	Exécution 2017	Solde budgétaire 2017	Taux d'exécution 2017	Variation 2017-2016 (en %)	Variation 2017-2016 (en montant)
<b>625 - Déplacements, missions et réceptions</b>	<b>4 759,16</b>	<b>16 000,00</b>	<b>9 437,47</b>	<b>6 562,53</b>	<b>58,98%</b>	<b>98,30%</b>	<b>4 678,31</b>
625110 - Frais de transport hors mission	1 453,20	6 500,00	4 392,14	2 107,86	67,57%	202,24%	2 938,94
625120 - Frais d'hébergement hors mission	1 404,90	2 000,00	1 338,24	661,76	66,91%	-4,74%	-66,66
625130 - Frais de séjour hors mission	1 801,06	5 500,00	2 985,71	2 514,29	54,28%	57,06%	1 084,65
625700 - Réceptions	0,00	2 000,00	721,38	1 278,62	36,07%	NS	721,38
<b>626 - Frais postaux et de télécommunications</b>	<b>11 699,57</b>	<b>12 000,00</b>	<b>10 636,62</b>	<b>1 363,38</b>	<b>88,64%</b>	<b>-9,09%</b>	<b>-1 062,95</b>
626100 - Frais postaux et de télécommunication	6 185,42	6 000,00	5 856,28	1 41,72	97,64%	-5,29%	-327,14
626200 - Autres frais de télécommunications	5 514,15	6 000,00	4 778,34	1 221,66	79,64%	-13,34%	-735,81
<b>633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)</b>	<b>84 303,32</b>	<b>88 000,00</b>	<b>86 958,15</b>	<b>1 743,85</b>	<b>98,02%</b>	<b>2,32%</b>	<b>1 952,83</b>
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	84 303,32	88 000,00	86 236,15	1 743,85	98,02%	2,32%	1 952,83
<b>642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>7 485 269,01</b>	<b>7 663 400,00</b>	<b>7 394 219,30</b>	<b>169 180,70</b>	<b>97,76%</b>	<b>-0,83%</b>	<b>-62 049,71</b>
642100 - Traitement de base	3 085 327,05	3 100 000,00	3 069 022,98	30 977,02	99,00%	-0,53%	-16 304,07
642200 - Indemnité de résidence	116 169,75	117 000,00	115 276,72	1 723,28	98,53%	-0,77%	-893,09
642300 - Indemnité de service	774 467,29	775 000,00	768 519,63	6 480,37	99,16%	-0,77%	-5 947,66
642410 - Transport et ICL	469 519,22	461 000,00	457 005,09	4 000,91	99,11%	-2,66%	-12 510,13
642420 - Travaux supplémentaires	1 581 500,61	1 600 000,00	1 555 510,15	44 489,85	97,22%	-1,64%	-25 990,46
642430 - Indemnité exceptionnelle	287 461,47	300 000,00	286 234,10	13 765,90	95,41%	-0,43%	-1 227,37
642441 - ICI	159 117,68	170 000,00	161 240,41	8 759,59	94,85%	1,33%	2 122,73
642442 - Indemnités diverses	750 068,57	760 000,00	749 468,36	10 531,64	98,61%	-0,08%	-600,21
642510 - SFT	48 639,47	60 000,00	46 205,25	13 794,75	77,01%	-5,00%	-2 434,22
642520 - Autres indemnités à caractère familial	183 997,90	220 000,00	185 732,61	34 567,39	84,31%	0,94%	1 734,71
<b>643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire</b>	<b>91 077,65</b>	<b>92 400,00</b>	<b>163 316,48</b>	<b>-70 916,48</b>	<b>176,5%</b>	<b>79,32%</b>	<b>72 238,83</b>
643100 - Rémunération	61 721,78	65 000,00	113 629,13	-48 629,13	174,81%	84,10%	51 907,35
643200 - Congés payés	1 706,42	5 000,00	7 012,13	-2 012,13	140,24%	310,83%	5 305,71
643300 - Indemnités diverses	27 649,45	22 400,00	42 675,22	-20 275,22	190,51%	54,34%	15 025,77
<b>645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>1 447 892,76</b>	<b>1 513 400,00</b>	<b>1 443 024,24</b>	<b>70 376,76</b>	<b>95,35%</b>	<b>-0,34%</b>	<b>-4 968,52</b>
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	166 046,09	166 100,00	164 770,83	1 329,17	99,20%	-0,77%	-1 275,26
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	222 591,15	237 900,00	224 084,36	13 815,64	94,19%	0,67%	1 493,21
645020 - Charges contributives Retraite du Personnel	1 056 176,57	1 063 000,00	1 045 897,16	17 302,84	98,37%	-0,99%	-10 479,41
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel - services antérieurs organismes extérieurs	-9 273,98	33 900,00	-3 886,12	37 786,12	-11,46%	-58,10%	5 387,86
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	12 452,93	12 500,00	12 395,01	141,99	98,66%	-0,76%	-94,92
<b>646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire</b>	<b>20 871,98</b>	<b>36 000,00</b>	<b>42 801,58</b>	<b>-6 801,58</b>	<b>118,89%</b>	<b>104,09%</b>	<b>21 829,60</b>
646100 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 194,04	2 000,00	6 248,31	-685,35	65,73%	10,10%	120,61
646200 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	3 124,23	8 000,00	6 248,31	1 751,69	78,10%	100,00%	3 124,08
646400 - Charges contributives de Mutualité et de Prévoyance collectives	671,04	1 000,00	1 118,40	-118,40	111,84%	66,67%	447,36
646500 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Collations MSA	15 982,67	25 000,00	34 120,22	-9 120,22	136,48%	113,48%	18 137,55
<b>647 - Autres charges sociales</b>	<b>48 541,91</b>	<b>68 400,00</b>	<b>100 274,44</b>	<b>-31 874,44</b>	<b>146,60%</b>	<b>83,92%</b>	<b>48 754,83</b>
647100 - Prestations directes	48 541,91	62 400,00	94 508,34	-32 108,34	151,46%	94,69%	45 966,43
647200 - Charges déjeuners - Part patronale	5 977,70	6 000,00	5 766,10	233,90	96,10%	-3,54%	-211,60
<b>648 - Autres charges de personnel</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>NS</b>	<b>0,00</b>
648200 - Formation aux concours internes	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	NS	0,00
<b>649 - Accessoires de pensions</b>	<b>288 451,53</b>	<b>307 400,00</b>	<b>300 428,81</b>	<b>6 971,19</b>	<b>97,73%</b>	<b>0,66%</b>	<b>1 974,28</b>
649200 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	124 824,90	130 200,00	129 037,80	1 162,20	99,11%	3,38%	4 212,90
649230 - Bonifications de pensions du personnel	173 626,63	177 200,00	171 388,01	5 811,99	96,72%	-1,29%	-2 238,62
<b>659 - Autres subventions</b>	<b>47 724,26</b>	<b>1 500,00</b>	<b>-4 437,76</b>	<b>5 937,76</b>	<b>-295,85%</b>	<b>-109,30%</b>	<b>-52 162,02</b>
659150 - Subvention aux chais de nécessité	47 724,26	1 500,00	-4 437,76	5 937,76	-295,85%	-109,30%	-52 162,02
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 235 886,61</b>	<b>11 756 700,00</b>	<b>11 334 547,49</b>	<b>422 232,51</b>	<b>96,41%</b>	<b>0,68%</b>	<b>98 660,66</b>



### **C. LES PRODUITS**

Des recettes de diverses natures ont été enregistrées en 2017. Les produits divers de gestion courante, d'un montant de **383 648 euros** correspondent :

- aux **redevances** versées par les **concessionnaires** du Jardin du Luxembourg, pour 332 783 euros, en hausse de 17,55 % par rapport à l'exercice précédent ;
- aux recettes provenant des **prises de vues dans le Jardin** (photographies et tournages), pour 50 865 euros (+ 16,09 %).

Les produits des activités annexes s'élèvent à **314 847 euros**, provenant essentiellement des trois **manifestations organisées dans l'Orangerie Férou** et, de manière annexe, d'une exposition de photographie sur les grilles du Jardin, de la refacturation de fluides et de l'exploitation des balances du Jardin.

Enfin, **3 168 euros** de **produits exceptionnels**, correspondant au dédommagement consécutif à une manifestation organisée en 2016, ont été perçus en 2017.

**EXECUTION DU BUDGET - 2017**  
**Jardin**  
**Toutes directions confondues**

Compte	Exécution 2016	Budget réparti 2017	Exécution 2017	Solde budgétaire 2017	Taux d'exécution 2017	Variation 2017-2016 (en%)	Variation 2017-2016 (en montant)
<b>PRODUITS</b>							
708 - Produits des activités annexes	-222 404,00	-2 000,00	-314 846,68	312 846,68	15742,33%	41,57%	-92 442,68
708700 - Remboursement de frais	-222 404,00	-2 000,00	-314 846,68	312 846,68	15742,33%	41,57%	-92 442,68
768 - Produits divers de gestion courante	-328 923,00	-230 000,00	-383 648,00	153 846,00	168,80%	17,35%	-56 725,00
768100 - Concessions jardins	-283 108,00	-200 000,00	-332 783,00	132 783,00	166,39%	17,55%	-49 675,00
768900 - Autres produits de gestion courante	-43 815,00	-30 000,00	-50 865,00	20 865,00	169,55%	16,09%	-7 050,00
778 - Autres produits exceptionnels	-42,40	0,00	-3 168,00	3 168,00	0,00%	7371,70%	-3 125,60
778000 - Autres produits exceptionnels	-42,40	0,00	-3 168,00	3 168,00	0,00%	7371,70%	-3 125,60
<b>PRODUITS</b>	<b>-549 389,40</b>	<b>-232 000,00</b>	<b>-701 682,68</b>	<b>469 862,68</b>	<b>302,44%</b>	<b>27,72%</b>	<b>-152 283,28</b>

### III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

Depuis juillet 2010, l'exploitation du **Musée du Luxembourg** fait l'objet d'une **délégation de service public**, attribuée pour huit ans à la Réunion des Musées Nationaux (RMN).

Cette dernière prévoit le versement par le délégataire d'une **redevance annuelle**. Certaines dépenses, relatives en particulier à l'aménagement et à la maintenance du bâtiment, restent toutefois à la charge du Sénat, affectataire des lieux.

Les **dépenses** du Musée du Luxembourg se sont ainsi établies à **131 508 euros**, en 2017, soit plus du **double** du niveau de 2016 (60 757 euros). En effet, contrairement à ce qui s'était produit cette année-là, la réalisation d'investissements a été nécessaire (cf. *infra*).

Le montant constaté des **produits** propres est quant à lui de **252 355 euros**, quasiment stable (+ 1,85 %) par rapport à l'année précédente.

BUDGET DU MUSEE - 2017	Exécution
<b>DEPENSES</b>	
<b>I - Section d'investissement</b>	<b>101 421 €</b>
<b>II - Section de fonctionnement</b>	<b>30 087 €</b>
<b>III -Total des dépenses (I+II)</b>	<b>131 508 €</b>
<b>RESSOURCES</b>	
<b>IV - Produits</b>	<b>252 355 €</b>
<b>V - Dotation de l'Etat</b>	<b>0 €</b>
<b>VI - Prélèvement sur les disponibilités</b>	<b>-120 848 €</b>
<b>VII -Total des ressources (IV+V+VI)</b>	<b>131 508 €</b>

EXECUTION DU BUDGET - 2017

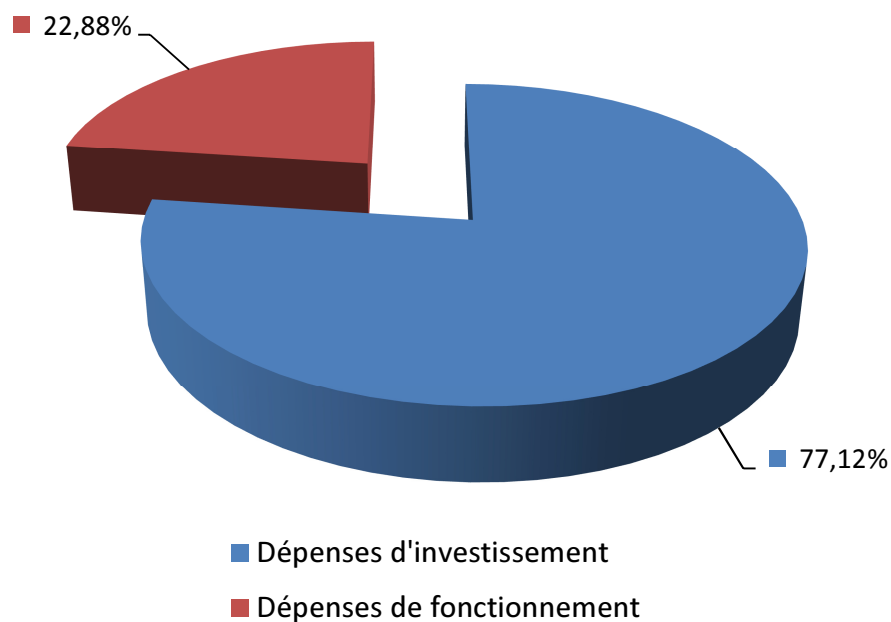
Musée

	Budget initial	Budget réparti 2017*	Exécution 2017	Taux d'exécution 2017
<b>DEPENSES</b>				
213 - Constructions	40 000	85 000	101 421	119,32%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	30 000	0	0	0,00%
<b>I - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>70 000</b>	<b>85 000</b>	<b>101 421</b>	<b>119,32%</b>
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 000	1 000	0	0,00%
615 - Entretien, réparations, restauration	7 600	7 600	7 386	97,19%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	0	30 000	12 467	41,56%
625 - Déplacements, missions et réceptions	10 000	10 000	10 234	102,34%
<b>I - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 600</b>	<b>48 600</b>	<b>30 087</b>	<b>61,91%</b>
<b>III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)</b>	<b>88 600</b>	<b>133 600</b>	<b>131 508</b>	<b>98,43%</b>

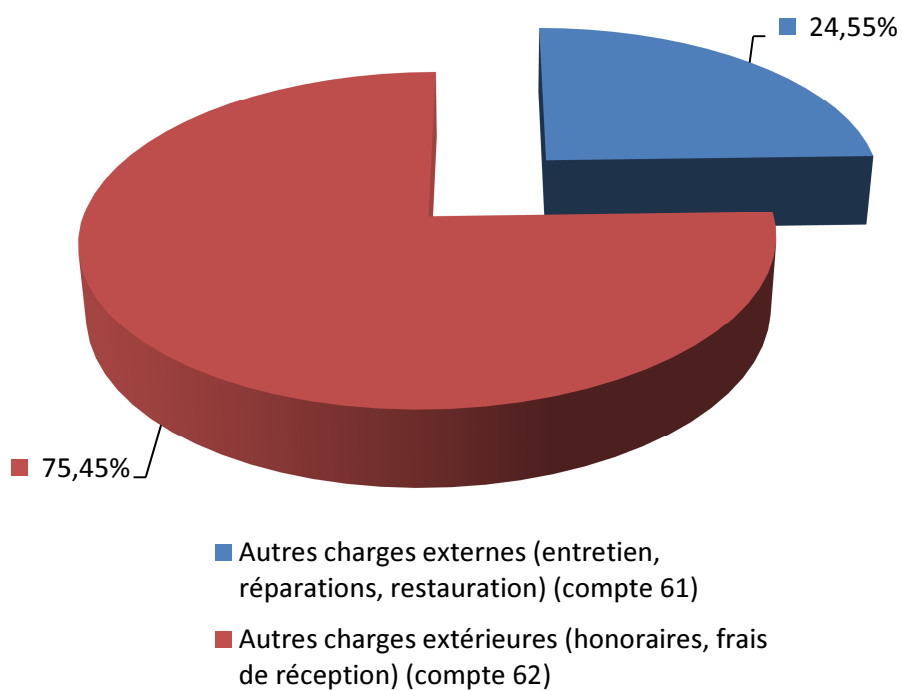
<b>RESSOURCES</b>				
708 - Produits des activités annexes	-250 000	-250 000	-252 355	100,94%
<b>IV - TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>-250 000</b>	<b>-250 000</b>	<b>-252 355</b>	<b>100,94%</b>
<b>V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES</b>	<b>161 400</b>	<b>116 400</b>	<b>120 848</b>	<b>103,82%</b>
<b>VI - DOTATION DE L'ETAT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)</b>	<b>-88 600</b>	<b>-133 600</b>	<b>-131 508</b>	<b>98,43%</b>

\* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

### Musée : répartition des dépenses



### Musée : répartition des charges de fonctionnement



### **A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Après un exercice 2016 n'ayant donné lieu à aucun investissement, les **dépenses d'investissement** se sont élevées en 2017 à **101 421 euros** et ont permis :

- la modification des gaines de soufflage, pour **93 118 euros** ;
- la climatisation du local électrique, pour **8 302 euros**.

### **B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Au titre du **fonctionnement**, **30 087 euros** de dépenses ont été exposées et correspondent :

- au remplacement d'un ventilo-convecteur, pour **4 975 euros** ;
- à la quote-part imputable au Musée des dépenses de maintenance du système de sécurité incendie, soit **2 411 euros** ;
- à la dernière phase de l'étude portant sur le plafond verrier des salles d'exposition, dont le coût s'est élevé à **12 467 euros** ;
- aux dépenses de frais de réception pour les déjeuners des prêteurs des deux expositions de 2017 et le déjeuner du comité de programmation du Musée, ce qui a représenté une dépense de **10 234 euros**.

### **C. LES PRODUITS**

Les produits des **activités annexes** se sont élevés à **252 355 euros**, en hausse de 1,85 % sur un an, et regroupent :

- le versement de la **part fixe de la redevance** prévue par la convention de délégation de service public relative à la gestion du Musée, soit **235 452 euros**. En revanche, aucune part variable n'a été servie compte tenu du chiffre d'affaires réalisé par la Réunion des Musées nationaux en 2016 ;
- une recette de **16 903 euros** correspondant exclusivement au remboursement de la TVA enregistrée au titre d'investissements effectués sur cet exercice. En effet, les refacturations de fluides sont désormais enregistrées sur le budget Sénat qui porte la dépense.

## L'EXÉCUTION DU BUDGET 2017 DU SÉNAT

EXECUTION DU BUDGET - 2017										
Musée										
Toutes directions confondues										
Compte	Exécution 2016	Budget réparti 2017	Exécution 2017	Solde budgétaire 2017	Taux d'exécution 2017	Variation 2017-2016 (en %)	Variation 2017-2016 (en montant)			
<b>DEPENSES</b>										
213 - Constructions	0,00	85 000,00	101 420,75	-16 420,75	119,32%	NS	101 420,75			
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	0,00	85 000,00	101 420,75	-16 420,75	119,32%	NS	101 420,75			
<b>I - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>										
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00%	NS	0,00			
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	39 311,72	7 600,00	7 386,08	213,92	97,19%	-81,21%	-31 925,64			
615 - Entretien, réparations, restauration	36 903,47	5 000,00	4 974,84	25,16	99,50%	-86,52%	-31 928,63			
615600 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	2 408,25	2 600,00	2 411,24	188,76	92,74%	0,12%	2,99			
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	12 072,00	30 000,00	12 466,80	17 533,20	41,56%	3,27%	394,80			
622600 - Honoraires	12 072,00	30 000,00	12 466,80	17 533,20	41,56%	3,27%	394,80			
625 - Déplacements, missions et réceptions	9 373,22	10 000,00	10 234,22	-234,22	102,34%	9,19%	861,00			
625700 - Réceptions	9 373,22	10 000,00	10 234,22	-234,22	102,34%	9,19%	861,00			
<b>II - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>										
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	60 756,94	133 600,00	131 507,85	2 092,15	98,43%	116,45%	70 750,91			
<b>PRODUITS</b>										
708 - Produits des activités annexes	-247 774,18	-250 000,00	-252 355,46	2 355,46	100,94%	1,85%	-4 581,28			
708110 - Redevance, affermage, restaurants	-235 452,00	-235 000,00	-235 452,00	452,00	100,19%	0,00%	0,00			
708700 - Remboursement de frais	-12 322,18	-15 000,00	-16 903,46	1 903,46	112,69%	37,18%	-4 581,28			
IV - PRODUITS	-247 774,18	-250 000,00	-252 355,46	2 355,46	100,94%	1,85%	-4 581,28			

#### IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

Renouvelée à la suite des élections sénatoriales du 24 septembre 2017, la **Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne** a élu son bureau le 5 octobre suivant, composé de MM. François-Noël Buffet (LR - Rhône), président, Charles Guené (LR - Haute-Marne), vice-président, et Patrick Kanner (SOCR - Nord), rapporteur. Ce dernier, à la suite de son élection à la présidence du groupe Socialiste et républicain le 23 janvier 2018, a démissionné de la Commission spéciale. Il y a été remplacé dans ses fonctions par M. Claude Bérit-Debat (SOCR - Dordogne).

Pour démarrer ses travaux, et afin d'assurer le **suivi des recommandations** qu'elle avait formulées dans le cadre de l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice 2016, elle a entendu le 14 décembre 2017 le Secrétaire général de la Questure, puis le Directeur des Affaires financières et sociales sur le budget du Sénat.

En application du Règlement budgétaire et comptable, la Commission spéciale a ensuite procédé à l'ensemble des **diligences** qui lui incombent sur les **comptes du Sénat** pour l'année 2017. À ce titre, elle a **auditionné** :

- le Directeur des Affaires financières et sociales, sur le compte administratif, le 11 avril 2018 ;
- MM. les Questeurs du Sénat, sur la gestion budgétaire du Sénat au titre de l'exercice considéré, le 15 mai 2018 ;
- Mme Catherine Demier, conseillère maître à la Cour des comptes, chargée de la mission de certification des comptes du Sénat, puis le Trésorier du Sénat, le 16 mai 2018.

Le Président directeur général de la société de programme Public Sénat, M. Emmanuel Kessler, est également venu lui présenter les comptes 2017 de celle-ci le 18 avril 2018.

Enfin, dans le cadre de sa mission relative à **l'évaluation interne**, ses travaux ont porté sur l'activité des groupes interparlementaires d'amitié et les déplacements à l'étranger financés par des organismes extérieurs au Sénat. A cet effet, elle a reçu le 3 avril 2018 le Directeur du Secrétariat du Bureau, du Protocole et des Relations internationales.

**Lors de sa réunion du 17 mai 2018, la Commission spéciale a, pour l'année 2017 :**

- **donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;**
- **donné quitus au Trésorier de la régularité de sa gestion ;**
- **approuvé les comptes annuels du Sénat.**



## V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

La Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne :

*Insiste sur la nécessité de renforcer la démarche de contrôle interne engagée depuis 2016 au Sénat ;*

*Renouvelle son appel à actualiser la convention du 27 mai 2003 liant l'Association pour la gestion des assistants de sénateurs et le Sénat afin de préciser et de renforcer les contrôles périodiques réalisés sur les opérations juridiques et financières effectuées par ladite association ;*

*Recommande de mettre un terme aux possibilités de reversement d'une fraction du crédit collaborateurs des sénateurs à un groupe politique ;*

*Recommande de développer l'emploi des travailleurs handicapés dans tous les cadres d'emplois du Sénat ;*

*Salue l'optimisation du parc immobilier du Sénat et la cession de biens ne contribuant pas directement à l'activité parlementaire ;*

*Invite à faire aboutir dans les plus brefs délais les travaux d'élaboration d'une politique de marque dédiée au Jardin du Luxembourg ;*

*Suggère de mettre en place un mécanisme de reversement au Sénat des points acquis dans le cadre des programmes de fidélité des compagnies aériennes pour les voyages réalisés à l'étranger au titre de leurs fonctions par les Sénateurs et les fonctionnaires du Sénat.*

S'agissant plus précisément de l'activité des groupes interparlementaires d'amitié et des déplacements à l'étranger financés par des organismes extérieurs au Sénat, la Commission spéciale :

*Salue les efforts de maîtrise des dépenses entrepris depuis 2011, notamment grâce à la participation financière accrue des Sénateurs ;*

*Constate que ces mesures n'ont pas nui à la vitalité de la diplomatie parlementaire ;*

*Suggère de mieux informer l'ensemble des Sénateurs des obligations déontologiques qui s'appliquent à eux lorsqu'ils sont conviés par un tiers à un déplacement à l'étranger ;*

*Recommande de substituer à l'indemnité journalière de frais de mission un remboursement au réel des dépenses engagées, dans le cadre d'une utilisation responsable des deniers publics.*



---

## DEUXIÈME PARTIE COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

### I. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le **compte de résultat** reprend tous les produits et charges de l'exercice et les présente par catégories : charges et produits d'exploitation ; charges et produits financiers ; charges et produits exceptionnels. Il ajoute aux résultats budgétaires - commentés dans la première partie - les produits financiers complétés par diverses autres opérations non budgétaires, en charges ou en produits<sup>1</sup>.

La dotation à la Chaîne parlementaire Public Sénat étant inscrite tant en produits qu'en charges, le compte de résultat du Sénat est un compte de passage, à solde nul à ce titre.

Le **total des charges** s'établit en 2017 à **455 760 222 euros**, dont 320 724 629 euros au titre des opérations budgétaires (soit 70,37 % du total des charges) et 135 035 593 euros au titre des opérations non budgétaires (soit 29,63 % du total des charges). Les charges non budgétaires sont constituées principalement des charges financières (96,51 M€, soit 71,47 % du total des charges non budgétaires), qui correspondent pour la plus grande partie à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés sur la Réserve spéciale d'intervention (96,49 M€).

Les autres charges non budgétaires (38,53 M€) se décomposent en plusieurs catégories pour des montants très inégaux. Elles sont imputées sur différents comptes (par ordre d'importance : 659, 681, 675, 642, 622, 603 et 643). La subvention versée à la Chaîne parlementaire Public Sénat (18 246 000 euros) en représente la part principale.

Les **produits** s'élèvent à **463 052 695,14 euros** en 2017, dont 126 381 290,14 euros (soit 27,29 % du total des produits) relèvent d'opérations non budgétaires. Ils sont principalement constitués des produits financiers, et notamment des cessions sur immobilisations financières (97,66 M€), qui s'analysent au regard de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés correspondants. On compte également des reprises sur provisions, pour un montant de 0,06 M€, ainsi que le produit de la subvention Public Sénat.

Le compte de résultat, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et non budgétaires, dégage un **résultat de + 7 292 473,14 euros**.

---

<sup>1</sup> Le compte de résultat du Sénat « tous budgets confondus » n'intègre pas les charges et produits des buvettes du Sénat, qui sont retracés dans un compte de commerce distinct mais pris en compte dans les comptes agrégés p. 158, colonne « Sénat stricto sensu », ce qui explique la différence entre ces deux états financiers.

<b>COMPTE DE RESULTAT DU SENAT TOUS BUDGETS CONFONDUS - 2017</b>			
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>1 - Charges courantes d'exploitation</b>	<b>354 043 233,56 €</b>	<b>1 - Produits d'exploitation</b>	<b>358 179 842,76 €</b>
ACHATS - 60	5 087 399,40 €	VENTES - 70	2 388 201,23 €
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 61	14 800 977,46 €	PRODUCTION IMMOBILISE - 72	324 886,09 €
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 62	15 156 217,87 €	SUBVENTION D'EXPLOITATION - 74	331 584 600,00 €
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES - 63	1 511 057,10 €	SUBVENTION PUBLIC SENAT - 74	18 246 000,00 €
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS - 64	178 193 514,05 €	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION - 75	5 570 539,22 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - 65	132 508 984,88 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	65 616,22 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	6 785 082,80 €		
<b>2 - Charges financières</b>	<b>96 505 166,64 €</b>	<b>2 - Produits financiers</b>	<b>99 253 566,75 €</b>
CHARGES FINANCIERES - 66	96 498 861,72 €	PRODUITS FINANCIERS - 76	99 253 566,75 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	6 304,92 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	0,00 €
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>	<b>5 211 821,80 €</b>	<b>3 - Produits exceptionnels</b>	<b>5 619 285,63 €</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES - 67	5 211 821,80 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS - 77	5 619 285,63 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>455 760 222,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>463 052 695,14 €</b>
Résultat général (excédent)	7 292 473,14 €		



COMpte DE RESULTAT du SENAT (tous budgets confondus)							Exercice 2017				
2 - Charges financières		2017 soldes comptables		2016		2 - Produits financiers		2017 soldes comptables		2016	
	Charges d'intérêts (dont RSI)	661	5 864,20	15 954,19		Produits des TIAP - RSI	762	1 257 045,86	1 478 105,21		
	Pertes financières sur exercices antérieurs	662	0,00	177 483,37		Revenus des autres créances	763	0,00	0,00		
			1 171,40	0,00		Revenus des valeurs mobilières de placement	764	0,00	0,00		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	666				Gain de change	766	-	318,13		
		667	-	-		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	767	0,00	0,00		
						Revenus des comptes sur livrets et des comptes à terme	768	336 481,71	954 689,22		
	Valeur comptable des éléments d'actifs financiers cédés - TIAP - RSI	669	96 491 826,12	18 143 102,38		Produits sur cessions d'immobilisations financières - TIAP - RSI	769	97 660 039,18	18 399 663,53		
	Dotations aux provisions - Charges financières	686	6 304,92	0,00		Reprises sur amortissement et provisions - Produits financiers	786	0,00	0,00		
	<b>Total charges financières</b>		<b>96 053 156,24</b>	<b>18 338 319,24</b>		<b>Total produits financiers</b>		<b>99 233 892,75</b>	<b>20 821 776,59</b>		
	<b>Résultat financier (excédent)</b>		<b>2 748 400,11</b>	<b>2 486 256,15</b>		<b>Résultat financier (déficit)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>		
3 - Charges exceptionnelles		2017 soldes comptables		2016		3 - Produits exceptionnels		2017 soldes comptables		2016	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	1 870,00	13 912,00		Produits exceptionnels sur opération de gestion	771	0,00	0,00		
	Pertes sur exercices antérieurs	672	0,00	120 562,53		Produits sur exercices antérieurs	772	8 642,79	133 974,95		
	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	675	5 100 707,24	22 586,21		Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	5 577 760,00	6 200,00		
	Autres charges exceptionnelles	678	109 244,56	988,10		Autres produits exceptionnels	778	32 882,84	181 419,45		
	Dotations aux provisions - Charges exceptionnelles	687	-	-		Reprises sur amortissement et provisions - Produits exceptionnels	787	-	-		
	<b>Total charges exceptionnelles</b>		<b>6 971 021,80</b>	<b>138 038,84</b>		<b>Total produits exceptionnels</b>		<b>5 612 185,63</b>	<b>321 594,40</b>		
	<b>Résultat exceptionnel (excédent)</b>		<b>467 483,33</b>	<b>163 573,66</b>		<b>Résultat exceptionnel (déficit)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>		
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>499 760 332,30</b>	<b>200 819 968,43</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>499 863 886,14</b>	<b>370 729 776,58</b>		
	<b>Résultat général (excédent)</b>		<b>7 292 473,14</b>	<b>10 706 107,90</b>		<b>Résultat général (déficit)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>		

## II. LE BILAN

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la mise en place d'un nouveau référentiel comptable a conduit à porter l'intégralité des immobilisations du Sénat au bilan. Cette évolution s'est traduite par le quasi doublement de ce dernier qui retrace depuis lors fidèlement l'ensemble du patrimoine du Sénat au 31 décembre de l'exercice clos.

Au sein de ce **bilan**, et en accord avec les normes comptables de l'Etat, les **biens immobiliers « spécifiques »** autrement appelés historiques, notamment le Palais du Luxembourg, sont **évalués à l'euro symbolique**. Les biens non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont quant à eux valorisés à la valeur de marché, révisée tous les trois ans par France Domaine.

**L'actif immobilisé**, d'un montant de **408 897 760,13 euros** est à mettre en regard des **fonds propres** qui s'élèvent à **403 510 548,58 euros**.

### A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

L'actif immobilisé et l'actif circulant représentent respectivement **90,82 %** et **9,18 %** de l'actif.

Les **immobilisations incorporelles et corporelles nettes** s'élèvent quant à elles respectivement à **1 519 029,24 euros** et **288 945 856,44 euros**, soit **71,04 %** de l'actif immobilisé.

Les **immobilisations financières**, qui atteignent **118 432 874,45 euros** constituent **28,96 %** des immobilisations, contre **32,12 %** en 2016. Elles se répartissent entre le placement des fonds propres au sein de la Réserve spéciale d'intervention pour **117 596 690,43 euros**, des titres de participation pour **541 206,72 euros** et divers dépôts et cautionnements pour un montant de **294 977,30 euros**.

**L'actif immobilisé** - en valeur nette - a donc connu une très légère hausse de **0,24 %** entre les clôtures comptables 2016 et 2017 pour atteindre **408 897 760,13 euros**.

**L'actif circulant** s'élève à **41 335 697,61 euros** en 2017 contre **21 955 954,95 euros** en 2016.

### B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF

Le bilan fait ressortir la **solidité du passif**, constitué à **89,62 %** de **dotations et réserves**, contre **92,30 %** en 2016. Celles-ci s'établissent à **403 510 548,58 euros** en 2017, contre **396 773 688,42 euros** fin 2016. Cette légère augmentation résulte principalement d'un résultat comptable

positif (+ 7,3 M€), tempérée par une diminution de l'écart de réévaluation attaché aux immeubles non spécifiques détenus par le Sénat (-0,55 M€).

Les **dettes circulantes** s'élèvent à **39,47 M€** à la clôture des comptes 2017, contre 26,76 M€ à la clôture 2016. En 2017, les dettes restent relativement faibles dans les ressources utilisées par le Sénat (8,77 %).

L'essentiel de la position créditrice d'organismes à gestion déléguée est constitué par le solde de la subvention à l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS) qui s'élève à 10 M€, contre 8,8 M€ en 2016 et correspond aux salaires et aux charges sociales de décembre 2017, ainsi qu'aux charges patronales du dernier trimestre.



		BILAN du SENAT (tous budgets confondus)				Exercice 2017			
		ACTIF		PASSIF		net au		net au	
		brut au 31/12/2017	amortissement et provisions	net au 31/12/2017	net au 31/12/2016	net au 31/12/2017	net au 31/12/2016	net au 31/12/2017	net au 31/12/2016
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>									
20	Immobilisations incorporelles	9 510 132,43	8 061 403,19	1 518 029,24	1 540 246,10			158 411 269,13	156 966 912,11
21	Immobilisations corporelles	335 629 776,64	48 883 320,20	288 946 856,44	275 362 931,44			89 665 267,69	89 665 267,69
26	Titres de participation	541 206,72		541 206,72	541 206,72			68 726 031,44	69 251 044,42
27	Immobilisations financières	117 897 972,65	6 304,92	117 891 667,73	130 488 525,96			237 806 776,31	227 100 668,41
	Réserve spéciale d'intervention	117 602 995,35	6 304,92	117 596 690,43	130 149 496,25			40 524 032,53	38 969 366,14
	Dépôts et cautionnements	294 977,30	-	294 977,30	309 029,31			187 282 743,78	188 131 300,27
	<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>4 533 467 746,44</b>	<b>54 951 028,31</b>	<b>4 033 897 766,13</b>	<b>4 07 802 996,52</b>			<b>7 292 473,14</b>	<b>10 706 107,90</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>									
32	Stocks de marchandises	278 360,23		278 360,23	283 239,43				
40	Fournisseurs débiteurs	3 606,57		3 606,57	13 967,20				
41	Créances et comptes rattachés	1 576 316,18	451 676,15	1 124 642,03	560 411,67				
42	Sénateurs / personnel avances et acomptes	951 269,15		951 269,15	28 181,43				
43	Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	84 046,24		84 046,24	2 896,50				
45	Situation déitrice des organismes à gestion déléguée	-		-	-				
46	Débiteurs divers	8 881 120,45		8 881 120,45	1 475 589,79				
48	Comptes de régularisation	277 556,40		277 556,40	547 205,08				
50	Valeurs mobilières de placement								
51	Etablissements bancaires et assimilés	29 539 877,44		29 539 877,44	18 861 576,13				
53	Caisse	86 587,10		86 587,10	65 465,72				
54	Régies et avances professionnelles	108 630,00		108 630,00	107 400,00				
	<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>41 787 373,76</b>	<b>451 676,15</b>	<b>41 335 697,61</b>	<b>21 955 954,95</b>			<b>39 489 381,92</b>	<b>29 763 682,48</b>
	<b>Total actif</b>	<b>50 5 636 162,20</b>	<b>55 462 704,46</b>	<b>4 903 235 467,74</b>	<b>4 29 858 664,77</b>			<b>4 903 235 467,74</b>	<b>4 29 858 664,77</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>									
10	Fonds propres								
	Réserve spéciale d'intervention								
	Autres fonds propres								
11	Reports à nouveau								
	Réserve spéciale d'intervention								
	Autres fonds propres								
	<b>Total des fonds propres</b>							<b>403 510 548,58</b>	<b>395 773 689,42</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>									
15	Provisions pour risques et charges								
	<b>Total des fonds propres</b>							<b>3 377 641,16</b>	<b>3 659 668,81</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>									
16	Dettes financières								
	<b>Total des dettes financières</b>							<b>3 376 886,08</b>	<b>2 661 925,05</b>
<b>DETTES CIRCULANTES</b>									
40	Fournisseurs								
41	Créances et comptes rattachés (crédeurs)								
42	Sénateurs et Personnel								
43	Caisse de Sécurité sociale, de retraites et organismes sociaux								
45	Situation créditrice des organismes à gestion déléguée								
46	Dettes diverses								
48	Comptes de régularisation								
51	Etablissements bancaires et assimilés								
	<b>Total des dettes circulantes</b>							<b>11 697 494,83</b>	<b>8 604 774,41</b>
	<b>Total passif</b>							<b>4 903 235 467,74</b>	<b>4 29 858 664,77</b>



---

## TROISIÈME PARTIE COMPTABILITÉS ANNEXES

### I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES

Les **régimes de retraites du Sénat** se caractérisent par un **système mixte entre répartition et capitalisation**, décidé et mis en œuvre lors de leur constitution en 1905. Aussi, en dépit d'un taux de couverture<sup>1</sup> insuffisant pour régler l'intégralité des pensions, les Caisses des retraites du Sénat équilibrent leurs charges à court, moyen et long termes **sans solliciter de subvention de la part de l'Etat**.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel pour l'exercice 2017.

Le montant total des **prestations** versées par la **Caisse des retraites des Anciens Sénateurs**<sup>2</sup> s'élève à **32,20 M€**. Il a augmenté de 1,04 % entre 2016 et 2017. Cette évolution résulte principalement d'une augmentation des effectifs des pensionnés à la suite du renouvellement sénatorial de septembre 2017 : 79 pensions supplémentaires – en flux net – ont été constatées à la fin de l'année 2017. Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites des Anciens Sénateurs a augmenté de 4,23 % entre 2016 et 2017.

Le compte de résultat met en évidence un **déséquilibre technique** de 20,13 M€, résultat logique d'un taux de couverture des pensions par les cotisations très inférieur à 100 % (37,5 % en 2017). Cependant, le résultat financier (38,5 M€) a permis de couvrir ce déficit technique cette année.

Compte tenu, en outre, du résultat sur dépréciations et du résultat exceptionnel excédentaires (pour un total d'environ 1,83 M€), la Caisse affiche un **résultat comptable positif de 19,81 M€**. En 2016, elle avait enregistré un déficit de 3,13 M€.

Les pensions servies par la **Caisse des retraites du Personnel du Sénat**<sup>3</sup> se sont élevées à **46,71 M€**, en augmentation de 3,56 % par rapport à 2016. Cette hausse résulte essentiellement de facteurs démographiques, avec 27 pensions supplémentaires à la fin de l'année 2017 (1 023 contre 996 en 2016).

Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites du Personnel a légèrement diminué de 0,75 % entre 2016 et 2017, passant de 18,25 M€ à 18,11 M€.

---

<sup>1</sup> Le taux de couverture mesure la capacité des cotisations à couvrir les prestations.

<sup>2</sup> Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat

<sup>3</sup> Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat

Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le compte de résultat met en évidence un **déséquilibre technique** de 28,60 M€, qui résulte également d'un taux de couverture insuffisant et en baisse tendancielle (38,8 % en 2017, contre 40,5 % en 2016). De même, le résultat financier positif (43,14 M€) s'est avéré suffisant pour couvrir ce déficit technique cette année.

Compte tenu, par ailleurs, du résultat sur dépréciations et du résultat exceptionnel excédentaires en 2017 (soit un total d'environ 1,76 M€), la Caisse affiche un **résultat comptable** également **bénéficiaire** de **15,77 M€**. En 2016, elle avait enregistré un déficit de 8,12 M€.

<b>COMPTE DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS - 2017</b>			
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>1 Charges techniques</b>		<b>1 Produits techniques</b>	
<b>COTISATIONS</b>			
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	32 197 466,04	
			Cotisations patronales 756 111 000 Cotisations salariales normales 756 112 100 Cotisations salariales supplémentaires 756 112 400 Cotisations régime complémentaire 756 112 300 Cotisations salariales-Bonifications 756 113 000 Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat 756 420 000
Total charges techniques		2 009 991,01	14 078 849,95
Résultat technique ( excédent )		34 207 457,05	20 128 607,10
<b>2 Charges courantes</b>		<b>2 Produits courants</b>	
Travaux et services extérieurs	610 000 000		
Redevance annuelle de gestion	620 000 000	66 059,35	172 877,95
Dotations aux amortissements	655 000 000		
	658 100 000	508 605,00	
	681 100 000	21 021,46	
Total charges courantes		595 684,81	172 877,95
Résultat courant d'exploitation ( excédent )		-	422 806,86
<b>3 Charges financières</b>		<b>3 Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	661 500 000		
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000		
Autres charges financières	668 000 000		
Autres produits financiers	669 100 000		
Produit de cession des immobilisations financières	669 100 000	126 052 081,49	150 759 075,95
Autres produits financiers	669 100 000		
Total charges financières		126 052 081,49	164 582 384,90
Résultat financier ( excédent )		38 530 303,41	-
<b>4 Charges exceptionnelles</b>		<b>4 Produits exceptionnels</b>	
Autres charges exceptionnelles	671 800 000		
Autres produits exceptionnels	671 800 000		
Total charges exceptionnelles			247 576,00
Résultat exceptionnel ( excédent )		247 576,00	-
<b>5 Dotations-amortissements-dépréciations</b>		<b>5 Reprises-amortissements-dépréciations</b>	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	557 559,09	2 136 429,76
Autres dotations	686 650 000		
Total dotations		557 559,09	2 136 429,76
Résultat sur dépréciations ( excédent )		1 578 870,67	-
TOTAL DES CHARGES		161 412 782,44	181 218 118,56
Résultat général ( excédent )		19 805 336,12	-

<b>BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS au 31 décembre 2017</b>							
<i>ACTIF</i>			<i>PASSIF</i>				
<i>Comptes et numéros</i>	<i>brut</i>	<i>provisions</i>	<i>net au 31/12/2017</i>	<i>net au 31/12/2016</i>	<i>Comptes et numéros</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>							
20				185 045,82	10	623 779 584,70	623 779 584,70
23	205 828,88	32 416,97	173 411,91		11	6 124 945,55	9 255 352,96
					11	1 596 508,66	1 596 508,66
27	448 983 628,48	7 332 954,93	441 650 673,55	494 029 837,28	12	19 805 336,12	3 130 407,41
<b>Total des immobilisations</b>	<b>449 189 457,36</b>	<b>7 365 371,90</b>	<b>441 824 085,46</b>	<b>494 214 883,10</b>	<b>Total des fonds propres</b>	<b>648 113 357,71</b>	<b>628 308 021,59</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>							
40	-		-		40	-	-
41	19 528,71		19 528,71	14 717,03	41	55 896,42	-
42					42		
46	51 772,59		51 772,59	49 199,46	46	902,34	876,59
47					47	214 116,76	8 857,98
48	1,00		1,00	1,00	48		
50	1,00		1,00				
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>71 302,30</b>		<b>71 302,30</b>	<b>63 917,49</b>	<b>Total du passif circulant</b>	<b>270 915,52</b>	<b>9 734,57</b>
<b>TRÉSORERIE d'ACTIF</b>							
51	1 715 631,97		1 715 631,97	1 540 549,53	51	-	-
51	204 773 253,50		204 773 253,50	132 498 406,04			
53	-		-				
58	-		-		58	-	-
<b>Total de la trésorerie d'actif</b>	<b>206 488 885,47</b>		<b>206 488 885,47</b>	<b>134 038 955,57</b>	<b>Total de la trésorerie de passif</b>	-	-
<b>Total actif</b>			<b>648 384 273,23</b>	<b>628 317 756,16</b>	<b>Total passif</b>	<b>648 384 273,23</b>	<b>628 317 756,16</b>
<b>Au 31/12/2017</b>							
<b>Au 31/12/2016</b>							
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (1)					908 793 000,00		867 204 000,00
					Engagements de retraite (2)		

<b>COMPTE DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT - 2017</b>			
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>1 Charges techniques</b>		<b>1 Produits techniques</b>	
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	Cotisations patronales	756 111 000
		Cotisations salariales normales	756 112 100
		Cotisations salariales-services antérieurs	756 112 200
		Cotisations salariales-études	756 112 300
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 000 000	Cotisations salariales-bonifications	756 113 000
		Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	3 719 088,04
Dotations aux provisions pour charges techniques	681 500 000	Reprise sur provisions pour charges techniques	781 500 000
Total charges techniques	50 436 274,83	Total produits techniques	21 831 677,98
Résultat technique (excédent)	-	Résultat technique (déficit)	<b>28 604 596,85</b>
<b>2 Charges courantes</b>		<b>2 Produits courants</b>	
Travaux et services extérieurs	610 000 000	Jetons de présence et rétrocessions de commissions	753 000 000
			758 100 000
Redevance annuelle de gestion	655 000 000		
Dotations aux amortissements	658 100 000		
Dotation aux amortissements	681 100 000		
Total charges courantes	704 143,06	Total produits courants	180 582,38
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat courant d'exploitation (déficit)	<b>523 560,68</b>
<b>3 Charges financières</b>		<b>3 Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	661 500 000	Revenus des fonds investis	762 100 000
			764 000 000
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000	Revenus des fonds prêtés	762 600 000
			801 986,19
Autres charges financières	668 000 000	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	767 000 000
			-
Autres charges financières	668 000 000	Autres produits financiers	768 000 000
			1 202 646,09
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	Produits de cession des immobilisations financières	769 100 000
			179 651 171,32
Total charges financières	151 656 728,73	Total produits financiers	194 801 229,74
Résultat financier (excédent)	43 144 501,01	Résultat financier (déficit)	-
<b>4 Charges exceptionnelles</b>		<b>4 Produits exceptionnels</b>	
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771 800 000
		Autres produits exceptionnels	778 000 000
			1 223,76
Total charges exceptionnelles	122 799,76	Total produits exceptionnels	122 799,76
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
<b>5 Dotations-amortissements-dépréciations</b>		<b>5 Reprises-amortissements-dépréciations</b>	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	Reprises sur dépréciations éléments financiers	786 620 000
			786 650 000
Total dotations	591 574,07	Total reprises	2 224 472,93
Résultat sur dépréciations (excédent)	1 632 898,86	Résultat sur dépréciations (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	203 388 720,69	TOTAL DES PRODUITS	219 160 762,79
Résultat général (excédent)	15 772 042,10	Résultat général (déficit)	-





## II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE

En 2017, les comptes du **régime autonome de sécurité sociale** font apparaître un **excédent de 2 066 354,13 euros**. La Caisse des Sénateurs enregistre un excédent de 1 535 611,84 euros tandis que celle du personnel dégage un excédent de 530 742,29 euros.

Cet excédent est en augmentation par rapport à celui constaté au cours de l'exercice 2016, qui s'élevait à 1 373 460,83 euros. Cette évolution s'explique notamment par la diminution des dépenses d'assurance maladie à la charge du régime (- 1,60 %), ainsi que par l'augmentation des cotisations encaissées (+ 0,45 %).

Cette situation est **conjoncturelle** : elle ne présume pas de l'équilibre de l'exercice 2018, qui comporte la baisse du produit de CSG consécutive à la suppression de l'indemnité représentative de frais de mandat.

Conformément aux règlements des Caisses autonomes, la fraction de cet excédent qui n'est pas imputable aux régimes de base fait l'objet d'un reversement au budget du Sénat.

### A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME

Les **recettes** des deux Caisses, d'un montant de **22,16 M€**, évoluent principalement en fonction de l'assiette de la **contribution sociale généralisée (CSG)** qui représente environ 50 % des recettes du régime autonome et qui est affectée exclusivement au financement de ses **prestations de base**.

*en millions d'euros*

RECETTES <sup>(1)</sup>	2016	2017	Évolution
Caisse autonome des Sénateurs	8,89	8,83	-0,67%
Caisse autonome du personnel	13,17	13,33	1,21 %
<b>TOTAL</b>	<b>22,06</b>	<b>22,16</b>	<b>0,45 %</b>
<sup>(1)</sup> recettes de cotisations sociales (les reprises sur provisions ne sont pas intégrées : en 2016, celles-ci représentaient près de 2,2 millions d'euros.)			

S'agissant des sénateurs, le produit de la CSG et des contributions de solidarité assimilées a atteint 4,45 M€ en 2017 alors qu'il s'élevait à 4,59 M€ l'année précédente. Concernant le personnel, le produit de la CSG est en légère augmentation à 7,28 M€.

Le produit de la CSG est **supérieur** aux dépenses du régime de base pour les deux caisses.

Le **financement** du régime complémentaire repose sur la **cotisation complémentaire d'assurance maladie-décès (CCAMD)**, due par les assurés, et sur la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur.

S'agissant de la seule **Caisse des Sénateurs**, les recettes de la CCAMD s'élèvent à **339 839,92 euros** au cours du dernier exercice, soit une augmentation de 0,9 % imputable à la hausse du nombre de pensionnés consécutive au dernier renouvellement. Pour la **Caisse du personnel**, les recettes perçues au titre de la CCAMD atteignent **823 689,35 euros** en 2017, en progression de 1,23 % sous l'effet de la hausse du nombre de retraités.

Le financement des prestations complémentaires est par ailleurs assuré par la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur, soit 3,99 M€ pour la Caisse des Sénateurs et 5,08 M€ pour celle du personnel. Par rapport à 2016, cette contribution est en hausse de 1,03 % pour la Caisse des Sénateurs, du fait de l'augmentation du nombre de Sénateurs pensionnés, tandis que celle versée à la Caisse du personnel augmente de 1,61 %.

En outre, est inscrite en produit de la section obligatoire la contribution versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui s'élève, pour l'ensemble du régime autonome, à 190 436,21 euros en 2017.

La gestion de la trésorerie du régime permet de réaliser des gains financiers modestes pour l'exercice 2017. Ils atteignent un total de 21 183,60 euros pour les deux caisses contre 29 528 euros en 2016.

## B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME

*en millions d'euros*

DÉPENSES	2016	2017	Évolution
PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ <sup>(1)</sup>	16,19	16,01	-1,10%
PRESTATIONS DÉCÈS	1,74	1,64	-6,22%
<b>Total</b>	<b>17,93</b>	<b>17,65</b>	<b>-1,60 %</b>
<i>dont caisse des sénateurs</i>	7,03	6,59	-6,67%
- prestations maladie <sup>(1)</sup>	5,77	5,69	-1,40%
- prestations décès	1,26	0,90	-28,57 %
<i>dont caisse du personnel</i>	10,91	11,06	-1,35%
- prestations maladie <sup>(1)</sup>	10,42	10,32	-0,97%
- prestations décès	0,49	0,74	+51,02%

*(1) hors provisions et reprises sur provisions*

Globalement, en 2017, les **dépenses** d'assurance maladie-maternité-décès connaissent une **diminution de 1,60 %**, inférieure à la baisse intervenue en 2016 (- 4,55%).

Concernant les seules **dépenses d'assurance maladie-maternité**, leur montant s'élève, hors provisions et reprises sur provisions, à **16,01 M€**, en baisse de 1,10 % par rapport à l'exercice précédent. Le recul est plus marqué pour la caisse des sénateurs que pour celle du personnel.

Les **provisions** relatives aux prestations d'assurance maladie-maternité sont inscrites en charges de chacune des deux Caisses. Elles correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes à des soins effectués en 2017 pour lesquelles les remboursements n'interviendront qu'en 2018.

En 2017, les provisions, calculées sur la moyenne des droits constatés au titre des cinq exercices antérieurs, représentent au total **1 977 104 euros**, soit 12,35 % des dépenses d'assurance maladie-maternité de l'exercice.

Le régime autonome contribue au financement de divers fonds et organismes, notamment le Fonds d'intervention régional (Fir) qui a reçu 229 929 euros en 2017. Il contribue aussi au financement de certains éléments de la rémunération des professionnels de santé (rémunération sur objectifs de santé publique et cotisations des professionnels et auxiliaires médicaux) et des établissements de santé (forfait annuel d'urgence et établissements sous forfait de soins). En 2017, en additionnant l'ensemble de ces contributions, le versement du Sénat s'élève à **368 328 euros**.

Concernant les **dépenses d'assurance décès** (capitales décès et allocations funéraires), elles **diminuent de 6,22 %** par rapport à l'exercice 2016 pour atteindre 1,63 million d'euros. La diminution s'explique entièrement par la baisse des dépenses de la caisse des sénateurs.

Le montant des dépenses dépend du nombre de décès constatés au cours de l'année (78 en 2017 contre 89 en 2016) mais aussi du montant moyen des allocations, qui dépend lui-même de celui de l'indemnité, du traitement ou de la pension versé.

Concernant la **caisse des Sénateurs**, 43 décès (sénateurs ou ayants droit) ont été enregistrés en 2017, contre 57 en 2016. Trois concernent un sénateur en exercice. S'agissant de la **caisse du personnel**, 35 décès, dont deux fonctionnaires en activité, ont été constatés, après 32 décès dont un fonctionnaire en activité en 2016.

Les dépenses d'assurance décès de la Caisse des Sénateurs baissent de 28,83 %, passant de 1 259 507 euros en 2016 à 896 337 euros en 2017. Celles de la Caisse du personnel s'élèvent à 741 421 euros, après 486 885 euros en 2016, soit une hausse de 52,28 %.

Les **charges à payer** relatives aux prestations décès correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes aux décès ayant eu lieu en 2017 pour lesquels les remboursements n'interviendront qu'en 2018, compte tenu du délai nécessaire pour obtenir certaines pièces. En 2017, ces charges à payer s'élèvent à 802 309,61 euros, soit 49 % du total des dépenses de prestations décès de l'exercice, en raison notamment du décès en fin d'année d'un sénateur en exercice.

Les **charges de gestion**, qui sont ventilées entre les deux caisses en fonction de leurs effectifs respectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, s'élèvent à 1,94 M€ contre 1,87 M€ en 2016.

Les charges de gestion sont principalement composées de la redevance de gestion qui s'élève, en 2017, à 1 658 773 euros, contre 1 591 727 euros en 2016, et des dépenses d'infogérance. Ces dernières s'élèvent à 254 931,06 euros en 2017.

### **C. LES SOLDES DES CAISSES**

En 2017, le régime autonome de sécurité sociale, pris globalement, dégage un **excédent de 2 066 354,13 euros** des recettes sur les charges.

Conformément aux dispositions des règlements des caisses qui prévoient de ramener ou de porter à l'équilibre le résultat des caisses autonomes, la **fraction** de cet excédent qui n'est pas imputable aux régimes de base (1 780 869,71 euros) est **versée au budget du Sénat**.

Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire)		Exercice 2017	
CHARGES	Soi de 2017	PRODUITS	Soi de 2017
<b>1- Charges d'exploitation</b>		<b>1 - Produits d'exploitation</b>	
Charges de gestion technique : prestations		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	6 289 304,59		
Prestations décès - capital décès	79 912,32	Contribution sociale généralisée	7 278 369,16
Action sanitaire et sociale	64,14	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	3 543,05
Actions de prévention	5 436,03	Autres contributions ( reversement CNSA)	140 461,09
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>6 374 717,08</b>	<b>Total cotisations sociales et CSG</b>	<b>7 558 et 757</b>
Autres charges de gestion technique	657	Subvention de gestion technique	758
Subvention de gestion technique	-		-
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>780 137,89</b>	<b>Produits de gestion courante</b>	
Autres charges de gestion courante	655		
<b>Equilibre des provisions</b>		<b>Equilibre des provisions</b>	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	Reprise sur provisions	781
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>8 259 875,03</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>8 249 631,30</b>
<b>Résultat courant d'exploitation (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat d'exploitation (déficit)</b>	<b>10 243,73</b>
<b>2 - Charges financières</b>		<b>2 - Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	661	Produits de gestion financière	76
<b>Total charges financières</b>	<b>0,16</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat financier (déficit)</b>	<b>0,16</b>
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>		<b>3 - Produits exceptionnels</b>	
Charges exceptionnelles diverses	678	Produits sur exercices antérieurs	772
		Produits exceptionnels sur opérations de gestion technique	7 748
		Autres produits exceptionnels	778
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>185 948,78</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>185 948,78</b>
<b>Résultat exceptionnel (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat exceptionnel (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 259 875,19</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 435 580,08</b>
<b>Résultat général (excédent)</b>	<b>175 704,89</b>	<b>Résultat général ( déficit)</b>	<b>-</b>

Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire)		Exercice 2017	
CHARGES	Solde 2017	PRODUITS	Solde 2017
<b>1 - Charges d'exploitation</b>			
<b>1 - Produits d'exploitation</b>			
Charges de gestion technique : prestations		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	4 034 157,59	Cotisations patronales	5 086 824,79
		Cotisations salariales	424 034,28
Prestations décès	661 508,01		
Action sanitaire et sociale	379 583,72	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	389 655,07
Actions de prévention	-		
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>5 075 250,32</b>	<b>Total cotisations sociales</b>	<b>5 910 514,14</b>
Autres charges de gestion technique	657	Subvention de gestion technique	7583
Subvention de gestion technique	658		
<b>Charges de gestion courante</b>		<b>Produits de gestion courante</b>	
Achats de matériel, équipement	605		
Déplacements, missions, colloques	514,36		
Services bancaires	627	Prestations indues à récupérer	7586
Redevance pour concession de logiciel	651	Contribution Capitaux Décès - Dotation	134 957,44
Créance admise en non valeur	654		
Autres charges de gestion courante	655		
<b>Equilibre des provisions</b>		<b>Equilibre des provisions</b>	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	Reprise sur provisions	781
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>6 417 771,28</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>6 410 937,58</b>
<b>Résultat courant d'exploitation (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat d'exploitation (déficit)</b>	<b>6 833,70</b>
<b>2 - Charges financières</b>			
Charges diverses	66	Produits financiers	
		Produits de gestion financière	76
<b>Total charges financières</b>	<b>-</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>6 833,70</b>
<b>Résultat financier (excédent)</b>	<b>6 833,70</b>	<b>Résultat financier (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>			
Charges exceptionnelles diverses	678	Produits exceptionnels	77
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>-</b>
<b>Résultat exceptionnel (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat exceptionnel (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 417 771,28</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 417 771,28</b>
<b>Résultat général (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat général (déficit)</b>	<b>-</b>



Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)		Exercice 2017		Solde 2017
CHARGES	Solde 2017	PRODUITS	Solde 2017	
<b>1. Charges d'exploitation</b>		<b>1. Produits d'exploitation</b>		
Charges de gestion technique : prestations		Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail	3 822 533,53			
Prestations décès - capital décès	194 201,10	Contribution sociale généralisée	756511	4 283 375,75
Action sanitaires et sociales	24,75	Cotisations des pensionnés exonérés de la CSG	75611121	51 898,33
Actions de prévention	1 815,98	Cotisations des bénéficiaires dont le domicile fiscal est situé hors de France	75611211	17 772,08
		Contribution de solidarité prélevée sur IRFM - hors de France	7565111110	100 382,53
		Autres contributions ( reversement CNSA)	756 et 757	49 975,12
		Total cotisations sociales et CSG		4 503 403,81
Créance admise en non valeur	48 610,66			
Autres charges de gestion technique	657			
Subvention de gestion technique	658	Subvention de gestion technique	758	-
Charges de gestion courante		Produits de gestion courante		
Autres charges de gestion courante	655			
	321 549,81			
<b>Equilibre des provisions</b>		<b>Equilibre des provisions</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	Reprise sur provisions	781	538 336,00
Total charges d'exploitation	5 047 709,22	Total produits courants		5 041 739,81
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)		5 989,41
<b>2. Charges financières</b>		<b>2. Produits financiers</b>		
Charges d'intérêts	661	Produits de gestion financière	767	-
	0,06			
Total charges financières	0,06	Total produits financiers		-
Résultat financier (excédent)	-	Résultat financier (déficit)		0,06
<b>3. Charges exceptionnelles</b>		<b>3. Produits exceptionnels</b>		
Charges exceptionnelles diverses	678	Produits sur exercices antérieurs	772	115 749,00
Total charges exceptionnelles		Total produits exceptionnels		115 749,00
Résultat exceptionnel (excédent)		Résultat exceptionnel (déficit)		-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 047 709,28</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>5 157 488,81</b>
Résultat général (excédent)	109 779,53	Résultat général (déficit)		-



Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)		Exercice 2017		Soie de 2017
CHARGES	Solde 2017	PRODUITS		
<b>1. Charges d'exploitation</b>		<b>1. Produits d'exploitation</b>		
<b>Charges de gestion technique : prestations</b>		<b>Produits de gestion technique</b>		
Maladie - Maternité - Accidents du travail	1 866 898,81	Cotisations patronales	756111111	3 993 531,08
Prestations décès	702 136,11	Cotisations salariales	756111121	166 924,15
Action sanitaire et sociale	128 509,94	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	756112111	172 915,77
Actions individualisées de prévention	-			
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>2 697 544,86</b>	<b>Total cotisations sociales</b>	<b>756</b>	<b>4 333 371,00</b>
Autres charges de gestion technique	6572	Subvention de gestion technique	7583	-
Subvention de gestion technique	658			
<b>Charges de gestion courante</b>		<b>Produits de gestion courante</b>		
Achats de matériel, équipement	605			
Déplacements, missions, colloques	625			
Services bancaires	627			
Redevance pour concession de logiciel	651			
Créance admise en non valeur	654			
Autres charges de gestion courante	655			
<b>Equilibre des provisions</b>		<b>Equilibre des provisions</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	Reprise sur provisions	781	209 868,00
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>4 557 588,90</b>	<b>Total produits courants</b>		<b>4 543 239,00</b>
<b>Résultat courant d'exploitation (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat d'exploitation (déficit)</b>		<b>14 349,90</b>
<b>2. Charges financières</b>		<b>2. Produits financiers</b>		
Charges d'intérêts	661	Produits de gestion financière	767	14 349,90
Pertes sur exercices antérieurs	662			
<b>Total charges financières</b>	<b>-</b>	<b>Total produits financiers</b>		<b>14 349,90</b>
<b>Résultat financier (excédent)</b>	<b>14 349,90</b>	<b>Résultat financier (déficit)</b>		<b>-</b>
<b>3. Charges exceptionnelles</b>		<b>3. Produits exceptionnels</b>		
Charges exceptionnelles diverses	678	Produits exceptionnels	77	-
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>		<b>-</b>
<b>Résultat exceptionnel (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat exceptionnel (déficit)</b>		<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 557 588,90</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>4 557 588,90</b>
<b>Résultat général (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat général (déficit)</b>		<b>-</b>

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs									
ACTIF					PASSIF				
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2017	amortissement et provisions	net au 31/12/2017	net au 31/12/2016	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2017	31/12/2016
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>									
						Report à nouveau	11	2 708 704,88	2 708 704,88
						Résultat	12	109 779,53	-
						Total des fonds propres		2 818 484,41	2 708 704,88
						Provisions pour prestations légales	15	781 026,16	748 204,16
						<b>Total passif immobilisé</b>		<b>3 599 510,57</b>	<b>3 456 909,04</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>									
Fournisseurs débiteurs	40	18 199,50		18 199,50	126 728,83	Fournisseurs	40	95 254,65	-
Créances et comptes rattachés	41	1 140 518,64		1 140 518,64	410 974,51	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-
Relations financières avec une autre entité	456	205 098,18		205 098,18	110 382,33	Relations financières avec une autre entité	456	205 098,18	110 382,33
Produits à recevoir	4687	21 179,91		21 179,91	348,08	Charges à payer	4688	2 096 525,56	1 994 514,26
dont créances sociales		924,50		924,50	348,08	dont dettes sociales		669 960,25	801 766,30
dont créances diverses		20 255,41		20 255,41	-	dont dettes diverses		1 426 565,31	1 192 747,96
Valeurs mobilières de placements	50	0,00		-	-	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires et assimilés	51	4 611 392,73		4 611 392,73	4 913 371,88	Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>5 996 388,96</b>	<b>-</b>	<b>5 996 388,96</b>	<b>5 561 805,63</b>	<b>Total des dettes</b>		<b>2 396 878,39</b>	<b>2 104 896,59</b>
<b>Total actif</b>		<b>5 996 388,96</b>	<b>-</b>	<b>5 996 388,96</b>	<b>5 561 805,63</b>	<b>Total passif</b>		<b>5 996 388,96</b>	<b>5 561 805,63</b>

**QUATRIÈME PARTIE  
LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME  
« PUBLIC-SÉNAT »**

**Rapport de gestion  
du Conseil d'Administration de Public-Sénat  
à l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 24 mai 2018**

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du **24 mai 2018** les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

**I. Comptes annuels**

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2017. Ils portent sur le dix-huitième exercice de la société de programmes Public Sénat, créée le 16 février 2000 et dont les premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

**1. Analyse des produits**

En 2017, la dotation versée par le Sénat à Public Sénat s'élève à **18 446 000 euros**<sup>1</sup>, dont **17 116 000 euros affectés à l'exploitation** de la chaîne, en baisse de 400 000 euros par rapport à 2016.

Cette évolution correspond à la renégociation du contrat de diffusion TNT telle que prévue dans le COM signé le 23 décembre 2015 et a imposé à la chaîne une plus grande maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. En 2017, la dotation du Sénat représente 95% des ressources d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation s'établissent à **804 988 euros**, en baisse par rapport à 2016 (-89 955 euros, soit -10%). Cette baisse est liée à l'évolution de nos parrainages/partenariats sur certaines de nos émissions pour la nouvelle saison 2017-2018:

- **625 495 euros** de produits de parrainage, contre 668 354 euros en 2016, avec pour partie des parrainages historiques sur nos émissions (Enedis, EDF, Carrefour, ADP et Groupama) mais aussi l'apport de nouveaux parrains comme la Mutuelle Nationale des Territoires et Advivo Partners pour l'émission « *Journal des Territoires* » et ECO DDS sur l'émission « *Terra Terre* » ;
- **Aucun produit de coproduction**, contre 73 558 euros en 2016. L'émission « *Parlement Hebdo* » n'étant plus tournée sur notre plateau mais sur celui de LCP-AN en 2017, nous n'avons pas reçu de produit ;
- **21 339 euros** de produits divers, contre 8 698 euros en 2016, une hausse, sans lien avec la gestion courante 2017, qui résulte d'une écriture de bilan ;
- **153 154 euros** de produits de droits de diffusion, contre 144 333 euros en 2016. Cette hausse est due à l'aide forfaitaire reçue de l'Assemblée des Départements de France à l'occasion de la retransmission du Congrès de l'ADF d'octobre 2017 sur l'antenne ainsi qu'à une participation de la ville de Strasbourg à la délocalisation spéciale de nos émissions dans cette ville, dans le cadre d'une journée événementielle. Ces ressources supplémentaires contrebalancent la réduction du contrat de partenariat noué entre l'INA et Public Sénat dans le cadre de l'utilisation d'images d'archives pour son émission « *L'Info Dans Le Rétro* » - en 2016, le contrat incluait également l'émission « *Tous Président* » ;
- **5 000 euros** de produits divers de prestation suite à la conclusion du contrat avec la RTBF pour la diffusion du module « *CHECK POINT Fact Checking Europe Hebdo* ».

<sup>1</sup> Dont 200 000 euros de subvention à recevoir pour les investissements HD dont le calendrier s'est concentré sur 2016 et 2017.

Enfin, sont enregistrés **9 044 euros** de transferts de charges divers<sup>2</sup> ainsi qu'une reprise de provision pour créances douteuses pour **16 580 euros**.

Au total, les ressources d'exploitation de la chaîne s'élèvent ainsi à **17 946 612 euros**.

Les produits financiers, principalement issus des placements de la chaîne, dont la rentabilité a continué de chuter en 2017, plafonnent à **931 euros** contre 3 952 euros en 2016.

Les produits exceptionnels atteignent quant à eux **1 019 464 euros**, composés de :

- **943 464 euros** de reprises des subventions d'investissement des exercices antérieurs, qui compensent la dotation aux amortissements comptabilisée dans les charges exceptionnelles, contre 601 332 euros en 2016 ;
- **76 000 euros** de reprise de provisions pour risques.

## 2. Analyse des charges

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2017 à **18 848 143 euros**, en baisse de 0,5% comparé à 2016 et réparties comme suit :

- **6 136 439 euros**<sup>3</sup> de salaires et charges, soit en conformité avec l'objectif contraint fixé à 6 150 000 euros par le COM 2016-2018. Ce plafonnement a conduit la chaîne à des choix de gestion et d'adaptation de la grille qui lui ont permis parallèlement de conserver une marge visant à pérenniser le versement d'une prime annuelle. Au total, la masse salariale représente 32,6% des charges d'exploitation comme en 2016 (32,1%) ;
- **3 177 456 euros** de frais de diffusion TNT, en diminution par rapport à 2016 du fait de la comptabilisation en année pleine du changement de multiplex opéré en avril 2016 principalement. Ces dépenses représentent 16,9% des charges d'exploitation ;
- **7 647 347 euros** d'autres charges d'exploitation, en diminution de 76 661 euros (- 1%) par rapport à 2016. Celle-ci découle entre autres de l'arrêt de notre programme « *La France qui réussit* », bien que cette économie ait été contrebalancée notamment par la couverture en 2017 de trois échéances électorales majeures qui augmentent sensiblement les coûts de régie de production (+168 000 euros), nos moyens de tournage extérieur (+150 000 euros) et les locations de matériel de tournage. Ces dépenses représentent 40,6% des charges d'exploitation ;
- **816 251 euros** d'impôts et taxes, en diminution cette année (- 6,3%). Cette baisse s'explique par la taxe sur les services de télévision (TST) qui passe de 194 937 euros en 2016 à 162 968 euros en 2017. Les deux postes servant de base de calcul pour cette taxe, la subvention et les parrainages, ont en effet diminué en 2017 ;
- **1 070 650 euros** de dotation aux amortissements et provisions, en hausse de 42,75% par rapport à 2016.

Les charges exceptionnelles s'établissent quant à elles à **106 686 euros**.

<sup>2</sup> Ces produits (mutuelle, impact des indemnités journalières de Sécurité sociale et apprentissage) sont à déduire des coûts de la masse salariale.

<sup>3</sup> La masse salariale nette des produits d'exploitation s'élève à 6 127 395 euros.

### **3. Formation du résultat**

Le résultat d'exploitation négatif de **-901 531 euros** ainsi dégagé s'explique, pour une large part, par les dotations aux amortissements comptabilisées en charges d'exploitation (1 070 650 euros), dont la contrepartie est comptabilisée en produits exceptionnels (943 464 euros) et donc prise en compte *in fine* qu'au moment du calcul du résultat net.

Le résultat financier est de **-3 794 euros**, contre -4 124 euros en 2016.

Le résultat exceptionnel, formé par les charges et produits exceptionnels et la reprise des subventions d'investissement précitées, s'élève à **912 779 euros**.

Au 31 décembre 2017, Public Sénat présente un **résultat net bénéficiaire de 7 454 euros**.

### **4. Bilan et trésorerie**

Les fonds propres de la chaîne s'élèvent au 31 décembre 2017 à **687 976 euros**, stables par rapport à 2016.

La subvention d'investissement au 31 décembre 2017 s'élève quant à elle à **2 353 169 euros**, en augmentation par rapport à 2016, du fait de la seconde vague d'investissements nécessités par le passage à la Haute Définition (HD).

Le passif de la chaîne intègre au 31 décembre 2017 une dette de **142 597 euros**, correspondant à l'emprunt de 750 000 euros contracté en décembre 2013 afin de financer les travaux d'installation du nouveau siège social de la chaîne au 20, rue de Vaugirard.

Le fonds de roulement de la chaîne s'établit à **876 835 euros**, en hausse par rapport au montant 2016 (653 125 euros).

La trésorerie disponible à la fin de l'exercice reste essentiellement liée au cycle d'exploitation de Public Sénat, qui présente un décalage entre l'encaissement des subventions versées par le Sénat et le paiement de ses factures.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie s'établit à **3 260 235 euros**, en baisse de 888 376 euros par rapport à 2016. Cette diminution est essentiellement due à l'augmentation des créances non encaissées à la clôture.

**5. Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce**

*Délais de paiement – Dettes fournisseurs par date d'échéance*

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>recues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées	213					11
Montant total des factures TTC concernées	1 189 784,15 €				46 506,58 €	46 506,58 €
Total des achats de l'exercice TTC	10 525 336,32 €					
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	11,30%	-	-	-	0,44%	0,44%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues					5	5
Montant total des factures TTC exclues					13 842,26 €	13 842,26 €
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 45 jours fin de mois					

*Délais de paiement – Créances Clients par date d'échéance*

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées	26	1			10	11
Montant total des factures HT concernées	381 331,08 €	14 833,34 €			101 625,30 €	116 458,64 €
Total du chiffre d'affaires de l'exercice HT	804 987,62€					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	47,37%	1,84%			12,62%	14,47%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues					1	1
Montant total des factures HT exclues					600,00 €	600,00 €
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois et 45 jours fin de mois					



## II. Rapport d'activité

L'année 2017 a constitué la deuxième année d'exécution du contrat d'objectif et de moyens (COM) signé entre Public Sénat et le Sénat le 23 décembre 2015 pour la période 2016-2018.

Le présent rapport en reprend les principales conclusions, tant sur la mise en œuvre de la stratégie éditoriale de la chaîne, ses développements numériques et sa politique de partenariats que sur les moyens mobilisés en conséquence.

### 1. Les programmes produits et diffusés en 2017

Aux termes de la loi du 30 décembre 1999 portant création de La Chaîne Parlementaire, Public Sénat remplit une mission de service public, d'information et de formation des citoyens à la vie publique, par des programmes parlementaires, éducatifs et civiques. Le suivi et le décryptage du travail parlementaire est donc au cœur de la ligne éditoriale de la chaîne et de sa stratégie de programmes : montrer, expliquer et faire partager.

Avec des directs, des magazines, des débats et des documentaires, la grille de programmes, qui avait été profondément renouvelée à la rentrée 2015, répond à ces ambitions.

L'année 2017 a été marquée par une suspension de plus de 5 mois des travaux parlementaires en raison de la campagne présidentielle et des législatives. Malgré la réduction de sa « matière première », Public Sénat a veillé à remplir sa mission et elle a pu démontrer à quel point son expertise dans le décryptage politique était plus que jamais nécessaire au débat démocratique pendant cette période inédite.

La chaîne s'est mobilisée, dans le cadre de ses rendez-vous déjà installés depuis le changement de grille en 2015, pour traiter de cette actualité politique particulièrement dense, rythmée par trois échéances électorales majeures : la Présidentielle, les Législatives puis les Sénatoriales.

Ainsi, la matinale, présentée par Cyril Viguier, a été allongée de 30 minutes. A partir de la rentrée 2017, elle a été découpée en deux programmes distincts grâce aux partenariats noués avec les télévisions locales : « *Le Journal des Territoires* » de 7h30 à 8h, puis « *Territoires d'infos* », de 8h à 8h30, où sont interviewées des personnalités politiques par des éditorialistes de la chaîne et de la presse quotidienne régionale. Grâce à son prisme territorial, la matinale de Public Sénat a pu accueillir l'ensemble des candidats à la Présidentielle.

En septembre 2017, Public Sénat s'est mis en ordre de marche pour internaliser la production de cette tranche, qui était depuis 2015 coproduite – et donc cofinancée – avec Sud Radio. Le contrat avec le prestataire de régie Red Bee Média (ex Ericsson) a été révisé à cet effet tandis que la chaîne a signé un partenariat d'échange de visibilité avec le GIE Les Indés Radios, qui regroupe quelque 130 radios locales. Pour financer en partie l'émission, la chaîne a conclu des parrainages avec deux entreprises en cohérence avec le programme : la Mutuelle Nationale des Territoires et Adviso Partners.

L'après-midi, « *Sénat 360* », renommé temporairement « *Présidentielle 360* » puis « *Politique 360* », a permis de faire débattre les Sénateurs, autour de Delphine Girard, sur les enjeux évoqués pendant cette période. Des reportages de terrain ont été également diffusés dans cette tranche, accompagnés de duplex entre le journaliste et des élus locaux. En dehors de la période d'interruption des travaux parlementaires, l'émission rediffuse et décrypte les « *Questions au gouvernement* » diffusées en alternance le mardi et le jeudi.

Enfin, « *On va plus loin* », l'émission du soir présentée depuis septembre 2017 par Rebecca Fitoussi, a été densifiée pour faire face à la concurrence des autres chaînes, avec toujours un débat, un match des idées et un grand entretien. La tranche de 60 minutes est désormais diffusée en direct à 18h30 avant d'être rediffusée ensuite à 22h.

Au-delà de ces trois temps forts de la grille, et pour faire face au besoin d'explications des thèmes abordés pendant la campagne présidentielle, Public Sénat a amplifié son offre de programmes d'accompagnement.

Public Sénat a poursuivi sa présence dans les territoires, au-delà de sa matinale, à travers des reportages et des rendez-vous récurrents. Parmi ces derniers : « *Sénateur à domicile* » qui, chaque semaine, accompagne sur le terrain une sénatrice ou un sénateur dans son travail sur un dossier local, « *Manger c'est voter* », qui



va, aux côtés de Périco Légasse et d'une ou d'un élu de la Haute Assemblée, à la rencontre des acteurs du patrimoine nourricier de la France ou encore « *C'est vous la France* », une nouvelle émission qui met à l'honneur les initiatives positives lancées dans les territoires pour « remuer » la France et « *Tous Président !* », un magazine de la rédaction qui a veillé à prendre le pouls des citoyens partout en France pendant la période de la Présidentielle.

Les magazines de la chaîne – « *L'épreuve de vérité* », « *Déshabillons-les* », « *Parlement Hebdo* », « *Europe Hebdo* », « *Le monde en doc* », « *Bibliothèque Médecis* », « *L'info dans le rétro* », « *Ma voix Compte* » –, ont continué à la distinguer par un temps et un ton différents.

Toujours dans l'objectif de donner du sens à l'information et de prendre le temps du décryptage et de l'analyse, Public Sénat a diffusé une série de documentaires sur les travaux du Sénat, « *Sénat en action* » ainsi que « *Les dessous de la mondialisation* », à portée internationale. Par ailleurs, 41 documentaires de 52 minutes ont été diffusés, dont 35 coproduits ou préachetés, auxquels s'ajoutent 14 programmes (documentaires ou fictions) inédits diffusés pendant les périodes d'été et de Noël ainsi que 10 fictions sur une thématique historique et politique.

Public Sénat a également poursuivi sa politique ambitieuse de directs. Outre la retransmission des séances, commissions et auditions du Sénat, les équipes ont été présentes sur tous les grands meetings de la campagne, les congrès des grandes associations d'élus, ou encore sur le salon international de l'agriculture.

Enfin, la chaîne a continué en 2017 à favoriser la recherche de synergies avec LCP-Assemblée Nationale, tout en veillant à maintenir son identité propre. Public Sénat et LCP-AN se sont ainsi rapprochés pour mener des projets conjoints, que ce soit au niveau éditorial avec la production en commun des soirées électorales ou l'échange de sujets pendant la campagne présidentielle par exemple, ou au niveau technique et administratif, avec une stratégie commune pour la fourniture d'une offre de replay vidéo (TV de rattrapage sur les box ADSL) et la négociation d'un nouveau contrat de suivi des audiences suite à l'arrêt, en juillet 2017, de la prestation par le fournisseur historique Digitime. En même temps, les chaînes parlementaires ont continué à produire ensemble « *Parlement Hebdo* » et « *Europe Hebdo* » en 2017 (70 émissions versus 68 en 2016).

## **2. Les antennes de Public Sénat**

Concernant l'exposition de la chaîne, Public Sénat a franchi une nouvelle étape en 2016, en devenant une plateforme multimédia avec le lancement début décembre du nouveau publicsénat.fr. Outre le navire amiral de la TNT (canal 13, partagé avec LCP-AN), Public Sénat valorise ainsi ses programmes sur l'ensemble des vecteurs de diffusion, à savoir le câble et le satellite, l'ADSL 24/24, mais surtout tous les supports internet (ordinateurs, téléphones, tablettes).

La stratégie de déploiement des contenus de Public Sénat sur l'ensemble des plateformes disponibles a porté ses fruits comme l'illustre la hausse de plus d'un tiers des connexions entre 2016 et 2017. Forte de 1,5 million de connexions mensuelles, via publicsénat.fr ou les sites partenaires YouTube et Dailymotion, Public Sénat s'est mis en capacité de remplir sa mission d'information pédagogique et citoyenne auprès du plus grand nombre, et notamment des jeunes.

S'agissant des réseaux sociaux, le déploiement des contenus de la chaîne sur chaque plateforme a été renforcé par le biais des live-tweets notamment, qui sont systématisés pour chacun des grands rendez-vous de la chaîne, grâce au recrutement d'un *community manager*. Cette stratégie a permis de faire progresser la communauté prescriptrice de Public Sénat de plus de 15 % passant de 264 000 personnes actives auprès de leur propre communauté fin 2016 à 310 000 fin 2017.

### **3. Investissements**

La chaîne a bénéficié d'une dotation d'investissement de **1 330 000 euros** en 2017, conformément à la révision du plan d'affaires du COM validée par le conseil d'administration du 6 avril 2016.

Ce budget a permis de financer :

- la seconde vague d'investissements liés au passage à la HD ;
- de nouveaux décors et habillages pour nos émissions ;
- la poursuite des développements de nouveau site internet ;
- et l'amélioration du parc existant de matériels techniques et informatiques.

### **4. Gestion des ressources humaines et dialogue social**

En matière de gestion des ressources humaines, l'année 2017 a été marquée par la volonté de renforcer le dialogue que ce soit entre les équipes et le management, avec les managers intermédiaires ou, bien sûr, avec les instances représentatives du personnel, qui ont été renouvelées début 2017 dans le cadre d'une délégation unique du personnel (DUP).

C'est dans cet esprit qu'a été lancée la campagne des entretiens individuels 2017, dans une temporalité et un contexte permettant d'ajuster au mieux les souhaits d'évolution des collaborateurs avec les besoins de l'entreprise. Les promotions internes ont dès lors été privilégiées sur les recrutements externes tandis que la politique de formation a été poursuivie.

L'effort conséquent consenti par la chaîne dans ce domaine traduit l'ambition de la direction d'accompagner les salariés dans leur parcours professionnel. Toutefois, en 2017, la chaîne a privilégié les formations individuelles plutôt que les formations groupées qui avaient concerné en 2016 plus de collaborateurs, notamment pour les accompagner sur les mutations technologiques de la chaîne (HD, web). Bien que plus onéreuses, ces formations individuelles permettent de répondre à des besoins spécifiques et permettent une gestion plus aisée des plannings au cours d'une année particulièrement riche en événements politiques. Public Sénat a également souhaité mettre l'accent sur les formations des managers, notamment sur la prévention des risques psycho-sociaux, à l'aide de coachings d'équipe ou de coachings individuels. Ainsi, Public Sénat a dispensé 70 formations en 2017.

Par ailleurs, la chaîne a mis en place des outils de gestion des RH dématérialisée pour les congés, les notes de frais et les plannings par exemple, offrant plus de rigueur et de confort aux collaborateurs. Enfin, dans un souci de favoriser un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, la chaîne a développé les possibilités de télétravail, grâce à un accord passé avec les partenaires sociaux dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires et les conditions de travail.

L'effectif de Public Sénat au 31 décembre 2017 s'élevait à 60 personnes en équivalent temps plein (ETP) sur des postes permanents.

### **5. Evolution prévisible et perspectives 2018**

Le projet de budget de Public Sénat pour 2018 s'élève à **18 185 000 euros**, dont 17 655 000 euros pour l'exploitation et 530 000 euros pour l'investissement. Ce budget affiche une baisse de 4,8% (-919 000 euros) par rapport au budget initial pour 2017 (19 104 000 euros), qui s'explique par l'évolution à la baisse de la subvention d'exploitation versée par l'actionnaire et par l'avancement des travaux liés à la haute définition par rapport au plan prévu dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) conclu pour la période 2016-2018.

Les ressources correspondantes proviennent à hauteur de 97,0% de la dotation versée par le Sénat à la chaîne, qui s'élève ainsi à **17 646 000 euros** (17 116 000 euros pour l'exploitation et 530 000 euros pour l'investissement).

Les charges d'exploitation sont estimées en 2018 à **17 655 000 euros**, contre 17 774 000 euros en 2017, soit une baisse de 0,7% (-119 000 euros). Elles comprennent les éléments suivants :

- la baisse des coûts de diffusion à **3,32M€** grâce à la renégociation des contrats de diffusion intervenue au premier semestre 2016 ;
- une stabilisation de la masse salariale à **6,15M€**, conformément à l'objectif du COM, hors événements exceptionnels ;
- la dernière échéance annuelle de la charge de l'emprunt de **750 000 euros** contracté en 2013 pour financer les travaux du nouveau siège de la chaîne sis 20, rue de Vaugirard, et la charge d'amortissement liée à l'autofinancement par la chaîne de cet investissement ;
- la baisse des impôts et taxes à **834 000 euros** et des dépenses de communication à **683 000 euros**.

En termes de programmes, l'année 2018 s'annonce moins riche que 2017 sur les programmations exceptionnelles mais renforcée sur nos formats longs de décryptage.

Afin de conserver le lien tissé avec les citoyens pendant la période de la présidentielle, Public Sénat a poursuivi l'initiative lancée avec l'émission « *Tous Président* » en la rebaptisant « *Ma voix compte* » à la rentrée 2017; cette émission mensuelle perdurera en 2018.

Parallèlement, la chaîne a relancé dès la rentrée 2017 la production de son reportage mensuel de 26 minutes sur les travaux du Sénat, « *Sénat en action* », ainsi que l'émission sur les territoires, « *C'est vous la France* ». Début 2018 a vu enfin le lancement de deux nouvelles émissions : « *Terra terre* » présentée par Wendy Bouchard qui fera la part belle aux engagements et initiatives citoyennes en matière d'environnement et « *Livres & Vous...* », le nouveau magazine littéraire de Public Sénat présenté par Adèle Van Reeth depuis l'annexe de la bibliothèque du Sénat.

La construction budgétaire 2018 est d'ailleurs marqué par l'internalisation cette dernière émission, qui prend la suite de « *Bibliothèque Médecis* », ainsi que de la matinale.

Quant aux documentaires, ils continuent d'être un marqueur de Public Sénat, tout comme l'achat de films de fiction politique.

Le budget d'investissement prévu s'élève, quant à lui, à **530 000 euros**. Ce montant comprend :

- le maintien des investissements liés au renouvellement du matériel technique, matériel informatique et logiciels **335 000 euros** ;
- la poursuite de la modernisation de nos process et de la sécurisation de notre outil de production à hauteur de **150 000 euros** ;
- les ajustements nécessaires suite au lancement de notre nouvelle offre digitale en 2017 de **45 000 euros**.

### III. Gouvernement d'entreprise

#### 1. Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-102-1 al.4)

Par décision du 26 octobre 2017 le Bureau du Sénat a complété les instances dirigeantes de Public Sénat pour pourvoir aux sièges devenus vacants à la suite du renouvellement du Sénat.

Le Conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2017 était ainsi composé de :  
M. Emmanuel KESSLER, Mme Catherine TROENDLE, M. David ASSOULINE, M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Josiane COSTES, Mme Cécile CUKIERMAN, M. André GATTOLIN, M. Alain JOYANDET, M. Michel LAUGIER, Mme Colette MELOT, Mme Haude D'HARCOURT et M. Pascal PERRINEAU.

Selon les informations collectées sur le site de la HATVP les mandataires sociaux exercent par ailleurs un mandat dans les organismes suivants :

#### **M. Emmanuel Kessler, Président Directeur Général & Administrateur**

- Président Directeur Général et Administrateur de La Chaîne Parlementaire Public Sénat

#### **Mme Catherine Troendlé, Vice-Présidente du Sénat & Administratrice**

- Membre du Conseil d'Administration de l'Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin
- Membre du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique du Haut-Rhin
- Vice-Présidente de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours
- Présidente du Conseil National des Sapeurs-Pompiers Volontaires
- Conseillère Municipale de Ranspach Le Bas
- Conseillère Communautaire de Saint-Louis Agglomération
- Gérante d'une SCI

#### **M. David Assouline, Sénateur, Administrateur**

- Représentant du Parlement
- Membre du conseil d'administration du lycée professionnel Charles de Gaulle
- Membre du conseil d'administration du collège Hélène Boucher
- Membre du conseil d'administration du collège Lucie Faure
- Membre du conseil d'administration du collège Maurice Ravel
- Membre du conseil d'administration du collège Léon Gambetta
- Membre du conseil d'administration du collège Françoise Dolto
- Membre du conseil d'administration du collège Robert Doisneau
- Membre du Conseil d'Administration du Collège Flora Tristan
- Membre du Conseil d'Administration de l'Ecole 10 rue Levau et 9 rue Lesseps
- Membre du Conseil Supérieur des administrations parisiennes
- Membre du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris
- Représentant de la Ville de Paris de l'Ecole privée Sainte-Louise

#### **M. Vincent Capo-Canelas, Questeur du Sénat, Administrateur**

- Trésorier de l'Union des Démocrates et Indépendants
- Conseiller territorial de l'établissement public territorial Paris Terre d'Envois
- Conseiller Municipal de la Ville du Bourget
- Conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris
- Membre du conseil d'administration Syndicat mixte Paris Métropole "Forum métropolitain"
- Membre du comité stratégique de la Société du Grand Paris

#### **Mme Josiane Costes, Sénatrice, Administratrice**

- Conseillère départementale
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Social ALC
- Membre du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Cantal-Logisese
- Membre du Conseil d'Administration de la société d'HLM Polygone
- Secrétaire Départementale du Parti Radical de Gauche du Cantal



**Mme Cécile Cukierman, Sénatrice, Administratrice**

- Conseillère Régionale

**M. André Gattolin, Sénateur, Administrateur**

- Membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen des Hauts-de-Seine
- Membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen – France

**M Alain Joyandet, Sénateur, Administrateur**

- Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Président du Conseil de surveillance du Groupe hospitalier de la Haute-Saône
- Gérant de l'EARL Domaine de la Pâturie
- Gérant de l'EURL Joy développement
- Président de l'Amicale Gaulliste de la Haute-Saône
- Secrétaire Départemental de la Fédération Les Républicains de la Haute-Saône

**M. Michel Laugier, Sénateur, Administrateur**

- Conseiller Départemental

**Mme Colette Mélot, Sénatrice, Administratrice**

**2. Commissaires aux comptes – Situation des mandats**

Le Commissaire aux Comptes rend compte de sa mission au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Son mandat de Commissaires aux comptes titulaires ERNST & YOUNG ET AUTRES et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX expirent à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de 2017 et tenue en 2018.

**3. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale**

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

**4. Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital**

Néant.

**5. Modalités d'exercice de la direction générale (Code de commerce articles L.225-51-1 et R. 225-102 al.1)**

**A - Règles applicables à la composition du Conseil d'Administration**

Les statuts, modifiés le 26 octobre 2017, prévoient que la société est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

- Le Vice-Président du Sénat chargé de la Délégation à l'Audiovisuel et un Questeur désigné par le Conseil de Questure, membres de droit ;
- Un Sénateur représentant chaque groupe politique constitué au sein du Sénat nommé par le Bureau du Sénat sur proposition du Président de groupe ;
- Deux personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences, nommées par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président ;
- Le Président Directeur Général de la Société, nommé par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois années, sans que plus de la moitié d'entre eux ne puisse être âgée de plus de soixante-dix ans lors de leur entrée en fonction sous réserve de la durée du mandat du Président. Leur mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société est nommé Président du Conseil d'Administration pour trois ans par le Bureau du Sénat. Son mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les présents statuts attribuent expressément à l'Actionnaire Unique ou au Conseil, et dans la limite de l'objet social, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le Président Directeur Général de la société a pour mission, notamment :

- De définir les moyens matériels et humains nécessaires à l'exploitation et au bon fonctionnement de la société,
- De prendre tous contacts nécessaires avec d'éventuels partenaires éditoriaux, techniques ou autres,
- De définir et de faire évoluer, en collaboration avec le Conseil d'Administration, la grille des programmes ainsi que l'identité visuelle et sonore de la Chaîne,
- De définir les éventuelles acquisitions/cessions de programmes audiovisuels,
- De définir les opérations de production ou de coproduction audiovisuelles à réaliser.

Il rend compte directement de l'exécution de sa mission au Conseil d'Administration.

#### **B – Règles régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration**

Le conseil veille à la bonne marche des services et à l'observation des dispositions législatives et réglementaires applicables à la société ainsi qu'à la qualité des programmes, à l'objectivité et à l'exactitude des informations diffusées et à l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion.

Toutes les décisions portant sur les points suivants devront être préalablement soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration à la majorité des 4/5 des membres le composant :

- L'orientation générale des programmes ;
- Le budget, le plan de financement annuel et le programme des investissements de la société ;
- La conclusion des contrats pluriannuels de production ou coproduction ;
- L'octroi de cautions, avals et garanties ;
- Les prises, extensions et cessions de participations financières ;
- La création et la dissolution de filiales ;
- Toute décision d'apport d'actifs à un tiers, toute décision d'absorption d'un actif détenu par un tiers ou toute autre opération assimilable.

Sous réserve des délégations que le Conseil d'Administration peut consentir au Président Directeur Général de la Société, le Conseil statue à la majorité simple des membres présents ou représentés sur toutes les questions relevant de sa compétence, notamment :

- Les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés conclus par la société ;
- Les actions judiciaires, les transactions et les désistements.

Il est consulté sur la convention entre le Sénat et la société.

Enfin, il est tenu informé de l'organisation générale des services de la société, de la grille des programmes et des projets d'émissions les plus importants ainsi que de tout investissement ou désinvestissement non prévu au budget annuel et supérieur à 45.000 euros par opération.

#### **6. Participation des salariés au capital (Code de commerce article L.225-102)**

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

**7. Rémunération et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-102-1 al.1, 2 et 3)**

En 2017, les mandataires sociaux n'ont pas perçu de rémunération et avantages de toute nature par Public Sénat.

**8. Délégations et autorisations financières en cours de validité (Code de commerce article L.225-100 al.7)**

Néant.

**9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du commerce.

**10. Convention visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention portant sur des opérations courantes telles que visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce.

**IV. Informations complémentaires**

**1. Répartition du capital social**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote est la suivante :

Le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote, conformément à l'article 6 des statuts. Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

**2. Prise de participation (Code de commerce article L.233-6)**

Suite au changement de multiplex, Public Sénat détient, depuis avril 2016, 7 500 actions dans la société SMR6 – opérateur du multiplex R6 de diffusion sur la TNT des chaînes NRJ12, NT1, TMC, LCP-AN et Public Sénat.

**3. Evénements post-clôture**

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

**Fait à Paris, le 15 mai 2018**  
**Emmanuel KESSLER, Président-directeur général**



SA PUBLIC SENAT

Exercice clos le 31 décembre 2017

## Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 050 792	1 753 517	297 275	321 446
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 589 599	1 487 031	102 567	100 202
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 571 596	3 443 075	1 128 521	695 485
Autres immobilisations corporelles	4 600 031	3 837 277	762 754	1 155 606
Immobilisations corporelles en cours	7 328		7 328	8 329
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 500		7 500	7 500
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	961		961	961
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 827 808</b>	<b>10 520 901</b>	<b>2 306 907</b>	<b>2 289 530</b>
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 873		1 873	3 426
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	620 611		620 611	240 923
Autres créances	561 392		561 392	343 611
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement	128 448		128 448	1 375 000
Disponibilités	3 131 787		3 131 787	2 773 611
Charges constatées d'avance (3)	430 895		430 895	417 689
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 875 006</b>		<b>4 875 006</b>	<b>5 154 260</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 702 814</b>	<b>10 520 901</b>	<b>7 181 913</b>	<b>7 443 790</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



**SA PUBLIC SENAT**

*Exercice clos le 31 décembre 2017*

Bilan Passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	421 207	421 207
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	127 315	120 923
<i>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</i>	<i>7 454</i>	<i>6 393</i>
Subventions d'investissement	2 353 169	1 966 633
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 041 145</b>	<b>2 647 156</b>
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	97 712	86 000
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>97 712</b>	<b>86 000</b>
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	142 597	295 499
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 123 852	2 898 028
Dettes fiscales et sociales	1 686 554	1 516 830
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 475	
Produits constatés d'avance (1)	88 578	278
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4 043 056</b>	<b>4 710 635</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 181 913</b>	<b>7 443 790</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		142 597
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 043 056	4 568 038
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SA PUBLIC SENAT

Exercice clos le 31 décembre 2017

## Compte de Résultat

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	17 116 000	17 516 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	25 624	17 764
Autres produits	804 988	894 943
Total I	17 946 612	18 428 707
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	10 525 336	10 928 987
Impôts, taxes et versements assimilés	816 251	870 689
Salaires et traitements	4 268 926	4 126 059
Charges sociales	1 867 513	1 957 326
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 070 650	733 418
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		16 580
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
– Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	299 467	312 373
Total II	18 848 143	18 945 431
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)</b>	<b>-901 531</b>	<b>-516 724</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	931	3 952
Total V	931	3 952
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	4 725	6 787
Différences négatives de change		1 289
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	4 725	8 076
<b>RESULTAT FINANCIER (V–VI)</b>	<b>-3 794</b>	<b>-4 124</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)</b>	<b>-905 325</b>	<b>-520 848</b>

SA PUBLIC SENAT

Exercice clos le 31 décembre 2017

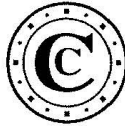
Compte de Résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
<i>Produits exceptionnels</i>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	943 464	614 932
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	76 000	100 000
Total produits exceptionnels (VII)	1 019 464	714 932
<i>Charges exceptionnelles</i>		
Sur opérations de gestion	18 974	1 406
Sur opérations en capital		100 285
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	87 712	86 000
Total charges exceptionnelles (VIII)	106 686	187 691
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>912 779</b>	<b>527 241</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	18 967 008	19 147 591
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 959 554	19 141 198
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>7 454</b>	<b>6 393</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



**ANNEXE**  
**RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT**  
**PAR LA COUR DES COMPTES**

Cour des comptes



**S2018-1244**

Mai 2018

## **CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT**

**EXERCICE 2017**

### **RAPPORT DE CERTIFICATION**

En vue de la certification annuelle des comptes du Sénat, la Cour des comptes a vérifié la conformité des états financiers de l'exercice 2017 au référentiel comptable de cette assemblée.

En l'état actuel des textes, le mandat confié à la Cour, tel qu'il ressort des normes communément admises et de la convention du 23 juillet 2013 conclue entre le président du Sénat et le premier président de la Cour des comptes, ne l'autorise pas à formuler des observations sur la teneur des règles adoptées par le Sénat pour encadrer les dépenses et la gestion des moyens destinés à assurer son fonctionnement, ni sur l'utilisation des versements qu'il effectue ou des dotations qu'il attribue.

La Cour, dans sa section « pouvoirs publics constitutionnels » de la quatrième chambre, compétente pour se prononcer sur les rapports d'instruction relatifs à la certification des comptes des assemblées parlementaires, délibérant le 26 avril 2018, sous la présidence de M. Vachia, président de la quatrième chambre, a adopté le présent rapport de certification sur les comptes du Sénat de l'exercice 2017.

Elle a arrêté sa position au vu du compte-rendu des vérifications opérées.

Ont participé au délibéré : M. Vachia, président, MM. Maistre, Martin, de Gaulle, Mme Démier, et MM. Rolland et Belluteau, conseiller(e)rs maîtres, président(e)s de section.

A été entendue, en son rapport, Mme Démier, rapporteure du projet, assistée de Mme Dubit, vérificatrice, de Mmes Bali-Degove et Vacarie et de M. Liber, expert(e)s, au contre-rapport de M. Maistre.

## I - INTRODUCTION

### La mission de la Cour

#### a) L'objet de la mission

La mission de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport, est la cinquième conduite par la Cour des comptes depuis l'exercice 2013.

Elle se déroule conformément à la convention signée le 23 juillet 2013 par le Président du Sénat et le Premier président de la Cour des comptes, qui en définit le cadre et les modalités, et dans le respect des textes auxquels cette convention se réfère : l'article 47-2 de la Constitution (deuxième alinéa) ; l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ; l'article 58-5° de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ; l'article 103 du règlement du Sénat.

La mission de la Cour porte sur la qualité des états comptables et sur leur conformité aux principes fixés par les textes énoncés au paragraphe précédent. Elle n'a pas pour objet d'émettre un avis sur la gestion budgétaire et financière du Sénat, ni sur l'utilisation des versements opérés ou des dotations attribuées par lui.

#### b) La mission comporte deux phases :

*i) une première phase, dite « préliminaire »*, préparatoire à la certification proprement dite. Elle a pour objet d'examiner les procédures et dispositifs en vertu desquels sont établis et suivis les éléments destinés à être repris dans les comptes et les applications de gestion, d'identifier les risques d'erreurs significatives dans les comptes du Sénat et de vérifier la correcte application par les services des principes et procédures établis par le référentiel comptable.

Les travaux de la Cour, qui s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle, poursuivent trois objectifs

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en termes de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;
- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;
- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la fiabilité des comptes (réalité du contrôle ; modalités pratiques ; mode de révision ; mesures correctives appliquées).

*ii) une seconde phase, dite « finale »*. Elle est consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos. Afin de pouvoir formuler une appréciation motivée sur les états financiers et les documents qui les accompagnent, la Cour procède notamment aux diligences suivantes :

- la revue analytique des opérations de dépenses et de recettes et de leur traitement dans la comptabilité ;

- le rapprochement des balances auxiliaires avec, d'une part, les données de la balance générale et, d'autre part, avec les pièces justifiant leur enregistrement dans ces états comptables ;
- la mise en œuvre de procédures de confirmation directe auprès des tiers en relation avec l'Assemblée nationale (établissements bancaires, fournisseurs, avocats) ;
- des tests et vérifications appliqués aux postes comptables du bilan et du compte de résultat ;
- l'analyse des éléments portés hors bilan ;
- la vérification exhaustive de l'information donnée dans l'annexe aux états financiers.

A l'issue de l'audit des comptes de 2016, la Cour avait formulé vingt-six recommandations relatives aux opérations préalables à l'élaboration des comptes annuels, qui se rapportent aux différents domaines en lien direct avec les comptes (organisation et modalités du contrôle interne ; systèmes d'information financière ; ressources humaines ; dépenses et recettes ; actifs financiers ; processus de clôture et états financiers).

Les entretiens et les tests auxquels il a été procédé au cours de l'audit des comptes de 2017 ont conduit à la levée de quatre de ces recommandations. Parmi les vingt-deux recommandations restantes, trois ont été précisées pour prendre en compte les évolutions déjà observées sur les points auxquels elles s'appliquent et dix-neuf ont été reconduites. Au terme de ces travaux, la mission a formulé trois recommandations nouvelles, portant le nombre total des recommandations à suivre au nombre de vingt-cinq.

### **Les comptes et les documents qui les accompagnent**

a) En application de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable du Sénat, la trésorière établit un compte de gestion pour l'exercice clos, qui comporte :

- la balance générale des comptes, le bilan, le compte de résultat pour chacune des entités budgétaires du Sénat et pour chaque comptabilité annexe (la caisse des retraites des anciens sénateurs ; la caisse des retraites du personnel du Sénat ; la caisse de sécurité sociale des sénateurs ; la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat) ;
- le bilan et le compte de résultat agrégés ainsi que l'annexe présentant notamment les règles et les méthodes comptables. Ces états sont l'objet de la mission de certification de la Cour des comptes.

b) Les comptes objets du présent audit de certification ne comprennent pas ceux de la *Chaîne parlementaire - Public Sénat*, société de programme résultant de la loi n° 99-1174 du 30 décembre 1999 portant création de *La Chaîne parlementaire*, qui sont certifiés par des commissaires aux comptes distincts. Les comptes du Sénat comportent à l'actif du bilan la valeur de sa participation dans *Public Sénat*.

c) En application de l'article 7 de l'ordonnance précitée n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les comptes du Sénat sont distincts du compte général de l'État, mais ils sont destinés, une fois qu'ils ont été apurés par la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, à y être intégrés. Il appartient dès lors au teneur des comptes de l'État de veiller à ce que les retraitements nécessaires soient effectués de telle manière qu'ils répondent aux exigences du référentiel comptable de celui-ci.

d) Les comptes du Sénat, objets de la présente mission, intègrent les charges induites pour



le Sénat par l'entretien du bâtiment, dont il est affectataire, et qui héberge le Musée du Luxembourg, mais ne comprennent pas les charges et produits afférents à l'activité de celui-ci, qui fait l'objet d'une délégation de service public.

e) Les comptes du Sénat de l'exercice 2017 ont été transmis à la Cour selon le calendrier initialement convenu : les balances stabilisées le 15 février et les comptes agrégés le 19 mars 2018. Leur version définitive signée, intégrant les ajustements demandés par la Cour, a été communiquée le 30 mars. Ils comprennent l'ensemble des éléments prévus par l'article 34 du règlement budgétaire et comptable.

f) La présentation des comptes de l'exercice 2017 a fait l'objet d'ajustements dans l'annexe aux états financiers. Ces corrections techniques concernent notamment l'amélioration de l'information et l'ajout ou la précision de certaines mentions figurant dans cette annexe.

g) La Cour a enfin été destinataire de la lettre d'affirmation, en date du 10 avril 2018, signée par le questeur délégué et la trésorière du Sénat.

### La tenue et l'établissement des comptes

a) Le règlement du Sénat dispose, en son article 103, que le Bureau détermine, par un règlement budgétaire et comptable, les procédures budgétaires et comptables applicables au Sénat. Un arrêté du Bureau du 27 novembre 2007 a adopté le règlement budgétaire et comptable du Sénat issu de la décision de changer le référentiel comptable, à la suite de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001. Enfin, l'arrêté n° 2016-77 du 17 mars 2016 du Bureau a approuvé le nouveau règlement budgétaire et comptable et son annexe relative au référentiel comptable, se substituant au précédent règlement.

b) Le règlement budgétaire et comptable dispose, dans son préambule, que le référentiel comptable du Sénat « se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises, en raison des spécificités de l'action et du patrimoine du Sénat, que par référence aux normes comptables de l'État ».

Un traitement spécifique a été retenu pour les immobilisations, au titre desquelles les immeubles historiques du Sénat, dits « spécifiques », sont comptabilisés - comme tous les immeubles spécifiques de l'État - à l'euro symbolique. Pour leur part, les engagements sociaux font l'objet d'une mention dans l'annexe aux états financiers, comme l'autorise la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003.

c) En vertu de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable, le compte de gestion est présenté aux questeurs, qui le transmettent à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

### L'objet de la certification

a) La mission d'audit vise à mettre la Cour des comptes en situation de certifier, avec une assurance raisonnable, que les états financiers qui figurent dans les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et conformément au référentiel comptable, la situation financière du Sénat à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations comptables pour l'exercice clos à cette date.

b) Cette mission a été programmée et mise en œuvre de telle façon que la Cour soit en mesure, conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, de formuler dans son rapport de certification, en se référant aux normes de l'audit comptable généralement admises, « une opinion écrite et motivée sur la conformité des comptes du Sénat, dans leurs aspects significatifs, au référentiel comptable du Sénat ».

Les normes de l'audit auxquelles la Cour se réfère impliquent l'utilisation de critères et de

procédures d'audit relatifs aux flux d'opérations, aux soldes des comptes en fin de période, ainsi qu'à la présentation et aux informations fournies dans les états financiers. La Cour fonde son jugement professionnel en appréciant l'intensité et le nombre des difficultés rencontrées.

### **L'expression de la position de la Cour**

Conformément à l'article 3 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, la Cour exprime son opinion dans un rapport de certification qu'elle transmet au Président du Sénat aux fins de remise au Président de la commission spéciale précitée.

Le rapport de certification est publié par le Président du Sénat.

Il est par ailleurs fait mention de la réalisation de l'audit et de ses conclusions dans l'acte de certification des comptes de l'État établi par la Cour, en application du paragraphe 5 de l'article 58 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 précitée.

## **II - L'OPINION DE LA COUR SUR LES COMPTES DU SÉNAT DE 2017**

Au terme des vérifications auxquelles elle a procédé, la Cour estime avoir rassemblé les éléments probants nécessaires pour fonder son opinion sur les comptes du Sénat de l'exercice 2017.

Pour conduire les travaux de certification, la mission d'audit a notamment pu prendre connaissance des règles de tenue et d'établissement des comptes du Sénat, des livres comptables et mandats justifiant les opérations et les soldes comptables qui y figurent, ainsi que des dispositifs et procédures concourant au contrôle interne comptable et financier. Elle a également eu communication des documents nécessaires à la formulation d'une opinion sur les comptes.

La Cour certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, la Cour appelle l'attention sur le paragraphe 7.1 de l'annexe, qui expose le montant et le mode d'évaluation des engagements de pension et de retraite des sénateurs et du personnel et des engagements assimilés, tels qu'ils ressortent des travaux du cabinet d'actuaire consulté par le Sénat, dont elle a validé les conclusions, après avoir examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués.



**SÉNAT**

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017**



## SOMMAIRE

<b>Bilan agrégé du Sénat .....</b>	<b>147</b>
<b>Compte de résultat agrégé du Sénat.....</b>	<b>148</b>
<b>NOTES ANNEXES :</b>	
<b>1. Référentiel comptable.....</b>	<b>149</b>
<b>2. Règles et méthodes comptables.....</b>	<b>149</b>
2.1 Modalités d'agrégation des comptes .....	150
2.2 Immobilisations incorporelles .....	150
2.3 Immobilisations corporelles.....	151
2.4 Immobilisations financières .....	152
2.5 Stocks .....	153
2.6 Créances .....	153
2.7 Trésorerie.....	154
2.8 Capitaux propres .....	154
2.9 Provisions pour risques et charges.....	154
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux.....	155
2.11 Dettes .....	156
2.12 Produits d'exploitation .....	156
2.13 Charges d'exploitation.....	156
2.14 Charges et produits financiers.....	156
2.15 Charges et produits exceptionnels.....	157
<b>3. Comparabilité des comptes.....</b>	<b>157</b>
<b>4. Événements significatifs de l'exercice.....</b>	<b>157</b>
<b>5. Notes relatives au bilan agrégé .....</b>	<b>158</b>
5.1 Présentation du bilan au 31/12/2017 contributif par entité.....	158
5.2 Immobilisations incorporelles .....	159
5.3 Immobilisations corporelles.....	160
5.4 Immobilisations financières.....	162
5.5 Créances d'exploitation.....	164
5.6 Trésorerie.....	165
5.7 Capitaux propres .....	165
5.8 Provisions pour risques et charges.....	166
5.9 Dettes fiscales et sociales.....	166
5.10 Dettes diverses .....	167
5.11 Actifs venant en couverture des engagements de retraite.....	167
<b>6. Notes relatives au compte de résultat agrégé .....</b>	<b>169</b>
6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2017 contributif par entité .....	169
6.2 Produits d'exploitation .....	170
6.3 Charges d'exploitation.....	171
6.4 Produits financiers et charges financières.....	172
6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles .....	173
<b>7. Informations complémentaires.....</b>	<b>173</b>
7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés.....	173
7.2 Effectifs .....	177
7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs.....	178
7.4 Autres informations.....	178



## BILAN AGRÉGÉ DU SÉNAT

	ACTIF (K€)			PASSIF (K€)		
	Sénat au 31/12/2017			Sénat au 31/12/2017		
	Valeurs brutes au 31/12/2017	Amortissements et provisions	Valeurs nettes au 31/12/2017	Sénat au 31/12/2017	Sénat au 31/12/2016	Sénat au 31/12/2016
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
Immobilisations incorporelles	10 033	8 133	1 900	1 947		1 556 521
Immobilisations corporelles	335 829	46 883	288 946	275 363		249 186
Immobilisations financières (1)	1 065 131	15 662	1 049 469	1 201 972		43 155
						7 292
						35 863
						<b>1 847 757</b>
						<b>1 805 158</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>1 410 993</b>	<b>70 678</b>	<b>1 340 315</b>	<b>1 479 282</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks	746		746	708		8 765
Créances diverses	6 453	452	6 001	2 844		7 083
Valeurs mobilières de placement (1)						14 162
Autres disponibles (1)	543 803		543 803	358 630		11 952
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>551 002</b>	<b>452</b>	<b>550 550</b>	<b>362 183</b>		<b>27 800</b>
<b>Total actif</b>	<b>1 961 995</b>	<b>71 129</b>	<b>1 890 865</b>	<b>1 841 465</b>		<b>1 841 465</b>
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite (nets) (1)</i>			<i>1 433 805</i>	<i>1 397 678</i>		

Les écarts d'unités constatés dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

## COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat au 31/12/17	Sénat au 31/12/16
<b>Produits d'exploitation</b>		
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	341 831	342 433
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	10 718	14 302
Autres produits d'exploitation	18 361	14 231
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>370 909</b>	<b>370 966</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats et autres charges externes	35 455	36 222
Impôts, taxes et versements assimilés	1 511	1 456
Indemnité parlementaire et traitements	137 641	137 409
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	104 442	100 776
Subvention destinée à Public Sénat	18 246	18 848
Prestations de retraite et de sécurité sociale	99 630	97 928
Autres charges d'exploitation	10 732	10 745
Dotations aux amortissements et provisions	8 813	7 580
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>416 469</b>	<b>410 964</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 45 560</b>	<b>- 39 998</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits des actifs immobilisés	28 233	20 827
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		1
Revenus des autres produits financiers	2 355	3 594
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	428 070	134 513
Reprises sur amortissements et provisions	4 361	7 001
<b>Total produits financiers</b>	<b>463 019</b>	<b>165 935</b>
<b>Charges financières</b>		
Charges d'intérêts	8	18
Autres charges financières	1	178
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	374 201	123 167
Dotations aux provisions - charges financières	1 155	3 286
<b>Total charges financières</b>	<b>375 365</b>	<b>126 648</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>87 654</b>	<b>39 287</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>42 094</b>	<b>- 710</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits sur opérations de gestion	6 248	23
Autres produits exceptionnels	45	316
Reprises sur amortissements et provisions		
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>6 293</b>	<b>340</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 103	36
Autres charges exceptionnelles	129	142
Dotations aux provisions - charges financières		
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>5 232</b>	<b>178</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 061</b>	<b>161</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>840 221</b>	<b>537 241</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>797 066</b>	<b>537 790</b>
<b>RÉSULTAT GÉNÉRAL</b>	<b>43 155</b>	<b>- 549</b>

Sénat

7 292

10 706

Caisses des retraites et de sécurité sociale

35 863

-11 255

Les écarts d'unités constatés dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.



## NOTES ANNEXES

### 1 Référentiel comptable

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1<sup>er</sup> août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

A cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 de l'autorité des normes comptables (ANC) modifiée.

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007. Il est entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007.

### 2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat *stricto sensu*, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le périmètre d'agrégation comprend cinq entités comptables.

Les états financiers agrégés du Sénat pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 correspondent à un périmètre comprenant :

- ✓ le Sénat *stricto sensu* ;
- ✓ la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- ✓ la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS).

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception du patrimoine immobilier non spécifique.

### **2.1 Modalités d'agrégation des comptes**

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux Caisses des retraites et de sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations salariales, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes Caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat *stricto sensu*, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat, sont éliminés à l'intérieur de la colonne « Sénat *stricto sensu* ».

Conformément aux dispositions du référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat le 27 novembre 2007, certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

### **2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles correspondent soit à des logiciels acquis, soit à des logiciels produits en interne pour les besoins propres du Sénat. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

### **2.3 Immobilisations corporelles**

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

Les catégories suivantes ont été identifiées :

- les biens immobiliers spécifiques ;
- les biens immobiliers non spécifiques ;
- les autres immobilisations corporelles.

#### **2.3.1 Biens immobiliers spécifiques**

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charges. Ces durées sont les suivantes :

<b>Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques</b>	<b>Durées</b>
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements	5 à 10 ans

#### **2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques**

Les immeubles non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

### ***2.3.3 Autres immobilisations corporelles***

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur la base de leur durée escomptée d'utilisation.

<b>Amortissement des autres immobilisations corporelles</b>	<b>Durées</b>
Electroménager, machines	10 ans
Matériel industriel, outillage (garage, jardin)	5 à 10 ans
Bibliothèques et mobilier	5 ans
Véhicules (de tourisme et utilitaire)	5 ans
Matériel de bureau, Matériel vidéo, sonorisation, serveurs informatiques	5 ans
Equipement micro-informatique	4 ans
Matériel photo	3 ans

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

### ***2.4 Immobilisations financières***

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des dépôts et cautionnements et des autres titres immobilisés – dont des prêts – portés par les Caisses des retraites et affectés à la couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires, conformément au règlement budgétaire et comptable, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique.

À la clôture de l'exercice, les produits financiers afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les plus et moins-values réalisées sont constatées, pour chaque ligne de titre, par différence entre le prix de cession et le prix de revient, qui est calculé conformément à la méthode du coût moyen pondéré.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements, sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

## **2.5 Stocks**

Les stocks sont valorisés et comptabilisés en retenant la méthode du premier entré, premier sorti. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à la valeur historique d'achat à la même date.

## **2.6 Créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

## **2.7 Trésorerie**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les comptes courants bancaires débiteurs, les encours en caisse et les régies d'avance sont classés dans la rubrique « *Autres disponibilités du bilan* ».

Les comptes d'épargne et assimilés, les intérêts courus sur ces comptes y sont également classés, à l'exception de la Réserve Spéciale d'Intervention, pour laquelle ils sont classés en « *immobilisations financières* ».

Les découverts bancaires sont classés dans la rubrique « *Établissements bancaires et assimilés* » au passif du bilan.

## **2.8 Capitaux propres**

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002, majorées des incorporations et réévaluations ultérieures. Le report à nouveau enregistre, le cas échéant, les résultats comptables des exercices précédents.

## **2.9 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent :

- les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ;
- les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les Caisses de sécurité sociale au cours des exercices suivants ;
- les rémunérations versées aux personnels du Sénat dans le cadre d'une position statutaire particulière telle que le congé longue durée ou la mise à disposition institutionnelle ;
- les provisions pour litiges ;
- les versements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit et sont calculées sur la base de la rente acquise au 31 décembre de l'exercice et de l'espérance de vie résiduelle du titulaire.

Les provisions pour prestations maladie sont estimées sur la base de la moyenne des dépenses de même nature constatées au cours des 5 derniers exercices.

Les provisions relatives à la rémunération des personnels en mise à disposition institutionnelle et au droit des personnels à un congé de longue durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées déjà couverts par les décisions individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice.

Pour les mises à disposition institutionnelles, la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels, prévue dans les conventions, n'est pas déduite du passif.

### ***2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux***

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

À la clôture de l'exercice, des provisions sont comptabilisées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations. À ce titre, une charge à payer pour les congés payés et allègements acquis et non pris par le personnel statutaire est comptabilisée depuis l'exercice comptable 2013.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congés longue durée, pensions et rentes d'invalidité...), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le plan comptable général, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la Recommandation de l'ANC n° 2003-R01 modifiée relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

### **2.11 Dettes**

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

### **2.12 Produits d'exploitation**

Conformément au principe de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produit d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'État au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation. Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

### **2.13 Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire. Ces dernières sont détaillées par nature dans les présentes notes (cf. infra).

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

### **2.14 Charges et produits financiers**

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement, ainsi qu'aux produits d'intérêt, des prêts et aux charges d'intérêt bancaires.



### **2.15 Charges et produits exceptionnels**

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à des frais de contentieux. Les produits exceptionnels comprennent les remboursements perçus au titre de sinistres, ainsi que des produits de cession de biens immobiliers.

## **3 Comparabilité des comptes**

Sans objet pour l'exercice 2017.

## **4 Événements significatifs de l'exercice**

Suite au renouvellement sénatorial de septembre 2017, le mandat de 100 Sénateurs (non réélus ou ne se représentant pas) a pris fin. Cela a eu deux conséquences principales :

- conformément au II du chapitre XX *sexies* de l'Instruction générale du Bureau du Sénat et à l'article 2 de l'arrêté de Questure n° 2015-739 du 21 juillet 2015, les Sénateurs dont le mandat est arrivé à échéance ont procédé au reversement du montant non consommé de leur indemnité représentative de frais de mandat (IRFM). Ces reversements ont été traités en atténuation de charges sur le compte de charges sur lequel l'IRFM est imputée ;
- le renouvellement a également suscité un nombre important de fins de contrat de collaborateurs. La subvention à l'Association des assistants de Sénateurs (AGAS) qui gère les contrats des collaborateurs a été majorée en conséquence pour s'établir à 66,44 M€ en 2017 contre 61 M€ en 2016.

La cession de deux appartements immobilisés au sein du patrimoine non spécifique du Sénat suscite un produit exceptionnel de 5,55 M€. Ces immeubles étaient valorisés à dire d'expert dans les comptes du Sénat à 5,6 M€. Cette cession conduit à diminuer en conséquence l'écart de réévaluation inscrit en capitaux propres.

## 5 Notes relatives au bilan agrégé

### 5.1 Présentation du bilan au 31/12/2017 contributif par entité

Bilans individuels au 31/12/2017									
ACTIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2017	Sénat au 31/12/2016	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>									
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 519	173	208				1 900	1 947	
Immobilisations corporelles (nettes)	288 946						288 946	275 363	
Immobilisations financières (nettes) (3)	118 433	441 651	489 386				1 049 469	1 201 972	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>408 898</b>	<b>441 824</b>	<b>489 593</b>				<b>1 340 315</b>	<b>1 479 282</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>									
Stocks	746						746	708	
Créances diverses (1)	4 352	71	91	1 180	2 088	- 1 781	6 001	2 844	
Valeurs mobilières de placement (3)	29 793	206 489	300 061	4 611	2 849		543 803	358 630	
Autres disponibilités (3)	34 891	206 560	300 152	5 791	4 936	- 1 781	550 550	362 183	
<b>Total actif</b>	<b>443 788</b>	<b>648 384</b>	<b>789 746</b>	<b>5 791</b>	<b>4 936</b>	<b>- 1 781</b>	<b>1 890 865</b>	<b>1 841 465</b>	
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (3)</i>									
<b>PASSIF (K€)</b>	<b>Sénat stricto sensu</b>	<b>CRAS</b>	<b>CRPS</b>	<b>CSSS</b>	<b>CSSPS</b>	<b>Elimination (2)</b>	<b>Sénat au 31/12/2017</b>	<b>Sénat au 31/12/2016</b>	
<b>DOTATION ET RESERVES</b>									
Fonds propres	159 014	623 780	773 172	2 709	3 003		1 555 965	1 556 521	
Report à nouveau	237 807	4 528	590				248 637	249 186	
Résultat de l'exercice	7 292	19 805	15 772	110	176		43 155	- 549	
<i>Caisse des retraites et de sécurité sociale</i>									
<i>Autres</i>									
<b>Total des fonds propres</b>	<b>404 113</b>	<b>648 113</b>	<b>789 534</b>	<b>2 818</b>	<b>3 179</b>		<b>1 847 757</b>	<b>1 805 158</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 937</b>		<b>191</b>	<b>781</b>	<b>1 196</b>		<b>6 104</b>	<b>5 846</b>	
<b>Dettes financières</b>	<b>3 376</b>						<b>3 376</b>	<b>2 662</b>	
<b>DETTES CIRCULANTES</b>									
Fournisseurs	12 783			95	52		12 931	8 765	
Dettes fiscales et sociales	6 471	56	8				6 535	7 083	
Dettes diverses	13 108	2 115	13	2 097	510	- 1 781	14 162	11 952	
Etablissements bancaires et assimilés									
<b>Total des dettes</b>	<b>32 363</b>	<b>2 71</b>	<b>21</b>	<b>2 192</b>	<b>562</b>	<b>- 1 781</b>	<b>33 628</b>	<b>27 800</b>	
<b>Total passif</b>	<b>443 788</b>	<b>648 384</b>	<b>789 746</b>	<b>5 791</b>	<b>4 936</b>	<b>- 1 781</b>	<b>1 890 865</b>	<b>1 841 465</b>	

- (1) Le compte de liaison de la buvette avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "créances diverses" pour des raisons de cohérence avec le compte de liaison du Sénat (453000).
- (2) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et aux caisses de sécurité sociale, qui sont éliminés au sein de leurs colonnes respectives.
- (3) Pour les actifs affectés à la couverture des engagements de retraite - cf. point 5.11.

## 5.2 Immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2017.

*Les écarts d'unités constatés dans l'ensemble des tableaux présentés ci-après s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.*

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 469</b>	<b>639</b>	<b>75</b>	<b>10 033</b>
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	9 391	579		9 970
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations en cours	78	32	75	35
Avances sur immobilisations		28		28
<b>Total</b>	<b>9 469</b>	<b>639</b>	<b>75</b>	<b>10 033</b>

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 522</b>	<b>611</b>		<b>8 133</b>	<b>1 900</b>
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	7 522	611		8 133	1 838
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations en cours					35
Avances sur immobilisations					28
<b>Total</b>	<b>7 522</b>	<b>611</b>		<b>8 133</b>	<b>1 900</b>

### 5.3 Immobilisations corporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2017.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b><i>Biens immobiliers spécifiques</i></b>	<b>17 829</b>	<b>15 594</b>	<b>998</b>	<b>32 425</b>
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains	1 064	180		1 244
Constructions	11 818	9 273		21 091
<i>Immobilisations en cours</i>	1 092	1 417	956	1 552
<i>Avances sur immobilisations</i>	42	40	42	40
Installations techniques, matériels et outillage	3 813	2 725		6 539
<i>Immobilisations en cours</i>		1 958		1 958
<b><i>Biens immobiliers non spécifiques</i></b>	<b>242 359</b>	<b>9 675</b>	<b>6 626</b>	<b>245 408</b>
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	240 705	1 183	5 600	236 289
<i>Immobilisations en cours</i>	1 129	8 335	1 019	8 445
<i>Avances sur immobilisations</i>	7	154	7	154
Installations techniques, matériels et outillage	518	2		520
<i>Immobilisations en cours</i>				
<b><i>Autres immobilisations corporelles</i></b>	<b>56 888</b>	<b>6 576</b>	<b>5 467</b>	<b>57 997</b>
Collections et œuvres d'art	4 168	958	183	4 943
<i>Immobilisations en cours</i>	103	219		322
<i>Avances sur immobilisations</i>	5	9	5	9
Autres immobilisations corporelles	52 537	4 624	5 203	51 958
<i>Immobilisations en cours</i>	68	736	68	736
<i>Avances sur immobilisations</i>	8	30	8	30
Mobilier en crédit bail				
<b>Total</b>	<b>317 075</b>	<b>31 845</b>	<b>13 091</b>	<b>335 830</b>

Les augmentations d'immobilisations corporelles sont principalement le fait du programme de travaux du Sénat pour 2017, notamment la relocalisation de la Direction de l'architecture, du patrimoine et des jardins (DAPJ) accompagnée de la création d'un restaurant libre-service, la réhabilitation des bureaux des 26 et 36 rue de Vaugirard, ou encore la transformation de l'ancienne chapelle en salle de réunion multimédia.

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
<b>Biens immobiliers spécifiques</b>	<b>4 880</b>	<b>1 796</b>		<b>6 676</b>	<b>25 748</b>
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains	113	46		160	1 084
Constructions	2 759	1 201		3 960	18 723
Installations techniques, matériels et outillage	2 007	549		2 556	5 941
<b>Biens immobiliers non spécifiques</b>					<b>245 408</b>
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions					244 888
Installations techniques, matériels et outillage					520
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>36 832</b>	<b>4 141</b>	<b>766</b>	<b>40 207</b>	<b>17 790</b>
Collections et œuvres d'art	590	103		693	4 581
Autres immobilisations corporelles	36 242	4 038	766	39 514	13 209
Mobilier en crédit bail					
<b>Total</b>	<b>41 712</b>	<b>5 937</b>	<b>766</b>	<b>46 883</b>	<b>288 946</b>

Le tableau ci-dessous rappelle la valeur vénale en état d'usage des immeubles non spécifiques résultant de la dernière réévaluation par France Domaine qui a eu lieu en 2016. Ce tableau ne tient donc pas compte de la cession des deux appartements mentionnée dans les événements significatifs.

Immeubles non spécifiques - localisation	Type	Valeur vénale au 31/12/2016 (K€)	Caractéristiques (1)	Coût locatif annuel théorique (K€)
Paris	locaux	242 610	26 375m2	10 241
Paris	parkings		15 unités	36
Longpont-sur-Orge	parcelle	740	9 558 m2	
<b>Total</b>		<b>243 350</b>		

(1) En surface utile pondérée

#### 5.4 Immobilisations financières

Immobilisations financières (K€)	Sénat stricto sensu	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/2017	Sénat au 31/12/2016	Variation
Titres de participations (1)	541				541	541	
TIAP	117 179				117 179	128 995	-11 816
Immobilisations venant en couverture des engagements de retraite		922 866			922 866	1 063 895	-141 028
Intérêts courus et revenus courus	418	8 170			8 588	8 233	355
Dépôts et cautionnements versés	295				295	309	-14
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>118 433</b>	<b>931 036</b>			<b>1 049 469</b>	<b>1 201 972</b>	<b>-152 503</b>

(1) Correspond à 100% des titres de Public Sénat, société exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Participation dans la société Public Sénat (en K€)	31/12/2017
Capital	120
Réserves et primes d'émissions, de fusion, d'apport...	433
Report à nouveau	127
Résultat de l'exercice	8
Subvention d'investissement	2353
<b>Capitaux propres (en K€)</b>	<b>3041</b>
Montant des prêts et avances accordés	
Montant des cautions et avals donnés	
Montant des dividendes encaissés	

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2017 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>	14 910		14 910	16 046	1 135
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>					
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	22 167 146		22 167 146	27 822 146	5 655
TIAP-Titres de créances négociables* <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables*</i>	40 000 807		40 000 807	40 000 807	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées*					
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	51 781 201		51 781 201	51 781 201	
TIAP-Avance long terme IRFM	137		137	137	
<b>Sous-total "TIAP"</b>	<b>128 995</b>		<b>128 995</b>	<b>135 785</b>	<b>6 790</b>
<i>Sous-total "revenus courus"</i>	<i>1 155</i>		<i>1 155</i>	<i>1 155</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>130 149</b>		<b>130 149</b>	<b>136 940</b>	<b>6 790</b>

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2017 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	15 944 136	6	15 937 136	16 172 136	228
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	22 782 134		22 782 134	28 777 134	5 995
TIAP-Titres de créances négociables <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>	10 000		10 000	10 000	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	68 454 147		68 454 147	68 454 147	
TIAP-Avance long terme IRFM	5		5	5	
<b>Sous-total "TIAP"</b>	<b>117 185</b>	<b>6</b>	<b>117 179</b>	<b>123 408</b>	<b>6 223</b>
<i>Sous-total "revenus courus"</i>	<i>418</i>		<i>418</i>	<i>418</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>117 603</b>	<b>6</b>	<b>117 597</b>	<b>123 826</b>	<b>6 223</b>

(\*) Une interversion dans la présentation 2016 entre « Titres de créances négociables » et « Autres valeurs mobilières et créances assimilées », sans impact sur la valeur totale du portefeuille, a été rectifiée pour l'examen du présent exercice.

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (K€)		
Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
<b>Montant à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>130 149</b>	<b>136 940</b>
Acquisitions de l'exercice	<b>84 814</b>	<b>84 814</b>
Cessions de l'exercice	<b>-96 623</b>	<b>-97 792</b>
Variation de la dépréciation des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		<b>1 168</b>
- acquis au cours de l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille	<b>-6</b>	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		<b>232</b>
- sur titres acquis antérieurement		<b>-800</b>
Autres mouvements comptables (variation coupons et intérêts à recevoir)	<b>-737</b>	<b>-737</b>
<b>Montant à la clôture</b>	<b>117 597</b>	<b>123 826</b>

Par ailleurs, les prêts aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 58 351 K€<sup>1</sup>, dont la partie à échéance à plus d'un an représente 51 780 K€. Dans ce cadre, les encours des prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 816 K€ à la clôture de l'exercice.

### 5.5 Créances d'exploitation

Nature des créances diverses	Solde de clôture 2016 (K€)	Solde de clôture 2017 (K€)	Variation (K€)
Produits à recevoir par les caisses de retraite	189	162	-27
<i>dont CRAS</i>	64	71	7
<i>dont CRPS</i>	125	91	-34
Produits à recevoir de l'ACOSS par les caisses de sécurité sociale	999	3 152	2 152
<i>dont CSSS</i>	411	1 141	730
<i>dont CSSPS</i>	588	2 011	1 423
Créances diverses	1 655	2 687	1 031
<b>TOTAL</b>	<b>2 844</b>	<b>6 001</b>	<b>3 157</b>

<sup>1</sup> Valeur nette comptable.



Les créances diverses, pour l'essentiel d'échéance de moins d'un an (pour 2.500 K€ environ), correspondent majoritairement aux versements d'IRFM n'ayant pu être traités qu'en janvier 2018, à des factures non établies en recettes dont le service fait est constaté sur 2017, des créances clients diverses et des charges constatées d'avance.

### 5.6 Trésorerie

Comme à la clôture de l'exercice précédent, il n'y a plus aucune valeur mobilière de placement détenue en portefeuille, quelle que soit l'entité. Le recours aux comptes sur livrets a été privilégié pour la gestion de la trésorerie courante (cf. *infra*).

Libellé	Solde de clôture 2016 (K€)	Solde de clôture 2017 (K€)	Variation (K€)
<b>Valeurs mobilières de placement</b>			
Soldes débiteurs bancaires	12 527	21 903	9 376
Compte sur livret	224 294	461 695	237 401
Comptes à terme	121 634	60 008	-61 626
Caisses	68	89	21
Régies d'avances et divers	107	109	1
<b>Autres disponibilités</b>	<b>358 631</b>	<b>543 803</b>	<b>185 173</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>358 631</b>	<b>543 803</b>	<b>185 173</b>

### 5.7 Capitaux propres

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2017.

K€	Solde de clôture 2016	Résultat 2017	Affectations	Solde de clôture 2017
Fonds propres <sup>(1) (2)</sup>	1 556 521		-556	1 555 965
Report à nouveau	249 186		-549	248 637
Résultat de l'exercice	- 549	43 155	549	43 155
<i>Sénat stricto sensu</i>	10 706	7 292	-10 706	7 292
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	- 11 255	35 863	11 255	35 863
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 805 158</b>	<b>43 155</b>	<b>-556</b>	<b>1 847 757</b>

(1) dont effets du changement de référentiel portés dans les capitaux propres à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2007, pour un montant de 196 695 K€.

(2) Cf. « 4. Evénements significatifs de l'exercice ».

### 5.8 Provisions pour risques et charges

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2017.

Libellé	Solde de clôture 2016 (K€)	Dotations (K€)	Reprises (K€)	Solde de clôture 2017 (K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	2 634	236		2 870
Prestations maladie des caisses de sécurité sociale	1 941	36		1 977
Positions particulières du personnel statutaire	988	8		996
Autres	283	4	27	261
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5 846</b>	<b>285</b>	<b>27</b>	<b>6 104</b>

Les rémunérations versées au personnel statutaire placé en mise à disposition institutionnelle ou en congé de longue durée sont évaluées au passif à hauteur des sommes à verser, au cours du prochain exercice, jusqu'à la date de cessation ou de renouvellement de la position.

Pour les mêmes mises à disposition institutionnelles, le montant de la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels est estimé pour l'année 2018 à 334 K€.

La ligne des autres provisions pour risques et charges enregistre pour l'essentiel les risques financiers afférents aux différents litiges dans lesquels le Sénat est défendeur, ainsi que des reversements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

### 5.9 Dettes fiscales et sociales

Libellé	Solde de clôture 2016 (K€)	Solde de clôture 2017 (K€)	Variation (K€)
Droits à congés payés du personnel statutaire	825	917	91
Droits à allègements du personnel statutaire	1 455	1 616	161
Droits à congés payés des personnels contractuels	303	317	14
Organismes sociaux	2 406	2 439	33
Organismes sociaux - charges à payer	901	1 005	103
Autres provisions sur éléments de rémunération	137	177	41
Transactions en cours			
Autres dettes fiscales et sociales			
Prestations des caisses de sécurité sociale (1)	1 056		-1 056
Dettes fiscales et sociales des caisses des retraites		64	64
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>7 082</b>	<b>6 535</b>	<b>-547</b>

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance de moins d'un an.

### 5.10 Dettes diverses

Libellé	Solde de clôture 2016 (K€)	Solde de clôture 2017 (K€)	Variation (K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	8 797	10 004	1 207
Dettes à l'égard de l'État			
Réserves d'assurances	3 005	2 974	-31
Autres	131	130	-1
Dettes des caisses de sécurité sociale	3	826	823
Dettes des caisses des retraites	16	228	212
<b>Dettes diverses</b>	<b>11 952</b>	<b>14 162</b>	<b>2 210</b>

Les dettes diverses ont très majoritairement une échéance de moins d'un an (11 100 K€ environ).

### 5.11 Actifs venant en couverture des engagements de retraite

L'article 3 du référentiel comptable du Sénat prévoit la faculté de distinguer parmi les actifs financiers ceux réputés venir en couverture des engagements de retraite et avantages similaires. Les actifs financiers des Caisses des retraites sont classés dans cette catégorie.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2017 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	630 776	8 912	621 864	4 664	792 933	157 493
dont immobilier illiquide	20 609	1 144	19 464	186	23 078	2 284
dont autres titres illiquides	31 227	1 760	29 468		44 448	13 220
dont actions et assimilées	227 093	1 982	225 111		287 946	60 854
dont obligations, prêts et assimilés	220 371	4 026	216 345	3 456	304 962	81 135
dont actifs monétaires	131 477		131 477	1 022	132 498	
Actifs de la CRPS	776 473	9 955	766 518	4 632	943 917	162 812
dont immobilier illiquide	23 033	1 193	21 840	281	28 041	4 727
dont autres titres illiquides	38 419	1 808	36 611		53 322	14 903
dont actions et assimilées	245 955	2 059	243 896		312 651	66 696
dont obligations, prêts et assimilés	276 056	4 896	271 160	3 154	355 697	76 486
dont actifs monétaires	193 011		193 011	1 196	194 207	
<b>TOTAL</b>	<b>1 407 249</b>	<b>18 867</b>	<b>1 388 382</b>	<b>9 296</b>	<b>1 736 850</b>	<b>320 304</b>

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2016, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 9 296 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 4 664 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 4 632 K€.

Au bilan, 1 397 678 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2017 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
<b>Actifs de la CRAS</b>	<b>649 194</b>	<b>7 333</b>	<b>641 861</b>	<b>4 563</b>	<b>816 970</b>	<b>163 213</b>
dont immobilier illiquide	20 226	1 110	19 116	190	22 936	2 520
dont autres titres illiquides	30 555	1 633	28 922		41 659	11 104
dont actions et assimilées	211 810	479	211 330		291 418	79 608
dont obligations, prêts et assimilés	182 150	4 111	178 039	4 054	256 184	69 980
dont actifs monétaires	204 454		204 454	320	204 773	
<b>Actifs de la CRPS</b>	<b>791 314</b>	<b>8 322</b>	<b>782 992</b>	<b>4 390</b>	<b>962 811</b>	<b>167 107</b>
dont immobilier illiquide	22 650	1 168	21 482	275	27 848	4 923
dont autres titres illiquides	37 481	1 687	35 794		50 980	13 498
dont actions et assimilées	210 153	470	209 683		295 509	85 356
dont obligations, prêts et assimilés	223 498	4 997	218 500	3 651	290 479	63 330
dont actifs monétaires	297 532		297 532	464	297 996	
<b>TOTAL</b>	<b>1 440 508</b>	<b>15 655</b>	<b>1 424 852</b>	<b>8 953</b>	<b>1 779 781</b>	<b>330 320</b>

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2017, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 8 953 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 4 563 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 4 390 K€.

Au bilan, 1 433 805 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

## 6 Notes relatives au compte de résultat agrégé

### 6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2017 contributif par entité

COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELS AU 31/12/2017										
(K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Sénat au 31/12/17 (avant éliminations)	Élimination	Sénat au 31/12/17	Sénat au 31/12/16	Sénat au 31/12/16
<b>Produits d'exploitation</b>										
Subventions d'exploitation (y.e subvention Publie Sénat)	341 831	12 069	18 113	4 403	5 914	341 831	- 29 781	341 831	342 483	342 483
Contributions des caisses de retraite et de sécurité sociale	8 777	2 183	3 900	5 182	8 747	40 499	- 10 427	10 718	14 302	14 302
Autres produits d'exploitation						28 788		18 361	14 231	14 231
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>350 608</b>	<b>14 252</b>	<b>22 012</b>	<b>9 585</b>	<b>14 661</b>	<b>411 118</b>	<b>- 40 208</b>	<b>370 909</b>	<b>370 909</b>	<b>370 909</b>
<b>Charges d'exploitation</b>										
Achats et autres charges externes	35 452			1	2	35 455		35 455	36 222	36 222
Impôts, taxes et versements assimilés	1 511					1 511		1 511	1 456	1 456
Indemnité parlementaire et traitements	137 692					137 692		137 641	137 409	137 409
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	104 442					104 442		104 442	100 776	100 776
Subvention destinée à Public Sénat	18 246					18 246		18 246	18 848	18 848
Prestations de retraite et de sécurité sociale	32 334	32 197	46 713	6 716	11 450	129 410	- 29 781	99 630	97 928	97 928
Autres charges d'exploitation	9 988	2 585	4 398	2 107	2 030	21 108	- 10 376	10 732	10 745	10 745
Dotations aux amortissements et provisions	6 785	21	30	781	1 196	8 813		8 813	7 580	7 580
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>346 451</b>	<b>34 803</b>	<b>51 140</b>	<b>9 605</b>	<b>14 678</b>	<b>456 677</b>	<b>- 40 208</b>	<b>416 469</b>	<b>410 964</b>	<b>410 964</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 157</b>	<b>- 20 551</b>	<b>- 29 128</b>	<b>- 20</b>	<b>- 17</b>	<b>- 45 560</b>		<b>- 45 560</b>	<b>- 39 998</b>	<b>- 39 998</b>
<b>Produits financiers</b>										
Produits des actifs immobilisés	1 257	13 029	13 947			28 233		28 233	20 827	20 827
Revenus des valeurs mobilières de placement										
Revenus nets sur cession de valeurs mobilières de placement										
Revenus des autres produits financiers	336	795	1 203	14	7	2 355		2 355	3 594	3 594
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	97 660	150 759	179 651			428 070		428 070	134 513	134 513
Reprises sur amortissements et provisions		2 136	2 224			4 361		4 361	7 001	7 001
<b>Total produits financiers</b>	<b>99 254</b>	<b>166 719</b>	<b>197 026</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>463 019</b>		<b>463 019</b>	<b>165 935</b>	<b>165 935</b>
<b>Charges financières</b>										
Charges d'intérêts	8					8		8	18	18
Autres charges financières	1					1		1	178	178
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	96 492	126 052	151 657			374 201		374 201	123 167	123 167
Dotations aux provisions - charges financières	6	558	592			1 155		1 155	3 286	3 286
<b>Total charges financières</b>	<b>96 507</b>	<b>126 610</b>	<b>152 248</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>375 365</b>		<b>375 365</b>	<b>126 648</b>	<b>126 648</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>2 746</b>	<b>40 109</b>	<b>44 777</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>87 654</b>		<b>87 654</b>	<b>39 287</b>	<b>39 287</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>6 904</b>	<b>19 558</b>	<b>15 649</b>	<b>- 6</b>	<b>- 10</b>	<b>42 094</b>		<b>42 094</b>	<b>- 710</b>	<b>- 710</b>
<b>Produits exceptionnels</b>										
Produits sur opérations de gestion	5 586	248	122	116	176	6 248		6 248	23	23
Autres produits exceptionnels	34		1		10	45		45	316	316
Reprises sur amortissements et provisions										
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>5 621</b>	<b>248</b>	<b>123</b>	<b>116</b>	<b>186</b>	<b>6 293</b>		<b>6 293</b>	<b>340</b>	<b>340</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>										
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 103					5 103		5 103	36	36
Autres charges exceptionnelles	129					129		129	142	142
Dotations aux provisions - charges exceptionnelles										
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>5 232</b>					<b>5 232</b>		<b>5 232</b>	<b>178</b>	<b>178</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>389</b>	<b>248</b>	<b>123</b>	<b>116</b>	<b>186</b>	<b>1 061</b>		<b>1 061</b>	<b>161</b>	<b>161</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>455 482</b>	<b>181 218</b>	<b>219 161</b>	<b>9 715</b>	<b>14 853</b>	<b>880 430</b>	<b>- 40 208</b>	<b>840 221</b>	<b>840 221</b>	<b>537 241</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>448 190</b>	<b>161 413</b>	<b>203 389</b>	<b>9 605</b>	<b>14 678</b>	<b>837 274</b>	<b>- 40 208</b>	<b>797 066</b>	<b>797 066</b>	<b>537 990</b>
<b>RÉSULTAT GÉNÉRAL</b>	<b>7 292</b>	<b>19 805</b>	<b>15 772</b>	<b>110</b>	<b>176</b>	<b>43 155</b>		<b>43 155</b>	<b>43 155</b>	<b>- 549</b>

(1) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu qui sont éliminés dans la colonne afférente.

## 6.2 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2017 (K€)	Sénat au 31/12/2016 (K€)
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>370 909</b>	<b>370 966</b>
Subventions d'exploitation	341 831	342 433
<i>dotation du Sénat</i>	<i>311 628</i>	<i>311 628</i>
<i>dotation du Jardin</i>	<i>11 957</i>	<i>11 957</i>
<i>dotation du Musée</i>		
<i>dotation Public Sénat</i>	<i>18 246</i>	<i>18 848</i>
Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale *	10 718	14 302
Autres produits d'exploitation *	18 361	14 231

(\*) La variation de ces postes entre 2016 et 2017 résulte d'un reclassement de produits d'exploitation relevant de la catégorie « Autres produits d'exploitation », et non de la rubrique « Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale ».

### 6.3 Charges d'exploitation

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2017 (K€)	Sénat au 31/12/2016 (K€)
<b>Achats et autres charges externes</b>	<b>35 455</b>	<b>36 222</b>
Achats	5 543	5 661
<i>fournitures</i>	1 326	1 379
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 588	2 602
<i>travaux d'impression</i>	228	362
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	75	97
<i>achats de matériel divers</i>	397	326
<i>matériel NTIC</i>	407	329
<i>autres achats</i>	522	568
Services extérieurs	14 801	14 913
<i>maintenance</i>	6 750	6 605
<i>sous-traitance générale</i>	2 642	2 690
<i>entretiens biens immobiliers</i>	739	1 104
<i>locations immobilières</i>	1 530	1 395
<i>documentation</i>	1 119	1 210
<i>entretiens biens mobiliers</i>	587	494
<i>locations mobilières</i>	423	412
<i>organisation de formations</i>	463	503
<i>assurances</i>	217	220
<i>divers</i>	331	279
Autres services extérieurs	15 111	15 648
<i>frais hors missions</i>	6 024	6 472
<i>postes et télécoms</i>	3 403	3 440
<i>communication</i>	375	441
<i>frais missions</i>	1 392	1 559
<i>honoraires</i>	3 302	2 899
<i>réceptions</i>	604	798
<i>divers</i>	12	38

La ligne intitulée « postes et télécoms » comprend la part prise en charge au titre des frais téléphoniques et d'affranchissement des Sénateurs

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2017 (K€)	Sénat au 31/12/2016 (K€)
<b>Indemnité parlementaire et traitements</b>	<b>137 641</b>	<b>137 409</b>
Indemnités des Sénateurs	31 271	30 947
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	99 681	99 865
Rémunération du personnel contractuel	6 689	6 596

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2017 en K€	Sénat au 31/12/2016 en K€
<b>Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire</b>	<b>104 442</b>	<b>100 776</b>
Subvention versée à l'AGAS	66 442	61 029
Indemnité représentative de frais de mandat	25 186	27 469
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	10 445	10 576
Autres frais	2 369	1 702

*Autres frais : dotation informatique, remboursement hébergement, Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques*

#### 6.4 Produits financiers et charges financières

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2017 (K€)	Sénat au 31/12/2016 (K€)
<b>1 - Revenus</b>		
<b>Produits et assimilés</b>	<b>30 588</b>	<b>24 421</b>
Produits des actifs immobilisés	28 233	20 827
<i>revenus des fonds investis</i>	27 279	19 409
<i>revenus des fonds prêtés</i>	954	1 418
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Revenus des autres produits financiers	2 355	3 594
<b>Charges et assimilées</b>	<b>9</b>	<b>196</b>
Charges d'intérêts	8	18
Autres charges financières	1	178
<b>Solde des revenus</b>	<b>30 579</b>	<b>24 225</b>
<b>2 - Cessions</b>		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		1
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	428 070	134 513
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	374 201	123 167
<b>Solde des cessions</b>	<b>53 870</b>	<b>11 347</b>
<b>3 - Provisions</b>		
Reprises sur provisions	4 361	7 001
Dotations aux provisions - charges financières	1 155	3 286
<b>Solde des provisions</b>	<b>3 205</b>	<b>3 715</b>
<b>Solde total (1 + 2 + 3)</b>	<b>87 654</b>	<b>39 287</b>



### 6.5 *Produits exceptionnels et charges exceptionnelles*

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2017 (K€)	Sénat au 31/12/2016 (K€)
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>6 293</b>	<b>340</b>
Produits sur opérations de gestion	6 248	23
Autres produits exceptionnels	45	316
Reprises sur amortissements et provisions		

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2017 (K€)	Sénat au 31/12/2016 (K€)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>5 232</b>	<b>178</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 103	36
Autres charges exceptionnelles	129	142
Dotations aux provisions - charges exceptionnelles		

Le résultat exceptionnel 2017 résulte principalement de la cession de deux appartements pendant l'exercice et de régularisations portant sur des titres sortis des portefeuilles des Caisses des retraites.

## 7 Informations complémentaires

### 7.1 *Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés*

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des Retraites et les Caisses de Sécurité Sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :
  - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations pour la partie correspondant au régime de base et aux points acquis pour la partie complémentaire ;

- régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux Sénateurs retraités qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités ;
- régime de « droits à transports » accordés aux anciens Sénateurs. Cet engagement a été évalué pour la première fois en 2016.
- Personnel du Sénat :
  - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire ;
  - régime « Congé spécial » qui constitue une modalité particulière de cessation d'activité ;
  - régime de l'indemnité versée au moment du départ en retraite des membres du personnel du Sénat ;
  - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus ont été évalués par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée de l'ANC sur les retraites.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation :		
- des régimes de retraite et d'assurance maladie-maternité-décès des retraités	1,80 %	1,80 %
- de l'indemnité de départ en retraite	1,50 %	1,50 %
- du congé spécial	1,30 %	1,30 %
- des droits à transport	1,80 %	1,80 %
Table	tables INSEE 2011-2013 TPGHF 05	tables INSEE 2010-2012 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0 %	0 %
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	3,00 %	2,90 %
Taux d'augmentation des salaires	Variable selon l'ancienneté	Variable selon l'ancienneté
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100 % et 85 % avant 55 ans ; entre 83 % et 58 % de 55 à 65 ans ; entre 55 % et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100 % et 85 % avant 55 ans ; entre 82 % et 56 % de 55 à 65 ans ; entre 53 % et 0 % au-delà de 65 ans

Les taux d'actualisation retenus par le Sénat correspondent aux taux des obligations d'entreprises de 1<sup>ère</sup> catégorie selon la durée des engagements évalués, conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée de l'ANC sur les retraites.

Au 31 décembre 2017, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 3 625 393K€, contre 3 501 994 K€ au 31 décembre 2016. Le détail par régime figure dans le tableau ci-après.

<b>K€</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b><i>Sénateurs</i></b>		
Retraite	908 793	867 204
Assurance « maladie-maternité-décès »	163 342	132 016
Frais de transport	5 583	5 897
<i>Total</i>	<i>1 077 718</i>	<i>1 005 117</i>
<b><i>Personnel du Sénat</i></b>		
Retraite	2 063 496	2 053 585
Congé spécial	15 609	18 213
Indemnité de départ en retraite	12 684	12 862
Assurance « maladie-maternité-décès »	455 887	412 217
<i>Total</i>	<i>2 547 676</i>	<i>2 496 877</i>
<b>Total engagements de retraite et avantages similaires</b>	<b>3 625 393</b>	<b>3 501 994</b>

La valeur totale des engagements s'avère relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par des taux d'actualisation inchangés par rapport à 2016.

La sensibilité au taux d'actualisation des engagements de retraite portés par la CRAS et la CRPS est estimée, pour une augmentation de 10 points de base (0,10 %), à environ 55,4 millions d'euros et, pour une diminution de 10 points de base (0,10 %), à environ 57 millions d'euros.

## 7.2 Effectifs

	Effectifs au 31/12/2017	Effectifs au 31/12/2016
Sénateurs	348	348
<b>Total</b>	<b>348</b>	<b>348</b>

	Effectifs au 31/12/2017	Effectifs au 31/12/2016
Personnels du Sénat	1 116	1 145
Contractuels	99	92
<b>Total</b>	<b>1 215</b>	<b>1 237</b>

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat s'élève à 6. En sus, les personnels en détachement s'élèvent à 18.

	Effectifs au 31/12/2017	Effectifs au 31/12/2016
Sénateurs pensionnés ( <i>stricto sensu</i> )	726	645
Personnels retraités ( <i>stricto sensu</i> )	1027	997
<b>Total</b>	<b>1 753</b>	<b>1 642</b>

	Effectifs au 31/12/2017	Effectifs au 31/12/2016
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Sénateurs (assurés, ayants droit)	901	816
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Personnels (assurés, ayants droit)	3 131	3 079
<b>Total</b>	<b>4 032</b>	<b>3 895</b>

### **7.3 *Avantages accordés à des organismes extérieurs***

Outre la subvention versée pour son fonctionnement, le Sénat met 8 personnels des services à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS), ainsi que des locaux loués dont la quote-part est évaluée à 120 K€.

### **7.4 *Autres informations***

Au 31 décembre 2017, le capital restant à appeler au titre des engagements de la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs, de la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat et de la Réserve Spéciale d'Intervention envers des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) et Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) s'élève à environ 49 389 K€.

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire. Dans ce cadre, les encours de prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 816 K€ à la clôture de l'exercice.

Les droits à la formation accumulés par le personnel du Sénat s'élèvent au 31 décembre 2017 à 111 978 heures contre 109 293 heures au 31 décembre 2016.